

© OECD, 2002.

© Software: 1987-1996, Acrobat is a trademark of ADOBE.

All rights reserved. OECD grants you the right to use one copy of this Program for your personal use only. Unauthorised reproduction, lending, hiring, transmission or distribution of any data or software is prohibited. You must treat the Program and associated materials and any elements thereof like any other copyrighted material.

All requests should be made to:

Head of Publications Service,  
OECD Publications Service,  
2, rue André-Pascal,  
75775 Paris Cedex 16, France.

© OCDE, 2002.

© Logiciel, 1987-1996, Acrobat, marque déposée d'ADOBE.

Tous droits du producteur et du propriétaire de ce produit sont réservés. L'OCDE autorise la reproduction d'un seul exemplaire de ce programme pour usage personnel et non commercial uniquement. Sauf autorisation, la duplication, la location, le prêt, l'utilisation de ce produit pour exécution publique sont interdits. Ce programme, les données y afférentes et d'autres éléments doivent donc être traités comme toute autre documentation sur laquelle s'exerce la protection par le droit d'auteur.

Les demandes sont à adresser au :

Chef du Service des Publications,  
Service des Publications de l'OCDE,  
2, rue André-Pascal,  
75775 Paris Cedex 16, France.

## **IV. Renforcer la croissance économique grâce aux politiques structurelles**

### **Les performances économiques remarquables de la Hongrie sont le fruit de réformes structurelles audacieuses...**

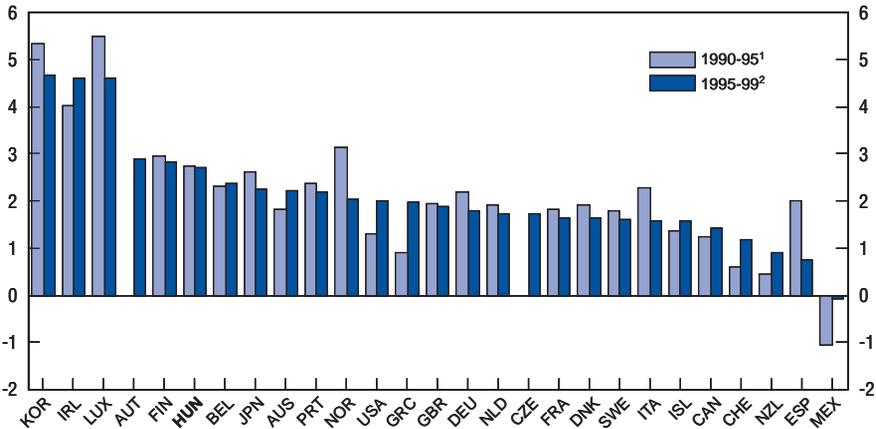
La Hongrie a réussi à moderniser l'appareil productif de son économie et à améliorer ses performances structurelles en procédant à des réformes micro-économiques successives. Le principal problème est désormais de combler le plus rapidement possible l'écart encore important qui sépare le niveau de vie de la Hongrie, mesuré par le PIB par habitant, de ceux des économies avancées de l'OCDE. Il faut pour ce faire améliorer la croissance tendancielle de la productivité et l'emploi. L'expérience de nombreux pays de l'OCDE montre que l'on peut accélérer la croissance tendancielle de la productivité en ouvrant les marchés à la concurrence et que les taux d'activité sont fortement influencés par les incitations inhérentes aux programmes sociaux. Les performances de la Hongrie en matière de croissance de la productivité ont été remarquables ces dix dernières années et la placent au sixième rang des économies de l'OCDE présentées au graphique 23, mais le taux d'emploi y est faible (voir également graphique 2).

Le processus de rattrapage a été lancé par des réformes structurelles audacieuses. Les principaux facteurs de croissance de la productivité ont été notamment les fortes pressions exercées sur les entreprises pour les amener à réduire leurs coûts, l'ouverture radicale de l'économie à l'investissement étranger et aux importations, et la mise en place de conditions propices à l'activité des entreprises dans un contexte de flexibilité raisonnable du marché du travail. L'appareil productif de l'économie s'est de ce fait nettement amélioré et la Hongrie a dès lors attiré les investisseurs étrangers. Par la suite, la productivité a été stimulée par des entrées massives d'investissement direct étranger qui ont favorisé l'adoption de pratiques commerciales exemplaires, contribué à la formation de capital dans le secteur privé, et relevé le niveau de qualifications d'un demi million de salariés.

### **... qui devraient être poursuivies**

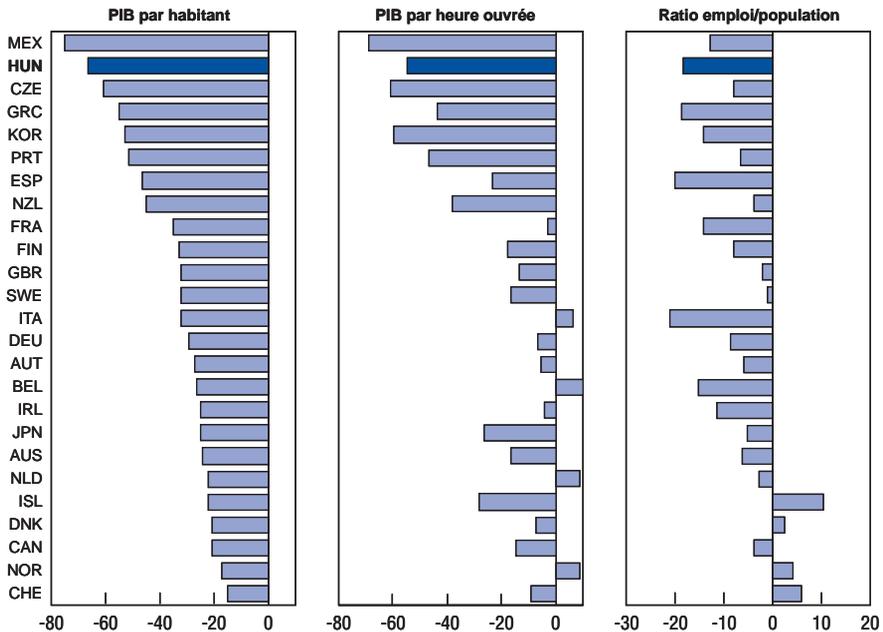
Où en est le processus de rattrapage ? La comparaison la plus récente des niveaux de vie, fondée sur les parités de pouvoir d'achat, montre que le PIB

## Graphique 23. Productivité : taux de croissance et niveaux

A. Croissance tendancielle du PIB par heure ouvrée, 1990-1999  
En %

## B. Différences des niveaux de revenu et de productivité et emploi, 1999

Différences en % de la variable fondée sur le PPA ou de la variable représentant l'emploi par rapport aux États-Unis



1. Les chiffres de l'Allemagne, de la Hongrie, de l'Islande, du Mexique et de la Suisse se réfèrent à 1991-95.

2. Les chiffres de l'Autriche se réfèrent à 1996-99, ceux de la France, du Japon, de la Corée, du Portugal et de la Suisse à 1995-98.

Source : OCDE, *Tableau de bord 2001* de la DSTI et *Perspectives de l'emploi 2001*.

Tableau 26. **Surveillance structurelle : principaux domaines**

Principaux domaines/ recommandations de 2000	Mesures prises	Évaluation	Recommandation pour la suite à donner
<b>Partie A : Marchés de produits</b>			
<b>Privatisation</b>			
Réduire la participation de l'État dans les entreprises et le nombre d'entreprises stratégiques.	Le gouvernement n'a cédé qu'un petit nombre d'entreprises et a dû accroître son aide financière aux entités publiques déficitaires.	La privatisation a été interrompue.	Relancer le programme de privatisation et réduire le nombre d'entreprises stratégiques pour le ramener au niveau minimum compatible avec la législation nationale.
<b>Libéralisation</b>			
Accélérer la libéralisation des industries de réseau.	Promulgation d'une nouvelle loi sur les télécommunications en décembre 2001. De nouvelles lois sur l'électricité et les gaz naturel ont été soumises au Parlement à l'automne 2001 et promulguées en 2002.	Recommandation partiellement appliquée dans le secteur des télécommunications.	Achever rapidement l'ouverture du marché de la téléphonie fixe et accélérer la libéralisation du secteur de l'énergie.
<b>Partie B : Marchés financiers</b>			
<b>Surveillance</b>			
Accroître l'indépendance de l'autorité chargée de la surveillance financière.	Une nouvelle loi sur la surveillance des marchés financiers renforce l'autonomie juridique et financière de l'autorité.	La recommandation a été appliquée.	Aucune.
<b>Privatisation</b>			
Procéder rapidement à la privatisation de <i>Postabank</i> .	Le gouvernement a transféré la propriété de <i>Postabank</i> à la Poste.	La recommandation a été ignorée.	Revenir sur la décision de nationaliser <i>Postabank</i> et en proposer l'achat à des investisseurs stratégiques.
<b>Partie C : Marchés du travail</b>			
<b>Politique de l'emploi</b>			
Améliorer l'emploi de la population tzigane.	Le gouvernement a accru les crédits destinés aux programmes d'enseignement spécial, de formation et d'assistance compensée à l'intention des Tziganes.	Aucun signe d'amélioration de la participation et de l'intégration des Tziganes.	Poursuivre les efforts pour améliorer l'employabilité des Tziganes en leur donnant plus largement accès aux programmes d'enseignement supérieur et de formation effective.

Tableau 26. **Surveillance structurelle : principaux domaines** (suite)

Principaux domaines/ recommandations de 2000	Mesures prises	Évaluation	Recommandation pour la suite à donner
Durcir l'accès aux prestations de retraite anticipée et d'invalidité.	Le gouvernement a rédigé de nouvelles règles concernant la retraite anticipée et l'invalidité.	La population inactive d'âge actif bénéficiant de prestations de retraite anticipée et d'invalidité ne cesse d'augmenter.	Durcir immédiatement les règles concernant les prestations de retraite anticipée et d'invalidité.
<b>Science et industrie</b>			
Restructurer le système scientifique en mettant l'accent sur la recherche interdisciplinaire et les relations avec l'industrie.	Le gouvernement a approuvé un plan d'action dans le domaine de la R-D, avec notamment une aide aux centres de recherche pour améliorer les liens entre l'industrie et les universités.	La mise en œuvre du plan d'action a obtenu certains résultats positifs.	Suivre et évaluer systématiquement le plan d'action relatif à la R-D.
Partie D : Secteur public			
<b>Réforme fiscale</b>			
Élargir l'assiette d'imposition pour couvrir toutes les formes de revenu des personnes physiques.	Aucune. Le revenu au titre d'intérêts reste exonéré d'impôt.	L'imposition actuelle du revenu des personnes physiques crée des inefficiences microéconomiques.	Alléger le poids de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et allourdir la fiscalité de la consommation.
Imputer le financement des dépenses de santé aux recettes fiscales générales.	Aucune.	Le système actuel de financement de la santé publique va à l'encontre du but recherché.	La recommandation reste pertinente.
<b>Viellissement démographique</b>			
Achever la réforme des pensions, en relevant les taux de cotisation aux comptes individuels du 2 <sup>e</sup> pilier conformément au programme initial.	Aucune.	De nouveaux retards apportés au relèvement du taux de cotisation menacent de compromettre l'aptitude des fonds de pension à assumer leurs obligations légales au milieu des années 2010.	La recommandation demeure pertinente.
Améliorer les incitations au travail des personnes âgées.	Le gouvernement a décidé d'exonérer intégralement d'impôt les pensions vieillesse.	La mesure améliore sensiblement les incitations au travail.	Aucune.

Source : OCDE.

par habitant de la Hongrie a atteint 52 pour cent de la moyenne de l'OCDE en 2001<sup>119</sup>. C'est là une progression importante par rapport aux 47 pour cent de 1996. Pour réussir à combler l'écart restant à plus long terme, il faut que le pays réussisse à mobiliser efficacement ses réserves latentes de main-d'œuvre et que les entreprises hongroises puissent produire, à des coûts compétitifs, des biens et services de plus en plus élaborés, les activités manufacturières à faible intensité technologique étant progressivement appelées à se déplacer vers des pays pratiquant des salaires plus faibles<sup>120</sup>.

Pour accélérer la croissance du revenu national par habitant, les autorités peuvent cibler les causes immédiates (accumulation de capital humain et physique, notamment d'infrastructures), les facteurs sous-jacents (concurrence, ouverture, conditions de la demande et de l'offre) et les influences fondamentales (institutions)<sup>121</sup>. Dans le contexte hongrois, les incitations à l'investissement visent les causes immédiates, tandis que les réformes réglementaires et la libéralisation ont pour but d'améliorer les facteurs sous-jacents. Les changements institutionnels sont induits par le processus d'intégration économique et politique du pays dans l'Union européenne.

Le présent chapitre examine les principaux aspects de la politique structurelle qui influent de manière déterminante sur la croissance de la productivité et de l'emploi à long terme. La première partie fait le point sur les privatisations et la réforme des réglementations. La partie suivante décrit l'intermédiation financière proposée aux entreprises. Les questions relatives au marché du travail sont ensuite examinées. La dernière partie traite de certains problèmes du secteur public qui ont un impact sur la productivité à long terme. Les principaux résultats des réformes macroéconomiques et les enjeux futurs sont résumés au tableau 26.

## Marchés de produits

La Hongrie a privatisé la majeure partie des secteurs industriel, bancaire et commercial pendant les années 90, souvent par cessions de participations majoritaires à des investisseurs stratégiques étrangers. Ce processus a joué un rôle déterminant dans le redressement spectaculaire de l'économie du pays<sup>122</sup>. Le processus de privatisation s'est considérablement ralenti depuis 1998 ; la dernière *Étude économique* soulignait la nécessité de reprendre et de mener à bien ce processus et de réduire encore l'implication de l'État dans la gestion des entreprises. Toutefois, les autorités ont décidé de garder sous le contrôle de l'État la *Postabank*, renationalisée, se sont portées acquéreuses de la division gaz naturel de l'ancien monopole d'État distributeur d'énergie (MOL) et ont autorisé une forte expansion des activités de la Compagnie nationale d'électricité (MVM), ce qui semble indiquer que les projets de privatisation de cette compagnie ont été reportés à plus tard<sup>123</sup>.

La Société hongroise pour la privatisation des biens de l'État (APV) détient toujours des participations dans 162 entreprises (tableau 27). Les

Tableau 27. **Entreprises gérées par l'APV, par secteur**  
Valeur, milliards de forints

	Nombre d'entreprises		Valeur totale		Valeur contrôlée par l'APV		Devant rester durablement sous le contrôle de l'APV		Valeur à privatiser		
	Total	Devant rester durablement sous le contrôle de l'État	Capital souscrit	Capital social	Capital souscrit	Capital social	Capital souscrit	Capital social	Capital souscrit	Capital social	
Décembre 2000											
Agriculture, chasse et sylviculture	26 107	48	45	57.3	106.9	53.7	101.1	42.4	83.8	11.3	17.3
Pêche	343	1	1	0.5	0.9	0.4	0.8	0.4	0.8	0.0	0.0
Industries minières et extractives	249	3	0	9.7	1.2	9.7	1.2	0.0	0.0	9.7	1.2
Industries manufacturières	41 746	34	8	172.1	647.6	48.3	174.2	1.1	3.3	47.2	170.9
Électricité, gaz et eau	18 097	6	2	357.7	431.5	212.5	274.0	104.5	136.6	108.0	137.4
Construction	266	2	0	0.2	0.6	0.2	0.4	0.0	0.0	0.2	0.4
Commerce de gros et de détail	2 863	9	1	11.7	18.6	6.2	11.8	0.0	0.0	6.2	11.8
Hôtellerie et restauration	91	3	0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0
Transport, entreposage et communications	47 622	29	27	141.9	519.0	34.4	77.7	16.8	38.2	17.6	39.5
Intermédiation financière	13 365	8	5	135.6	336.7	71.3	139.8	61.7	124.1	9.6	15.7
Immobilier, services de location et services aux entreprises	540	14	3	27.4	27.3	27.2	27.1	2.3	0.1	24.9	27.0
Autres services collectifs, sociaux et aux ménages	1 710	15	1	7.1	17.2	6.4	16.5	3.0	11.4	3.4	5.1
<b>Total</b>	<b>152 999</b>	<b>172</b>	<b>93</b>	<b>921.3</b>	<b>2 107.6</b>	<b>470.4</b>	<b>824.6</b>	<b>232.2</b>	<b>398.3</b>	<b>238.2</b>	<b>426.3</b>

Tableau 27. **Entreprises gérées par l'APV, par secteur (suite)**  
Valeur, milliards de forints

	Nombre d'entreprises		Valeur totale		Valeur contrôlée par l'APV		Devant rester durablement sous le contrôle de l'APV		Valeur à privatiser		
	Total	Devant rester durablement sous le contrôle de l'État	Capital souscrit	Capital social	Capital souscrit	Capital social	Capital souscrit	Capital social	Capital souscrit	Capital social	
Décembre 1998											
Agriculture, chasse et sylviculture	29 966	52	45	58.2	106.4	50.6	95.5	39.9	77.8	10.7	17.8
Pêche	407	1	1	0.5	0.9	0.4	0.9	0.4	0.7	0.1	0.2
Industries minières et extractives	341	2	0	9.6	10.7	9.6	10.3	0.0	0.0	9.6	10.3
Industries manufacturières	47 018	55	11	235.5	674.7	54.9	150.6	28.1	96.8	26.7	53.8
Électricité, gaz et eau	23 407	8	2	484.3	487.2	274.0	270.4	129.4	128.3	144.6	142.0
Construction	2 454	4	0	1.4	2.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Commerce de gros et de détail	2 585	20	2	19.2	47.6	6.8	12.6	0.1	0.1	6.8	12.5
Hôtellerie et restauration	2 168	7		8.2	14.3	0.6	1.0	0.0	0.0	0.6	1.0
Transport, entreposage et communications	52 337	31	27	147.0	373.2	36.2	77.3	16.0	31.8	20.2	45.4
Intermédiation financière	13 625	9	0	106.4	124.9	8.3	8.5	0.0	0.0	8.3	8.5
Immobilier, services de location et services aux entreprises	766	17	1	28.0	31.3	23.3	25.7	0.0	0.0	23.3	25.7
Autres services collectifs, sociaux et aux ménages	372	10	0	2.4	0.9	2.2	0.7	0.0	0.0	2.2	0.7
<b>Total</b>	<b>175 446</b>	<b>216</b>	<b>89</b>	<b>1 097.8</b>	<b>1 874.7</b>	<b>466.9</b>	<b>653.5</b>	<b>213.9</b>	<b>335.4</b>	<b>253.1</b>	<b>318.0</b>

Source : APV (Société hongroise pour la privatisation et les biens de l'État).

modifications de la loi de privatisation adoptées en décembre 1999 ont préparé la voie à une gestion active de ces entreprises par l'APV, ce qui réduit la transparence des interventions de l'État dans les activités de ces entreprises et accroît les opportunités de subventions croisées implicites, critiquées dans la précédente *Étude*. En vertu de cet amendement de 1999, le nombre d'entités stratégiques est passé de 89 à 93 entreprises. L'APV était censée boucler son programme de privatisation en 2001, mais elle ne l'a que partiellement mené à bien. Parmi les grosses transactions réalisées l'an dernier, l'APV a cédé sa participation minoritaire au capital de la Banque de Budapest à la bourse de Budapest, passé un accord pour la privatisation du principal distributeur pharmaceutique (Hungaropharma) et privatisé la CDH, grande société publique immobilière. Il lui reste à trouver des investisseurs stratégiques pour d'importantes entreprises détenues par l'État telles que la compagnie aérienne nationale (Malev), le groupe Volan qui réunit 27 compagnies d'autocars interurbains, le deuxième producteur d'acier (Dunaferr), la société nationale de construction navale (Mahart) et le grand conglomérat de transformation de produits alimentaires (Babolna). Suite à la décision des autorités de garder la Postabank, renationalisée, sous le contrôle de l'État, la participation de l'APV dans la banque a été transférée à la Poste hongroise au début de 2002. Parallèlement, le contrôle du conglomérat Balbona a été transféré de l'APV à la Banque hongroise de développement, détenue par l'État, qui devrait en achever la privatisation<sup>124</sup>.

Bien que l'APV ait l'intention de terminer son programme de privatisation, aucune date n'a été fixée et aucune grosse opération de privatisation ne semble sur le point d'être réalisée. Les multiples garanties, notamment en matière d'investissements et d'emplois, prévues jusqu'à présent dans les contrats de privatisation se sont traduites par des coûts importants pour la société holding. D'où l'importance d'une utilisation sélective ou non systématique de ce type d'engagements à l'avenir. En outre, les autorités sont encouragées à accélérer les privatisations tout en réduisant le nombre d'actions privilégiées et d'entreprises détenues par l'État pour les ramener à des niveaux compatibles avec la législation nationale<sup>125</sup>. Il conviendrait que le gouvernement soumette au Parlement un projet de loi modificative visant à réduire l'importance des participations stratégiques, qui paraît excessive. Parmi les candidats au retrait de la liste des 93 entreprises stratégiques figurent les 27 exploitants d'autocars régionaux, 2 producteurs de salami, 2 fabricants de porcelaine, 1 producteur de vin de Tokay et quelques haras.

## Le secteur de l'IDE

La stratégie de modernisation de la Hongrie a été essentiellement axée sur l'IDE<sup>126</sup>. L'annexe III souligne l'importance du secteur de l'IDE pour la croissance de la productivité nationale<sup>127</sup>. Le tableau 28 compare la contribution de

Tableau 28. Indicateurs économiques du secteur des entreprises non financières  
En %

	Entreprises à capitaux étrangers <sup>1</sup>	Entreprises à capitaux locaux	Total
<b>Emploi</b>			
1996	24	76	100
1997	26	74	100
1998	27	73	100
1999	27	73	100
<b>Valeur ajoutée comptable</b>			
1996	43	57	100
1997	48	52	100
1998	49	51	100
1999	49	51	100
<b>Bénéfices avant impôts</b>			
1997	67	33	100
1998	65	35	100
1999	67	33	100
<b>Impôts sur les bénéfices</b>			
1997	10	32	17
1998	10	28	17
1999	12	30	18
<b>Bénéfices après impôts</b>			
1996	82	18	100
1997	73	27	100
1998	70	30	100
1999	72	28	100
<b>Formation brute de capital fixe</b>			
1996	52	48	100
1997	50	50	100
1998	57	43	100
1999	57	43	100
<b>Importations</b>			
1996	70	30	100
1997	74	26	100
1998	74	26	100
1999	76	24	100
<b>Exportations</b>			
1996	69	31	100
1997	75	25	100
1998	77	23	100
1999	80	20	100

1. Entreprises du secteur concurrentiel dont plus de 10 pour cent du capital est détenu par des étrangers.

Source : Bureau statistique central.

l'IDE et celle des secteurs sous contrôle national à la croissance de l'économie hongroise. La part des entreprises sous contrôle étranger, négligeable au départ, a fortement augmenté dans les années 90 pour atteindre les trois-quarts du stock de capital dans les industries manufacturières et plus de 60 pour cent dans

Tableau 29. **Apports d'investissement direct étranger<sup>1</sup>**  
Millions de dollars

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 <sup>2</sup>	Apports cumulés	Apports cumulés en dollars par habitant
République tchèque	654	869	2 562	1 428	1 300	3 718	6 324	4 986	4 916	26 757	2 605
Hongrie <sup>3</sup>	2 443	1 143	4 810	2 556	3 134	2 649	3 454	3 483	4 322	27 995	2 794
Pologne	1 715	1 875	3 659	4 498	4 908	6 365	7 270	9 342	6 927	46 559	1 205
République slovaque <sup>4</sup>	166	255	300	301	220	684	390	2 117	1 475	5 930	1 098

1. Voir *Balance of Payments Statistics Yearbooks* et Special Data Dissemination Site du FMI pour plus de détails sur les différences de méthodologie selon les pays et les époques.

2. Données préliminaires, sur la base de la trésorerie uniquement pour la Pologne.

3. On a utilisé une estimation de l'OCDE des bénéfices réinvestis pour obtenir une série chronologique comparable pour la Hongrie.

4. Dans l'optique de la trésorerie.

Source : Chiffres de la balance des paiements communiqués par les banques nationales concernées, comptes nationaux et OCDE.

l'ensemble de l'économie. La majorité des grandes entreprises multinationales ont établi des filiales en Hongrie, souvent en investissant dans des installations nouvelles<sup>128</sup>. En conséquence, la part de la production et des exportations de produits manufacturés de haute technologie<sup>129</sup>.

Les chiffres des dernières années apparaissant au tableau 29 montrent que les apports d'IDE (notamment les bénéfices réinvestis des entreprises concernées) restent soutenus mais également que la Hongrie est confrontée à la concurrence croissante d'autres pays européens en transition. Les incitations fiscales en faveur des grandes entreprises (tableau 30 et encadré 12) restent importantes mais sont de plus en plus critiquées par les autorités de la CE car elles sont en contradiction avec les règles de l'Union européenne en matière de concurrence. D'après certains observateurs, ces aides budgétaires favorisent les grandes

Tableau 30. **Incitations fiscales**

	Crédit d'impôt	Région défavorisée	Période
Valeur de l'investissement supérieure à			
1 milliard de forints	50 pour cent	Non	5 ans
3 milliards de forints	100 pour cent <sup>1</sup>	Oui	10 ans
10 milliards de forints	100 pour cent	Non	10 ans

1. Seules les activités manufacturières bénéficient d'un crédit d'impôt intégral.

Source : Ministère des Finances.

**Encadré 12. Anciennes et nouvelles incitations à l'investissement**

La promotion de l'investissement a été et reste la stratégie privilégiée des autorités hongroises en matière de modernisation. Ces incitations revêtent la forme d'allègements fiscaux, de zones franches et de parcs industriels ainsi que de subventions, de bonifications d'intérêt et de garanties de prêt pour les PME. En dépit des critiques fréquemment formulées par les officiels de la CE, qui estiment que les allègements fiscaux utilisés en Hongrie (voir tableau 30) ne sont pas compatibles avec les règles de la Communauté et devraient être supprimés, les autorités ont exprimé leur intention de les maintenir jusqu'à l'adhésion à l'UE. Outre ces allègements, les dépenses de R-D sont totalement déductibles de l'impôt depuis 2001. Les zones franches sont utilisées par plus d'une centaine de sociétés multinationales ; on ne sait pas si elles devront être supprimées lors de l'adhésion. L'utilisation de parcs industriels et d'incitations à l'intention des PME semble compatible avec les dispositions de l'UE et le gouvernement prévoit de continuer à utiliser ces instruments. Il a également l'intention de mettre au point une nouvelle stratégie d'incitations à l'investissement, axée sur des projets à forte valeur ajoutée dans le secteur des services aux entreprises et dans la R-D. Les autorités cherchent aussi à encourager un plus grand nombre de sociétés multinationales à établir leur quartier général régional en Hongrie tout en utilisant des mesures conformes aux règles de l'UE.

Les entreprises qui investissent dans certaines régions, dans lesquelles le taux de chômage est notamment supérieur à la moyenne nationale peuvent demander à bénéficier d'allègements de l'impôt sur les sociétés. Les investissements de plus de un milliard de forints donnent droit à 50 pour cent de réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés. Pour les projets d'investissement supérieurs à 3 milliards de forints, cet allègement fiscal est accordé jusqu'en 2011 à tout investisseur ayant effectué son opération avant l'adhésion de la Hongrie à l'UE. Les petites et moyennes entreprises qui financent des investissements physiques à l'aide d'un prêt sont autorisées à déduire de leur revenu imposable 40 pour cent des intérêts annuels payés, à concurrence de 5 millions de forints.

entreprises à capitaux étrangers aux dépens des petites entreprises locales. Les autorités ont répondu à ces préoccupations en accordant des incitations spécifiques aux PME hongroises (voir encadré 12) pour compenser leur désavantage relatif par rapport aux entreprises à capitaux étrangers, financièrement plus solides.

Tout en se félicitant des performances des entreprises à capitaux étrangers, les autorités hongroises ont été déçues par la lenteur avec laquelle ces entreprises nouent des liens avec les entreprises locales au niveau des procédés de production et des transferts de technologie. Cette économie « à deux vitesses » se traduit généralement par un écart croissant entre les performances du secteur à capitaux étrangers et celles du secteur contrôlé par des capitaux

locaux, bien que la comparaison au niveau des entreprises donne des résultats plus ambigus<sup>130</sup>. Une centaine de sociétés multinationales exercent leurs activités dans leurs propres zones franches<sup>131</sup> comme de simples unités d'assemblage ayant un réseau de fournisseurs locaux limité. Le nombre d'entreprises exerçant dans ces zones franches reste stable, en dépit de la baisse des droits de douane et de l'adhésion de la Hongrie au Système de cumul paneuropéen qui ne permet pas de ristournes sur les droits de douane<sup>132</sup>. Pour améliorer l'intégration du secteur de l'IDE dans l'économie d'accueil, le ministère des Affaires économiques a mis en place depuis quelques années un programme d'aide spéciale pour les sous-traitants hongrois potentiels, afin d'encourager un resserrement progressif des liens entre les entreprises nationales et les multinationales. Désormais, environ un cinquième des biens intermédiaires utilisés par les multinationales qui sont situées dans les zones franches proviennent de plus de 3 000 sous-traitants basés en Hongrie<sup>133</sup>. Le secteur des zones franches dans son ensemble contribue de façon significative à la bonne tenue de la balance commerciale, grâce à son excédent commercial croissant<sup>134</sup>. Les relations entre les autorités et les entreprises à capitaux étrangers n'ont pas toujours été harmonieuses<sup>135</sup>. Les investisseurs étrangers se plaignent de tracasseries administratives excessives (notamment dans le domaine du dédouanement, bien qu'un certain nombre de mesures aient été prises pour simplifier la procédure)<sup>136</sup>, d'une utilisation inadéquate des réglementations relatives à la fixation des prix dans plusieurs diverses d'activité (électricité, gaz, produits pharmaceutiques) et de l'inefficacité de la réglementation des marchés publics<sup>137</sup>.

Par ailleurs, un rapport récent de l'Economist Intelligence Unit (EIU) sur les coûts liés à l'exercice d'activités industrielles et commerciales dans les 31 pays qui attirent l'essentiel de l'IDE place la Hongrie au premier rang<sup>138</sup>. Un autre rapport de l'EIU, qui analyse les conditions dans lesquelles ont opéré les entreprises dans 60 pays pendant la période 1996-2000, place la Hongrie à la 28<sup>e</sup> place et devrait la classer en 27<sup>e</sup> position pour la période 2001-2005 (EIU, 2001). Il y a donc tout lieu de penser que les apports d'IDE en Hongrie resteront soutenus à moyen terme. Les principaux avantages de la Hongrie tiennent au très faible niveau des impôts sur les bénéfices et des coûts totaux de main-d'œuvre (parmi les plus bas d'Europe, en dépit des hausses récentes des salaires), au caractère libéral du régime des changes et du commerce extérieur, aux mesures d'incitation à l'IDE et à la flexibilité relative du marché du travail. Les inconvénients rencontrés sont l'offre limitée de main-d'œuvre qualifiée connaissant des langues des pays de l'Ouest, l'ampleur apparente de la corruption<sup>139</sup>, les coûts relativement élevés des télécommunications et le développement insuffisant du réseau routier. Afin d'améliorer les conditions dans lesquelles les entreprises exercent leurs activités, les autorités encouragent la formation de capital humain en modernisant l'enseignement, s'efforcent d'attirer des investisseurs dans les régions éloignées en améliorant les infrastructures routières et en prévoyant des

incitations spécifiques, et poursuivent la libéralisation du secteur des télécommunications (voir ci-après). Pourtant, les mesures récentes en matière de politique salariale pourraient se traduire par un sensible alourdissement des coûts de main-d'œuvre et réduire l'avantage comparatif de la Hongrie dans certaines branches d'activité (voir chapitre I). L'incapacité du gouvernement à promouvoir résolument la transparence des appels d'offres est un autre facteur poussant à la hausse les coûts des entreprises, qui se trouvent parfois contraintes de consacrer une partie de leurs ressources à l'établissement de relations privilégiées avec les organismes chargés de l'attribution des marchés publics.

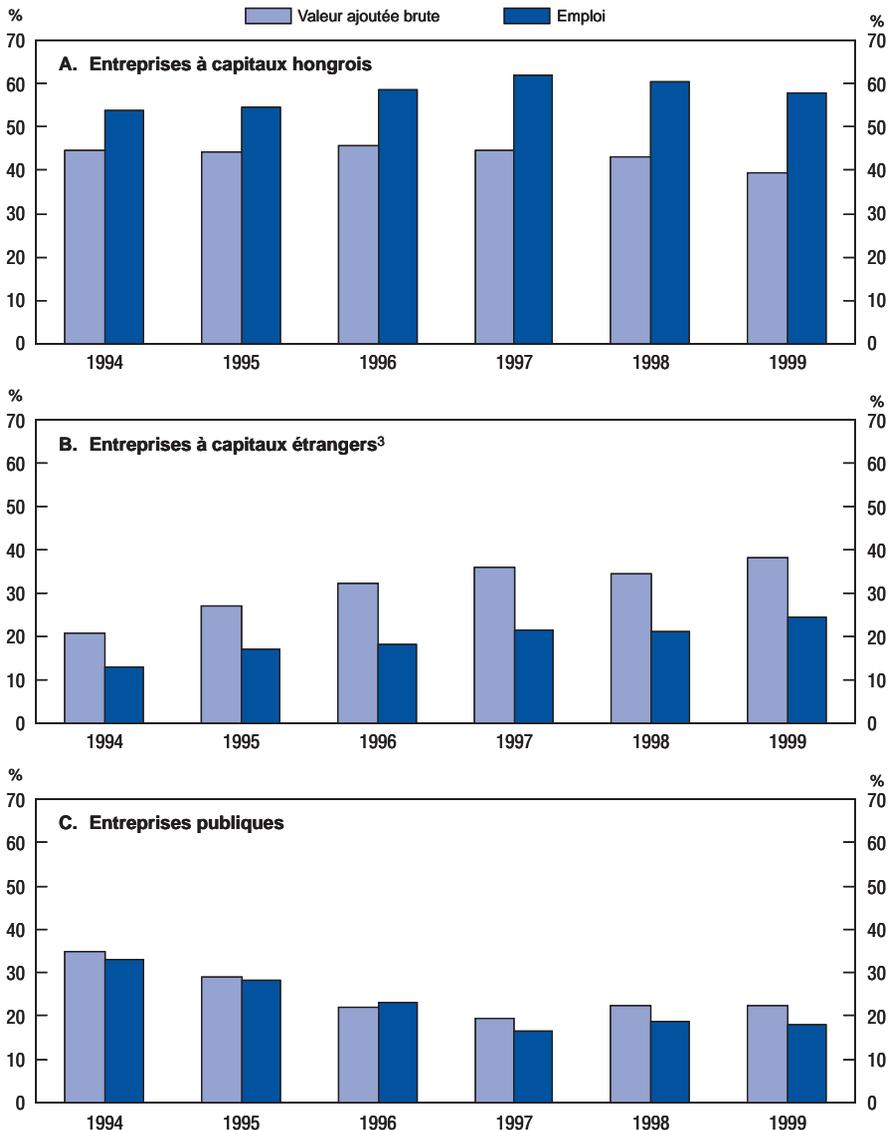
### ***Le secteur des entreprises à capitaux hongrois***

Le développement de l'industrie en Hongrie a été indéniablement facilité par l'adoption depuis déjà un certain temps d'une loi sur les faillites relativement stricte qui assure l'éviction des entreprises non viables. La République tchèque en revanche, pays de taille similaire qui souhaite également adhérer à l'UE dans le proche avenir, n'a pas réussi à imposer dès le départ des contraintes budgétaires aussi sévères aux entreprises privatisées, ce qui explique en partie ses performances médiocres en matière de croissance de la productivité<sup>140</sup>. Toutefois, on constate au graphique 24 l'existence d'un important écart entre la productivité du travail dans le secteur des entreprises à capitaux étrangers et celle des entreprises à capitaux hongrois. Bien qu'elles emploient près de 60 pour cent des salariés du secteur non financier concurrentiel, les entreprises privées à capitaux hongrois représentent moins de 40 pour cent de la production. Dans la mesure où les grandes entreprises bien capitalisées financées par des IDE ont des incitations fiscales plus intéressantes, les bénéficiaires après impôt des entreprises locales représentent moins de 30 pour cent du total. Cette différence de résultats s'explique tout naturellement dans les industries manufacturières et le commerce : la dimension relativement importante des entreprises à capitaux étrangers leur permet de réaliser de sensibles économies d'échelle et de gamme, à la différence des entreprises locales dont la taille est en général petite ou moyenne (voir annexe II).

Tout comme leurs homologues d'Europe occidentale, les PME hongroises souffrent de certains désavantages sur le plan de la concurrence, leur productivité étant plus faible, les coûts de mise en conformité administrative par salarié plus élevés<sup>141</sup>, et l'accès aux technologies modernes moins facile que pour les grandes entreprises. L'attention des autorités ces dernières années a été moins concentrée sur la promotion des activités manufacturières à forte intensité technologique par le biais d'apports d'IDE et davantage orientée vers le développement des petites et moyennes entreprises et celui des régions désavantagées. Le programme de développement économique du gouvernement hongrois, qui a un an, connu sous le nom de Plan Szechenyi, prévoit des mesures de soutien aux PME<sup>142</sup>.

### Graphique 24. Emploi et production dans le secteur des entreprises non financières<sup>1</sup>

Répartition en fonction de la composition du capital<sup>2</sup>



1. Les entreprises non financières ayant une comptabilité à double entrée.

2. En 1995 par exemple, 44 % de la valeur ajoutée a été produite par des entreprises à capitaux hongrois, 27 % par des entreprises à capitaux étrangers et 29 % par des entreprises publiques (parties A, B et C respectivement).

3. Entreprises dans lesquelles la participation étrangère au capital est supérieure à 50 %.

Source : Office statistique central.

Le gouvernement cherche à réduire le retard relatif du secteur des PME en les aidant à soumissionner pour l'obtention de contrats-fournisseurs auprès d'entreprises à capitaux étrangers, en leur fournissant des informations et du savoir-faire, en leur donnant accès aux parcs industriels qui bénéficient d'infrastructures développées, de services et d'exemptions fiscales locales, et en encourageant leurs investissements productifs par le biais d'allègements fiscaux, de bonifications de taux et de garanties de crédit. Dès la première année, les subventions accordées dans le cadre du plan Szechenyi au secteur des entreprises ont atteint 55 milliards de forints (220 millions d'€) au total. Ce sont les PME, à 90 pour cent à capitaux hongrois, qui ont bénéficié de ces apports. Selon les estimations du ministère des Affaires économiques, chaque forint déboursé engendre de nouvelles dépenses d'investissement à hauteur de 4 forints.

Que faut-il faire pour améliorer les conditions dans lesquelles les entreprises exercent leurs activités ? Les entreprises, petites ou grandes, se plaignent toutes de l'excès de bureaucratie. Les grandes entreprises se plaignent de la lenteur et de la lourdeur des procédures douanières lentes et encombrantes ainsi que du manque de transparence des programmes publics d'infrastructure et des appels d'offre, alors que les petites entreprises sont débordées par les tâches administratives résultant de la complexité et des fréquentes modifications du système fiscal, critiquent le poids relatif des charges sociales et déplorent la difficulté d'accès aux appels d'offre publics<sup>143</sup>. L'ambitieux programme de développement du réseau routier a été mis en œuvre d'une manière tout à fait anticoncurrentielle. Le processus de sélection du soumissionnaire avait pour objectif déclaré de favoriser les entreprises hongroises ; au lieu de procéder à des appels d'offres, la société nationale des voies rapides a choisi comme sous-traitants trois entreprises de construction hongroises. L'Autorité de la concurrence, qui est indépendante, a critiqué cette façon d'agir dans son rapport annuel 2000 au Parlement, mais en vain. Pour améliorer l'environnement des entreprises, il faudrait que les autorités réforment leur système d'appels d'offres en l'ouvrant plus largement et en utilisant l'Internet pour faciliter l'accès de tous les soumissionnaires potentiels. Il importe aussi de continuer à alléger les charges encore élevées et de simplifier les barèmes d'imposition des petites entreprises, et de leur permettre d'accéder à tous les différents formulaires et déclarations sur l'Internet.

Peut-on entrer et sortir du marché facilement ? A l'exception d'un petit nombre d'activités (transports aériens, santé, chemins de fer, services postaux, services d'utilité publique), l'entrée est relativement facile, avec peu ou pas de capital. Le ministère de la Justice assure un service relativement efficace d'enregistrement à guichet unique. Bien que le code sur les faillites soit relativement satisfaisant, l'éviction effective des entreprises non rentables prend pas mal de temps lorsqu'elles sont endettées, les tribunaux étant débordés par des requêtes en déclaration de faillite qui aboutissent en moyenne au bout de deux ans environ. La rotation rapide des entreprises favorisant l'amélioration de la productivité,

les autorités devraient modifier la législation pertinente et donner plus de moyens aux tribunaux de commerce pour leur permettre de traiter rapidement les cas de faillites et de liquidation.

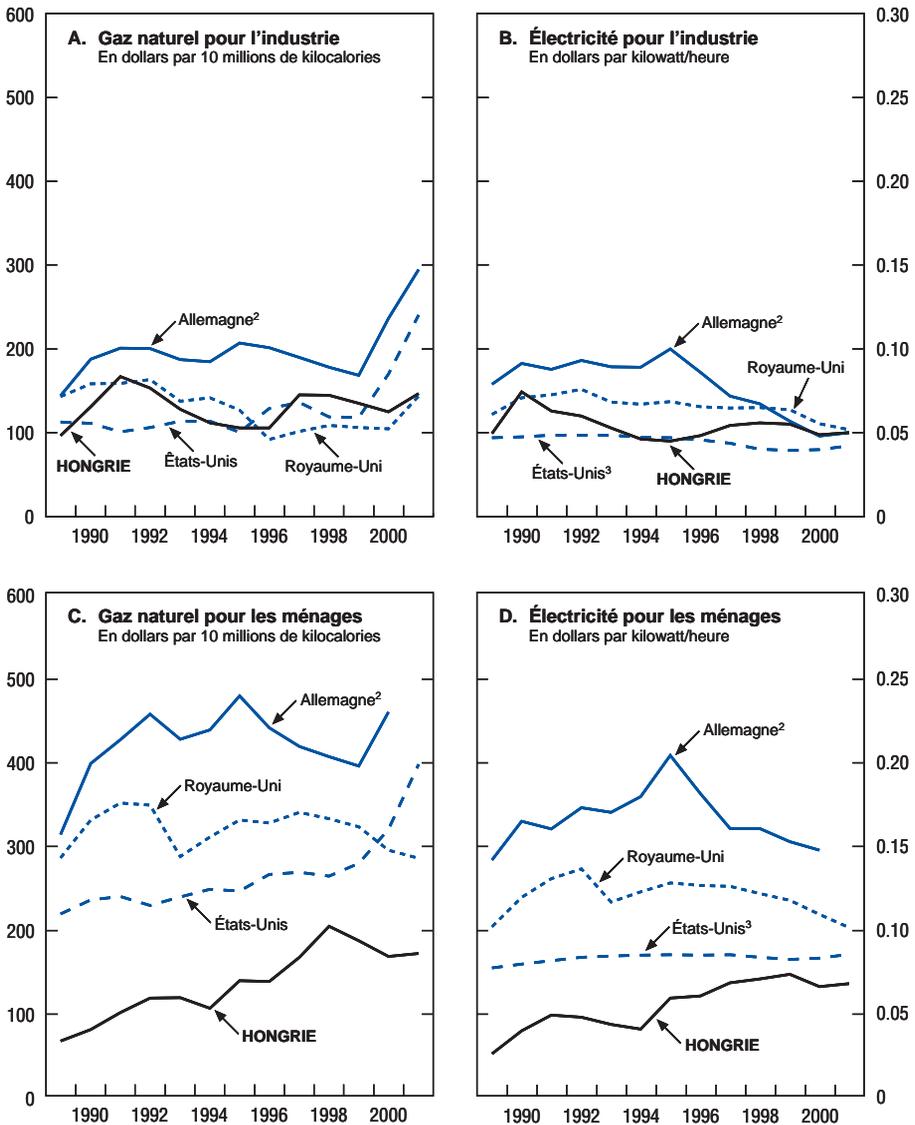
### **Industries de réseau**

Étant donné l'importance des industries de réseau sur le plan des coûts, des prix relatifs, de l'affectation des ressources et du progrès technique, il est essentiel que leur réglementation soit aussi efficiente que possible. Que dire des progrès faits par la Hongrie dans ce domaine déterminant depuis la dernière *Étude* ? Ils ont été mitigés dans le secteur de l'énergie, l'ouverture à la concurrence ayant à nouveau pris du retard. L'adoption du cadre législatif régissant l'ouverture du secteur de l'énergie est très lente, les textes d'application ne sont toujours pas prêts, et l'indépendance totale de l'autorité chargée de la réglementation, qui est compétente mais dépourvue de moyens d'action, est loin d'être acquise. Le marché des télécommunications semble en revanche bien placé pour s'ouvrir à la concurrence dans les deux années à venir sur la base des meilleures pratiques internationales.

#### *Libéralisation du secteur de l'énergie*

Le gouvernement n'a cessé de retarder l'ouverture partielle du marché de l'électricité, différant la date butoir de janvier 2001 à janvier 2003. Après avoir été fondamentalement révisée en 2001, la nouvelle Loi sur l'électricité a été enfin approuvée par le Parlement en décembre 2001. À compter de 2003, quelque 200 utilisateurs industriels devraient pouvoir choisir leurs fournisseurs tant hongrois qu'étrangers, mais au moins la moitié de l'énergie acquise devra l'être auprès de producteurs hongrois. Il n'y a pas de calendrier précis pour la libéralisation intégrale du marché. De même, le marché du gaz naturel devrait être progressivement ouvert dans les dix années à venir. On voit au graphique 25 qu'une libéralisation totale et rapide entraînerait un réajustement significatif des prix ; bien que les prix de l'électricité et du gaz dans le secteur industriel soient comparables à ceux des économies avancées ayant des marchés relativement ouverts, les ménages hongrois bénéficient de tarifs nettement plus faibles. La nouvelle législation a renforcé l'indépendance de l'Office hongrois de l'énergie (MEH), mais a laissé au gouvernement le soin de prendre les décisions importantes en matière de fixation des prix pour les consommateurs non éligibles.

Bien que la privatisation d'une large partie du secteur de l'électricité ait été menée à son terme il y a quelques années, le grossiste et opérateur à capitaux publics (MVM) continue de posséder intégralement le plus grand producteur du pays (centrale nucléaire Paks) ainsi que 43 pour cent de la centrale électrique Vertes, de dimension moyenne et également détenue par l'État, et des participations importantes (25-26 pour cent) dans deux entreprises de production privatisées

Graphique 25. Prix de l'énergie : comparaison internationale<sup>1</sup>

1. Les données de 2001 sont des moyennes des données disponibles.

2. Allemagne de l'Ouest pour 1989. Les chiffres de l'électricité en 2000 et du gaz naturel en 1999 et 2000 sont des estimations calculées sur la base d'indices des prix de l'énergie en Allemagne.

3. Les prix de l'électricité ne couvrent pas les taxes.

Source : AIE, *Energy, Prices and Taxes*, 2001.

(Dunamenti et Matra). Il semble donc que la privatisation de MVM, le dernier monopoleur d'État, soit remise à plus tard et le ministère des Affaires économiques a continué de jouer un rôle déterminant dans les décisions de fixation des prix, qui sont surtout dominées par des considérations relatives à l'impact de l'ajustement automatique des prix en fonction de l'évolution des coûts<sup>144</sup> sur le niveau de vie de la population. Les autorités justifient ces prix artificiellement bas dans le secteur des ménages par la nécessité de protéger les revenus réels de la population et de restreindre le rythme général de hausse des prix à la consommation<sup>145</sup>.

Dans le secteur du gaz, la participation stratégique de 25 pour cent de l'État dans la principale compagnie pétrolière et gazière (MOL) ainsi que son contrôle sur le processus de formation des prix se sont traduits par des pertes croissantes de la Division gaz de MOL<sup>146</sup>. Cette entreprise a engagé une action en justice contre le gouvernement, et le groupe énergétique AES à capitaux américains a fait un procès au gouvernement et à MVM, au motif que ces derniers avaient rompu un accord à long terme d'achat d'électricité à l'une de ses centrales hongroises (Tisza II). AES a réglé son différend à l'amiable, mais MOL a perdu son procès<sup>147</sup>.

Outre les questions juridiques et leurs effets potentiellement préjudiciables sur les futures décisions d'investissement étranger, la réglementation excessive des prix de l'énergie pose un problème économique majeur. Si les prix ne sont pas alignés sur les coûts à long terme, il y aura des pertes d'efficacité du fait d'une mauvaise affectation des ressources, et des signaux négatifs seront adressés à tous les investisseurs étrangers potentiels. Afin d'atténuer l'impact social de la suppression des subventions croisées, le mieux serait de procéder à des transferts ciblés du budget de l'administration centrale. Pour améliorer l'efficacité allocative, il serait économiquement raisonnable de démanteler MVM et soit de céder séparément les activités de grossiste et de distributeur, soit au moins d'imposer le dégroupage intégral de ces activités. Il serait alors possible de mettre en place un opérateur de réseau indépendant de tout intérêt commercial spécifique ou de toute interférence gouvernementale, conformément aux recommandations de l'Agence de l'énergie atomique (AIE). La nouvelle loi sur l'électricité a effectivement créé un opérateur de réseau en février 2002, mais cette entité est intégralement contrôlée par l'État et placée sous la surveillance du ministre de l'économie. Enfin et surtout, il faut assurer la totale indépendance de l'Office hongrois de l'énergie en lui donnant des pouvoirs réglementaires propres<sup>148</sup>.

### *Libéralisation des télécommunications*

La nouvelle loi sur les communications, promulguée le 23 décembre 2001, donne un cadre réglementaire unifié aux télécommunications, à l'Internet, à la radiodiffusion et aux services postaux. La nouvelle loi est en conformité avec les

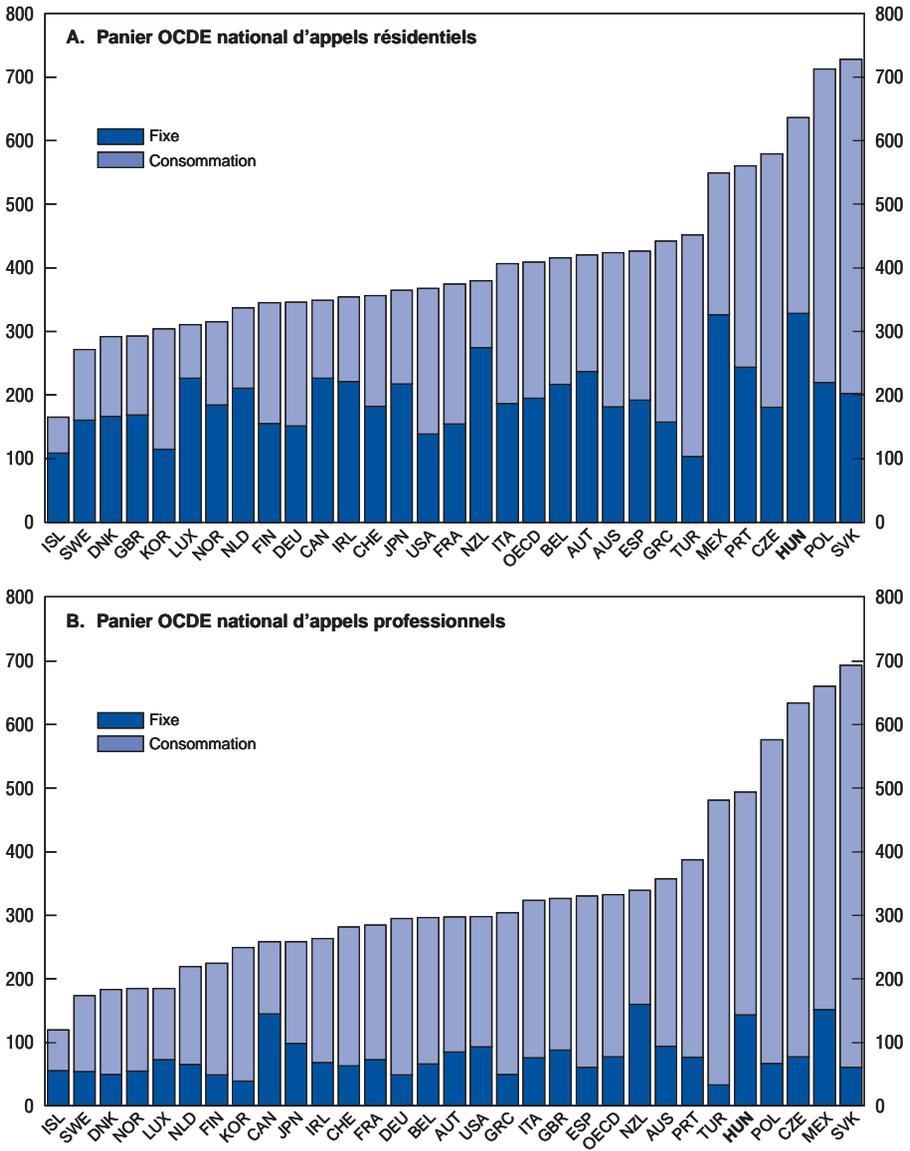
règles de la CE et permet l'entrée de nouveaux opérateurs au secteur des télécommunications, avec un droit d'accès aux réseaux des opérateurs en place (Matav, qui occupe une position dominante, et plusieurs autres opérateurs locaux). Les nouveaux entrants sont autorisés à un dégroupage de la boucle locale sur la base de prix calculés en fonction des coûts, à condition qu'ils procèdent à des investissements minimaux dans les infrastructures<sup>149</sup>. Les utilisateurs auront le droit au choix de l'exploitant et à la portabilité du numéro, mais dans un délai d'environ deux ans. La nouvelle législation confère à l'Autorité hongroise des communications (HIF) les pouvoirs nécessaires à une agence réglementaire indépendante.

Les prix vont-ils baisser ? Les graphiques 26 et 27 montrent que les entreprises et les consommateurs hongrois paient des prix élevés pour l'utilisation des services de télécommunications et d'Internet. Ceci s'explique par la méthode de privatisation choisie pour la cession de la société nationale de téléphonie fixe (Matav) qui a donné aux investisseurs stratégiques (Ameritech et Deutsche Telekom) des rentes exclusives de monopole en échange d'un programme d'investissement pluriannuel dans les infrastructures et du versement d'une somme importante. L'adoption de la nouvelle Loi sur les communications coïncide plus ou moins avec la fin de ce contrat de concession exclusive. Les frais d'accès à l'Internet ont été réduits de 13 à 19 pour cent par décret gouvernemental en janvier 2002. En outre, afin de faire appliquer la législation malgré les réticences de Matav, le gouvernement et l'Autorité hongroise des communications ont pris un certain nombre de décrets en vue d'assurer la mise en œuvre rapide de redevances d'interconnection établies en fonction des coûts et de la liberté de choix du transporteur. Néanmoins, la portabilité des numéros ne devrait pas être assurée avant la fin de 2003<sup>150</sup>. La libéralisation progressive de la téléphonie fixe devrait entraîner d'importantes économies pour les entreprises comme pour les ménages, ce qui contribuera à la modernisation de la Hongrie. La concurrence existe déjà dans le domaine de la téléphonie mobile, mais elle pourrait être améliorée par une tarification de plus en plus concurrentielle des services de téléphonie fixe, à condition que les deux systèmes opèrent dans des conditions de pleine concurrence. Les réglementations actuelles se traduisent par des subventions croisées aux dépens de la téléphonie fixe et sont donc préjudiciables aux opérateurs de lignes fixes qui ne détiennent pas d'opérateurs importants de téléphonie mobile<sup>151</sup>. C'est pourquoi l'Autorité des télécommunications devrait éliminer ces subventions croisées aussi rapidement que possible.

### **Les marchés de capitaux**

Du fait du succès de la stabilisation macroéconomique et du développement rapide du secteur bancaire ces dernières années, le financement par l'emprunt joue un rôle de premier plan dans le secteur des entreprises non financières, où prédominent les grandes et moyennes entreprises. L'endettement

Graphique 26. **Tarifs des télécommunications<sup>1</sup>**  
Parité de pouvoir d'achat en dollars EU



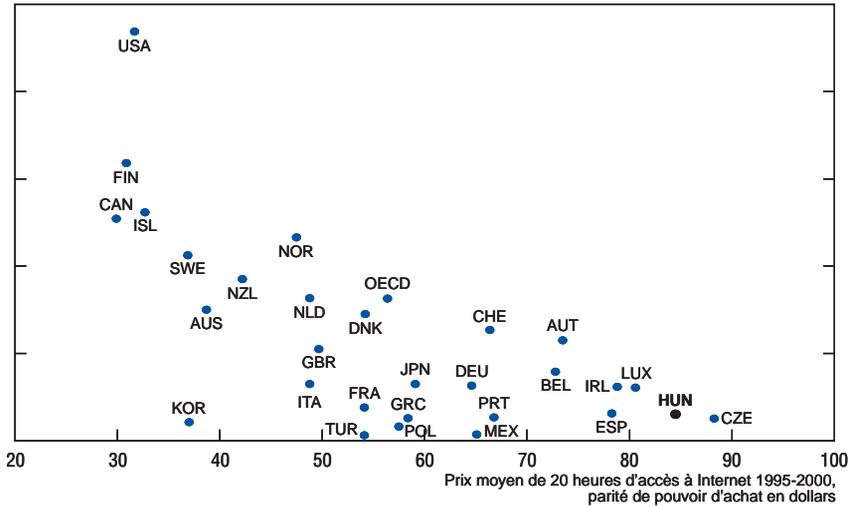
1. En novembre 2001. Non compris les appels internationaux et les appels vers les réseaux mobiles. Le panier des appels résidentiels couvre la TVA, à la différence du panier des appels professionnels.

Source : OCDE ; DSTI ; Teligen.

Graphique 27. Internet = Prix d'accès et hôte<sup>1</sup>

Hôtes Internet pour 1 000 habitants (octobre 2000)

Hôtes Internet pour 1 000 habitants (octobre 2000)

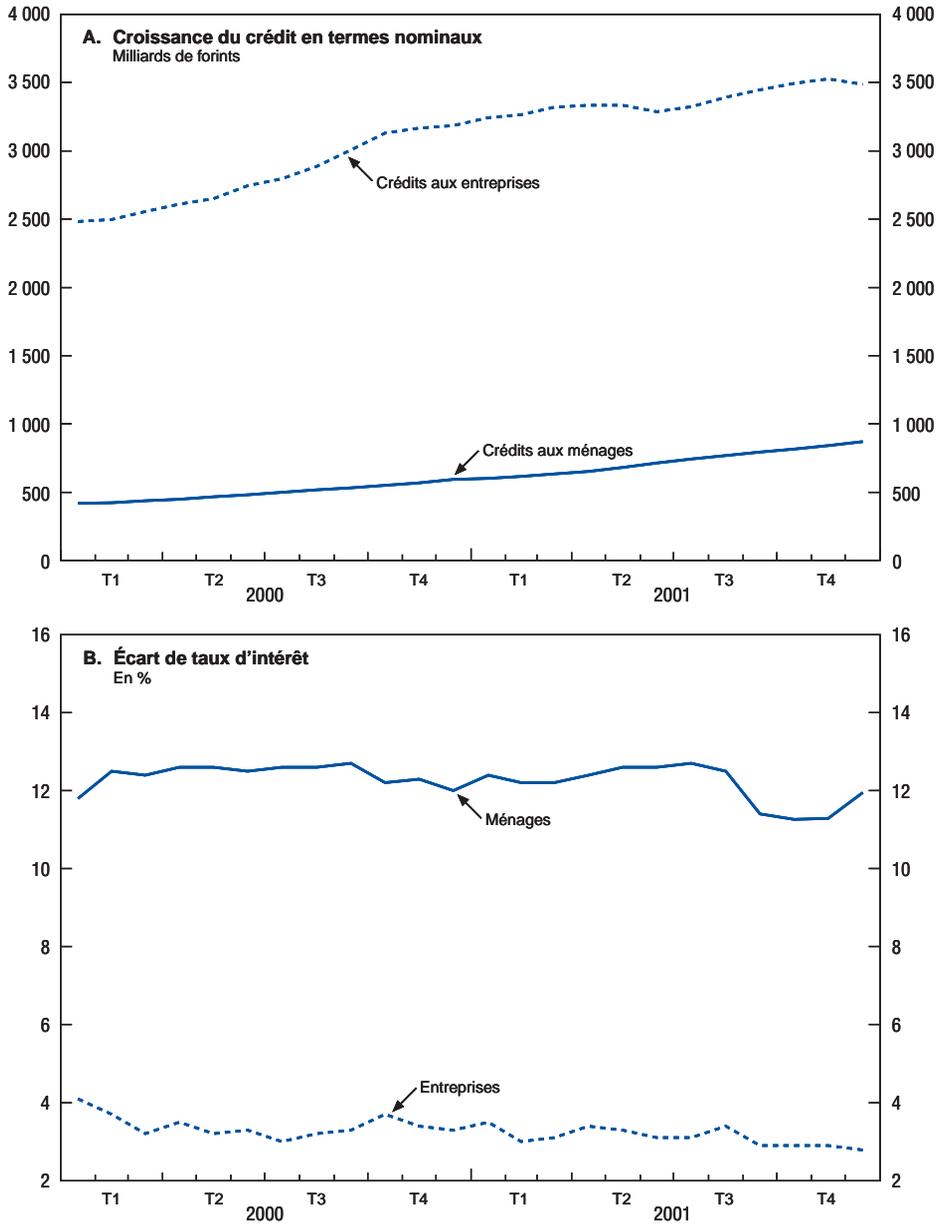


1. Les coûts d'accès à Internet comprennent la TVA et couvrent les heures de pointe comme les heures creuses.  
 Source : OCDE, *Tableau de bord 2001* de la DSTI.

financier du secteur des entreprises, mesuré par le coefficient endettement/fonds propres, qui était relativement faible par rapport aux pays européens développés, a rapidement progressé au cours des deux dernières années. Les petites entreprises ont accès au crédit à la consommation, mais le recours à ce type d'emprunt à des fins commerciales est beaucoup plus coûteux que le crédit commercial classique (voir graphique 28).

Depuis 2000, contrairement aux années précédentes, la croissance du crédit aux petites et moyennes entreprises (PME) dépasse celle du crédit aux grandes entreprises, ce qui témoigne de l'amélioration de leur accès au marché du crédit et de l'impact des programmes de subventions, en pleine expansion. Les prêts aux PME ont représenté un tiers du montant total des crédits bancaires commerciaux au premier semestre 2001, alors que leur pourcentage était inférieur à 20 pour cent à la fin de 1999. Le taux de croissance du crédit aux petites entreprises (moins de 50 salariés) a été encore plus dynamique ; ces dernières absorbent désormais environ 55 pour cent des crédits accordés aux PME. Cette expansion dans le secteur plus risqué des PME est en partie imputable à l'intensification de la concurrence dans le secteur bancaire, qui incite les banques à se tourner vers les opérations de détail. Le programme du gouvernement pour le

Graphique 28. Crédits par secteur



Source : OCDE, Banque nationale de Hongrie.

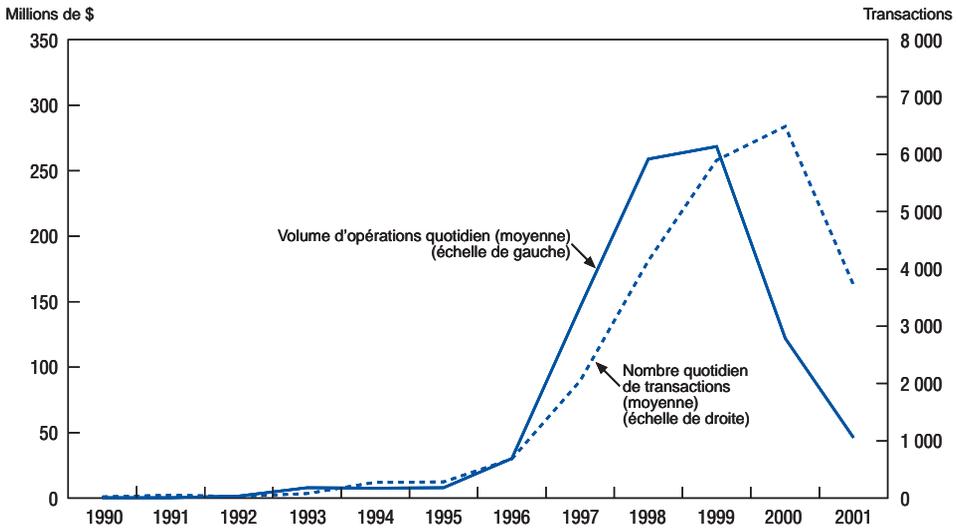
financement des PME a également contribué à cette forte poussée des prêts aux petites entreprises. Le principal élément du programme est constitué de garanties accordées par Hitelgarancia (détenue par l'État) ; en 2001, ces prêts garantis ont représenté près de 60 milliards de forints ou 5 pour cent des crédits aux PME. Autre source de financement à la disposition des PME, la Banque hongroise de développement, détenue par l'État (MFB) dont le capital a été fortement augmenté en 2000<sup>152</sup>.

Le principal objectif de la MFB est de contribuer à la modernisation de l'économie hongroise en finançant de grands programmes d'infrastructure, notamment des autoroutes, et de concevoir des dispositifs de financement spécifiques afin de favoriser le développement des PME (pour plus de détails voir chapitre III). Le statut spécial de la MFB a été amélioré par une nouvelle législation adoptée en mai 2001 qui assouplit la réglementation concernant les grands risques ; néanmoins, le contrôle exercé par l'Autorité hongroise de surveillance financière (PSZAF) sur les activités de la MFB n'a pas été modifié et certains pouvoirs de surveillance des comptes de la banque ont été délégués à la Cour des comptes. Le cabinet du Premier ministre, en qualité de représentant du propriétaire, et le bureau de contrôle du gouvernement ont également le droit de contrôler des activités spécifiques de la MFB. En outre, les règles prudentielles applicables aux prises de risque de la MFB sont beaucoup plus souples que celles qui s'appliquent aux banques commerciales, les autorités estimant que l'implication de la MFB dans des investissements d'infrastructure la conduit à prendre des risques plus importants que ceux encourus au titre d'activités bancaires classiques. S'il est judicieux d'accélérer le développement des infrastructures, le relâchement des contrôles prudentiels sur la MFB pourrait poser des problèmes.

En septembre 2001, le gouvernement a adopté un nouveau programme de prêts étudiants qui a jusqu'à présent touché plus de 70 000 personnes. Le système devait au départ faire jouer la concurrence, mais le gouvernement l'a modifié de façon à accorder un rôle prédominant à la Postabank, détenue par l'État. La Postabank a donc le droit exclusif de gérer les comptes des prêts étudiants, ce qui lui donne un avantage considérable par rapport aux autres banques en termes d'accès à de futurs clients. En outre, tous les candidats à un prêt dont le dossier a reçu un avis favorable sont obligés d'ouvrir un compte à la Postabank pour rembourser leur emprunt. En novembre, l'Autorité de la concurrence a initié une procédure pour abus de position dominante contre cette pratique. Au mois de décembre, la Banque hongroise de développement à capitaux publics a racheté à Postabank son service de prêts étudiants. De ce fait les banques à capitaux privés continuent d'être évincées de l'activité de prêt aux étudiants.

La bourse de Budapest a vu le volume de ses opérations quotidiennes fortement baisser ces dernières années, comme beaucoup d'autres bourses de création récente (graphique 29). Le repli des cours des actions a entraîné une forte progression des rachats d'entreprises. En 2001, cinq sociétés cotées ont été

Graphique 29. Liquidité de la Bourse de Budapest



Source : Bourse de Budapest.

reprises par des entreprises à capitaux privés hongroises pour la plupart<sup>153</sup>. Trois de ces rachats ont été suivis par des retraits de l'admission à la cote. Outre les rachats d'entreprises, les retraits de l'admission à la cote ont été justifiés par les difficultés rencontrées pour attirer des capitaux d'investissement sur le marché hongrois. Le nombre d'actions cotées est passé de 66 en 1999 à 60 fin 2000 et à 57 fin octobre 2001, alors que trois nouvelles demandes de retrait étaient en cours. La capitalisation du marché d'actions, qui était de 4 145 milliards de forints fin 1999, est tombée à 3 394 milliards fin 2000 et à 2 465 milliards fin août 2001<sup>154</sup>. Elle représente désormais environ un cinquième du PIB, contre 36 pour cent fin 1999, ce qui est bien inférieur aux niveaux enregistrés dans les économies avancées<sup>155</sup>.

La principale raison de l'importance limitée des marchés de capitaux est le rôle de premier plan que jouent les investisseurs stratégiques étrangers dans la restructuration et la recapitalisation du secteur des entreprises. Les privatisations sous forme de ventes à des investisseurs stratégiques ont constitué la principale source de financement sur fonds propres pendant la première moitié des années 90. En conséquence, la structure des fonds propres des grandes entreprises hongroises se caractérise par la prédominance d'un actionariat restreint ; il n'y a qu'une demi douzaines d'entreprises cotées de premier plan dont le flottant dépasse 50 pour cent des fonds propres. Toutefois, pour ce qui concerne le financement des entreprises, ce sont les prêts interentreprises, les bénéfices non

distribués, les emprunts directs de l'étranger et les prêts bancaires auprès des banques locales qui prédominent. Il n'y a qu'un petit nombre d'entreprises hongroises assez importantes pour avoir accès au financement sur les marchés internationaux. La plus grande société de télécommunications hongroise (Matav) est cotée à la bourse de New York et à Londres, et d'autres entreprises hongroises de premier plan sont cotées et négociées à Londres (SEAO), Francfort, Munich, Stuttgart et Vienne. Environ la moitié des transactions sur actions hongroises se négocient sur le SEAO, et près de l'autre moitié à la bourse de Budapest. Les autres bourses se partagent moins de 5 pour cent du total des transactions. Il n'y a eu qu'une émission d'obligations de société placée à l'étranger depuis l'automne 2000<sup>156</sup>. Mais, depuis 2000, le nombre et le volume des émissions d'obligations nationales ont augmenté et les échéances se sont allongées.

En raison de lacunes de la législation concernant les rachats d'entreprises, l'Autorité de surveillance financière (PSzAF) ne s'est toujours pas montrée capable de protéger efficacement les intérêts des actionnaires minoritaires. Fin 2000, l'une des grandes entreprises hongroises de pétrochimie a fait l'objet d'une opération concertée de rachat, orchestrée par un investisseur unique. Différentes sociétés, immatriculées dans différents pays mais ayant apparemment le même donneur d'ordre, ont acheté séparément mais de façon concertée plus de 50 pour cent des actions de l'entreprise ciblée. D'après la réglementation hongroise en vigueur à l'époque, tout investisseur ayant l'intention d'obtenir directement ou indirectement plus de 33 pour cent des actions à droit de vote d'une entreprise publique était tenu de faire une offre publique de rachat à tous les actionnaires. Étant donné l'absence de transparence et l'importance du rôle joué par l'entreprise en question dans le secteur de la pétrochimie en Hongrie et sur les marchés des capitaux, l'Autorité de surveillance financière a accordé toute son attention à cette affaire. Bien que ses responsables aient utilisé tous les moyens légaux dont ils disposaient pour mettre en évidence les véritables circonstances de cette acquisition, qui semait le doute sur la transparence du fonctionnement des marchés hongrois des capitaux, ils n'ont pas trouvé le moyen de s'opposer à cette acquisition. Suite à ce fiasco, les autorités ont durci les règles relatives aux rachats d'entreprises<sup>157</sup>. Toutefois, la transparence de l'actionnariat, notamment en ce qui concerne les bénéficiaires effectifs, est loin d'être garantie. Les nouvelles dispositions ont élargi les pouvoirs de l'Autorité de surveillance financière concernant les enquêtes sur les rachats d'entreprises, l'imposition d'amendes et la suspension des droits d'actionnaire en cas de faute grave. Les pouvoirs de PSzAF devraient être encore renforcés pour que cet organisme puisse formuler ses propres règles et réagir promptement aux événements sur les marchés de capitaux. Le gouvernement a approuvé un projet de loi en ce sens mais il n'avait pas obtenu la majorité requise des deux tiers au Parlement à la fin de l'année<sup>158</sup>.

Il est peu probable que les sociétés hongroises de taille moyenne financent leur expansion par des introductions en bourse à Budapest dans un avenir

proche. Il n'y a eu que deux introductions en bourse depuis 1999<sup>159</sup> en dépit de l'existence d'un second marché<sup>160</sup>. Les apports de capital risque, qui étaient très faibles au départ, ont dépassé 100 millions de dollars en 2000, mais ont essentiellement été destinés à des entreprises de TIC au stade du démarrage. Ces apports se sont effondrés en 2001, dans le contexte de ralentissement général du secteur des TIC. Bien que plusieurs entreprises de haute technologie aient été créées en Hongrie ces dix dernières années, aucune d'entre elles n'a réussi à dépasser 50 millions de dollars de ventes annuelles. Compte tenu du manque d'épaisseur du marché hongrois des actions, les fonds de capital risque ont peu de chances de trouver des débouchés sous forme d'introductions en bourse et sont obligés de se diriger vers des ventes commerciales<sup>161</sup>. D'après des courtiers à la bourse de Budapest, les rachats d'entreprises par les dirigeants avec l'aide d'investisseurs privés locaux ont suscité de plus en plus d'intérêt ces derniers mois, ce qui est peut-être le signal d'une nouvelle vague de restructuration d'entreprises à capitaux hongrois.

### **Problèmes du marché du travail**

Depuis la parution de la dernière *Étude*, le marché du travail a connu des évolutions contrastées. Le chômage est tombé à moins de 6 pour cent tandis que l'emploi a cessé de progresser en 2001. En conséquence, le taux d'activité s'est mis à décroître. Si les écarts de taux de chômage entre les sept grandes régions statistiques (NUTS2) se sont réduits ces dernières années, les disparités entre les petites régions, plus pertinentes dans l'optique du marché du travail (NUTS3), se sont en fait creusées<sup>162</sup>. Des pénuries de main-d'œuvre qualifiée dans les zones relativement développées ont continué d'être associées avec un excédent substantiel de main-d'œuvre non qualifiée dans les régions défavorisées, où la faiblesse du réseau public d'infrastructure entrave l'afflux de capital. La croissance des salaires s'est vivement accélérée, en dépit d'une nette appréciation nominale de la monnaie en 2001 (voir le premier chapitre pour une analyse détaillée de l'évolution récente).

### ***Hausse des salaires, baisse des taux d'activité***

Le chômage structurel en Hongrie se caractérise par un déséquilibre entre la demande de personnels dotés de compétences spécifiques et une offre excédentaire de travailleurs dépourvus de ces compétences, de sorte que des pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs et régions vont de pair avec un important chômage volontaire ailleurs. La mobilité relativement réduite des travailleurs<sup>163</sup> est liée à une insuffisance de logements locatifs abordables. Étant donné les contraintes géographiques et de qualifications s'exerçant sur l'offre de main-d'œuvre, le réservoir de main-d'œuvre disponible est limité à court terme mais on pourrait l'améliorer dans le long terme. L'encadré 13 décrit trois mesures du chômage qui ont été utilisées par les autorités hongroises.

### Encadré 13. **Quelle est l'ampleur des réserves de main-d'œuvre ?**

Les autorités ont utilisé trois indicateurs du chômage. Comme l'indique le graphique ci-après, ils donnent des estimations sensiblement différentes du volant de main-d'œuvre potentiellement inutilisée dans l'économie.

#### **1. L'enquête sur la population active et la définition du chômage selon le BIT**

D'après la définition du BIT utilisée dans les enquêtes sur la population active de l'Office statistique central (OSC), sont considérées comme chômeurs les personnes qui n'ont pas été employées, mais qui ont cherché activement du travail au cours des quatre dernières semaines et qui sont prêtes à être embauchées dans deux semaines. En théorie, la méthode du BIT comptabilise parmi les personnes occupées tous ceux qui exercent une activité rémunérée – même les personnes employées dans l'économie informelle –, tandis que ceux qui ne travaillent pas ou qui ne cherchent pas activement des possibilités d'emploi sont classés comme étant économiquement inactifs. Le taux de chômage dans l'optique du BIT était de 5,6 pour cent au dernier trimestre 2001. Toutefois, ce chiffre exclut les travailleurs découragés, c'est-à-dire les individus non occupés d'âge actif qui ne cherchent plus activement un emploi. L'OSC estime qu'il y a environ 100 000 travailleurs découragés, soit 2½ pour cent de la population active.

#### **2. Chômage recensé**

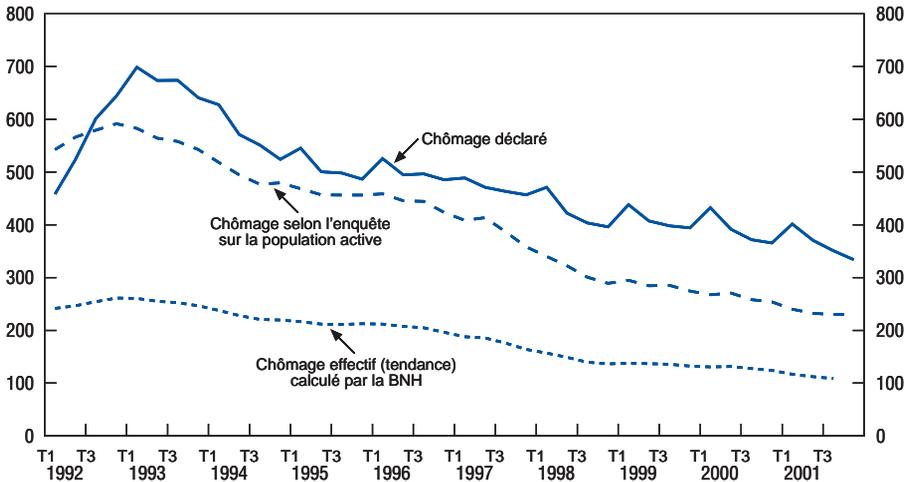
Le chômage recensé désigne les personnes qui se sont inscrites dans les agences locales pour l'emploi pour toucher des prestations ; les chiffres mensuels sont publiés par l'Office national de l'emploi. Cet indicateur est influencé par les variations règles d'éligibilité à l'indemnité de chômage, aux prestations d'invalidité et à l'aide sociale. On estime qu'environ la moitié des individus enregistrés par les agences de l'emploi ne sont pas véritablement des chômeurs, soit parce qu'ils travaillent dans l'économie informelle, soit parce qu'ils n'appartiennent pas à la population active au sens du BIT. D'après l'indicateur fondé sur les inscriptions, le chômage atteignait 8 pour cent de la population active au dernier trimestre 2001.

#### **3. Réserves effectives de main-d'œuvre estimées par la Banque centrale**

Les indicateurs ci-dessus n'évaluent sans doute pas avec précision la fraction de la population active prête à prendre part à l'activité économique lors d'une phase de reprise conjoncturelle. En raison de qualifications et compétences obsolètes et l'éloignement géographique, une partie des chômeurs se trouvent exclus des bassins d'emploi. A partir de recherches microéconomiques empiriques ; la Banque centrale estime et publie les chiffres des réserves restantes de main-d'œuvre effectivement disponible<sup>1</sup>. Cette approche isole la composante purement conjoncturelle du chômage et donne l'estimation du taux de chômage la plus basse, à 2½ pour cent au troisième trimestre 2001.

1. Voir *Rapport sur l'inflation*, mars 2001.

Graphique 30. **Trois mesures du chômage**  
Milliers de personnes



Source : Office statistique central ; Banque nationale de Hongrie ; OCDE, *Principaux indicateurs économiques*.

Les mesures du chômage évoquées plus haut, qui vont de 2.5 à 8 pour cent, sous-estiment l'ampleur des réserves latentes de main-d'œuvre car elles ne tiennent pas compte du fait que le niveau d'activité en Hongrie accuse un retard sur la plupart des pays de l'OCDE. Pour que le pays rejoigne les taux d'activité moyens de la zone de l'OCDE, sa population active devrait augmenter de 16 pour cent et son taux de chômage s'élever jusqu'à 19 pour cent, le niveau de l'emploi étant présumé inchangé<sup>164</sup>. Ces calculs montrent que la Hongrie a un réservoir de main-d'œuvre latente de plus d'un demi-million de personnes qui n'apparaît dans aucune des mesures officielles du chômage. Ce chapitre étant axé sur la croissance économique, la question cruciale est de savoir comment mobiliser ces réserves latentes de façon que le secteur des entreprises privées puisse non seulement surmonter les pénuries actuelles de travailleurs qualifiés mais aussi développer l'emploi et la production de façon plus dynamique qu'il ne l'a fait jusqu'ici. La proportion des personnes âgées de 25-64 ans dans la population totale devrait croître lentement pendant plus d'une décennie, avant d'accuser une vive contraction.

La flambée des coûts salariaux est l'un des obstacles à une utilisation accrue de main-d'œuvre. Une augmentation de 57 pour cent du salaire minimum

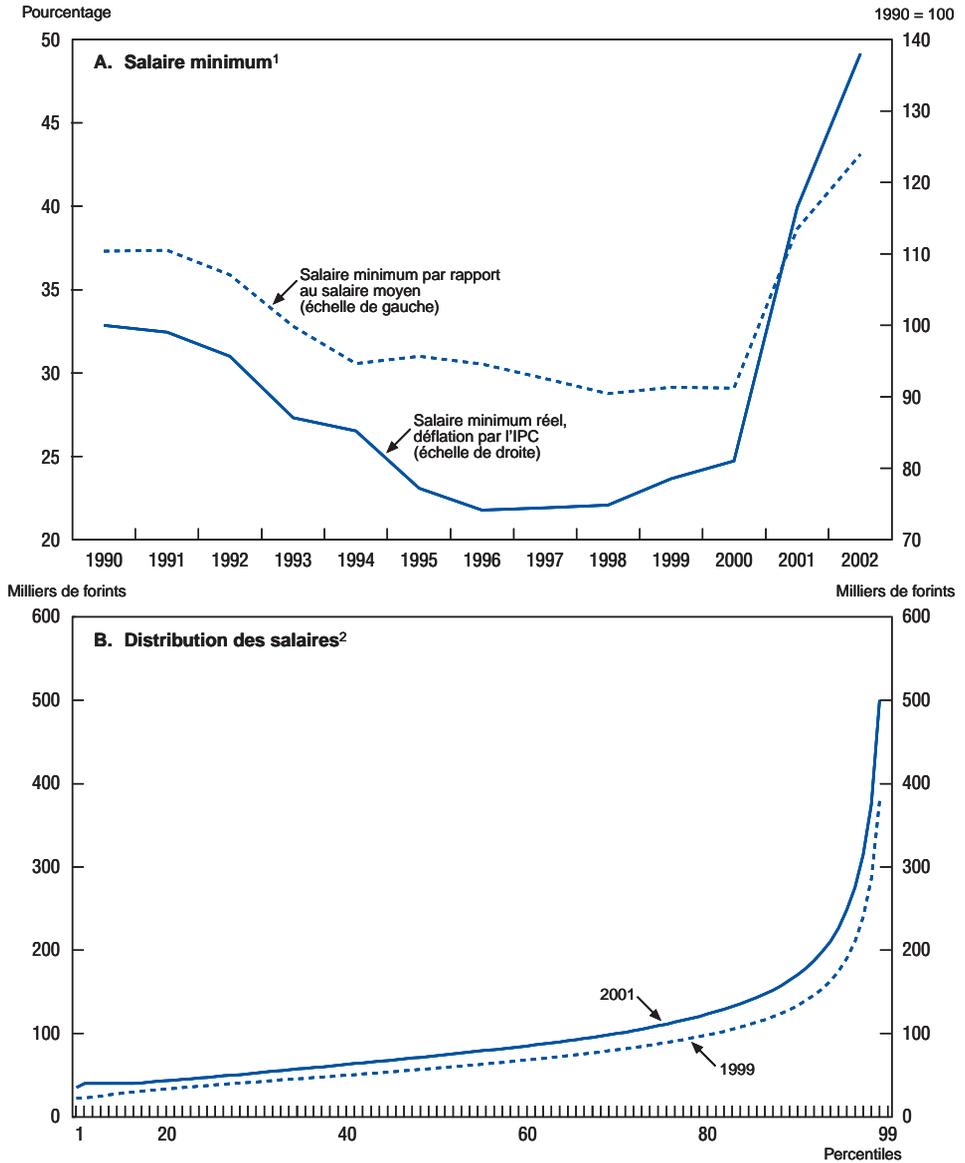
en janvier 2001 et une hausse additionnelle de 25 pour cent en janvier 2002, entraînant un quasi-doublement du taux légal mensuel en l'espace de deux ans<sup>165</sup>, ont été un moteur essentiel de la poussée salariale qui a déplacé vers le haut la courbe de distribution des salaires (graphique 31). Selon les données de l'OSC, le salaire minimum légal est passé de quelque 30 pour cent du salaire moyen en 2000 à près de 40 pour cent du salaire moyen de tous les salariés ou 55 pour cent du salaire moyen des travailleurs manuels en 2001. Toutefois, les autorités<sup>166</sup> estiment que la plus grande partie de l'augmentation de 2001 a été accordée effectivement par les entreprises avant l'application de la hausse du salaire minimum légal, mais qu'elle a été versée « de la main à la main » pour minimiser les prélèvements au titre de la sécurité sociale. L'ampleur réelle de cette distorsion statistique est difficile à évaluer (voir encadré 14)<sup>167</sup>. Par ailleurs, les salaires publics ont été augmentés en 2001<sup>168</sup>. Ces hausses, dues à des décisions gouvernementales, ne se sont pas diffusées spontanément dans l'ensemble du marché du travail, mais le salaire brut moyen total a augmenté néanmoins de 18 pour cent en 2001 (+22.4 pour cent dans le secteur public et +16.3 pour cent dans le secteur privé). Le resserrement consécutif de l'éventail des salaires dans le court terme porte en germe de nouvelles pressions salariales dans le contexte d'un marché du travail tendu<sup>169</sup>.

Ces dernières années, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour promouvoir l'activité et l'emploi (encadré 15). Les résultats ont été décevants jusqu'ici, et surtout depuis le deuxième trimestre 2001 où la population active a recommencé de décroître après quelques années d'expansion. Le recul de l'activité a de quoi intriguer, étant donné la hausse spectaculaire des salaires dans le secteur privé comme dans le secteur public. Les données sur la population active de l'Office statistique central, disponibles avec un retard important jusqu'à fin 2000, montrent que deux groupes de la population d'âge actif ont continué de croître ces dernières années : les étudiants et les préretraités. Tandis que l'augmentation de l'effectif des étudiants est tout à fait susceptible d'améliorer le capital humain de la nation, la croissance continue de la population inactive en âge de travailler qui touche des prestations de retraite et d'invalidité ne peut que freiner le processus de rattrapage en cours. Les précédentes *Études* soulignaient la nécessité de durcir encore les conditions d'accès aux prestations de préretraite et d'invalidité légère mais aussi de réadapter et de réinsérer les handicapés légers. Les autorités ont apparemment préparé des mesures dans ce sens mais n'ont pas pu jusqu'ici les faire adopter.

### **Capital humain**

Dans quelle mesure le système éducatif de la Hongrie contribue-t-il à l'accumulation de capital humain, qui tend à réduire l'ampleur du chômage structurel ? Le chapitre précédent avait attiré l'attention sur le déclin des performances des élèves et sur la disparité grandissante d'une région à l'autre et d'un

Graphique 31. L'augmentation du salaire minimum et son incidence sur la structure des salaires



1. Estimations de l'OCDE pour l'inflation et les salaires en 2002.

2. Gains mensuels bruts des salariés à plein-temps en mai de chaque année, plus 1/12<sup>e</sup> des paiements exceptionnels de l'année précédente, dans les entreprises employant 10 salariés ou plus.

Source : OCDE ; Office statistique central ; ministère de l'Économie ; Agence nationale pour l'emploi.

**Encadré 14. Incidence de l'augmentation du salaire minimum**

Le relèvement du salaire minimum a affecté à la fois les employeurs du secteur privé et ceux du secteur public. Dans le secteur privé, la hausse s'est fait sentir directement dans les industries à faibles coûts de main-d'œuvre comme l'agriculture, le tourisme et le textile, tandis que les secteurs à salaires élevés devraient réagir dans un an ou deux, lorsque la structure des salaires relatifs se réajustera. Entre 2000 et 2002, tout en relevant le salaire minimum mensuel de 25 500 à 50 000 forints<sup>1</sup>, le gouvernement a réduit de 4 points de pourcentage les cotisations retraite patronales pour tous les travailleurs et il a porté la cotisation maladie forfaitaire de 3 900 à 4 500 forints par mois. Le coût total de la main-d'œuvre non qualifiée est passé de 38 962 à 71 250 forints, soit une hausse de 83 pour cent sur deux ans<sup>2</sup>. Étant donné la pratique des paiements salariaux « de la main à la main » dans les PME, l'effet direct de l'augmentation officielle joue à plein pour les employeurs du secteur public (qui comptait 180 000 des 750 000 titulaires du salaire minimum recensés officiellement en 2001) et pour les travailleurs indépendants<sup>3</sup>. Selon des estimations du ministère de l'Économie, un tiers des salariés touchent le minimum légal en 2002<sup>4</sup>. Cette proportion dépasse sensiblement le pourcentage des travailleurs payés au salaire minimum légal dans d'autres pays de l'OCDE.

Les forts relèvements du salaire minimum pénalisent surtout les secteurs à bas salaires où quelques employeurs du secteur privé ont réagi en réduisant les effectifs à temps plein tout en multipliant les contrats à temps partiel tandis que d'autres demandaient à bénéficier d'une subvention spéciale pour neutraliser l'impact du salaire minimum sur les coûts. Puisqu'une forte proportion de travailleurs touche le salaire minimum, on peut prévoir que des effets de cliquet établiront une structure de salaires relatifs moins contrastée au cours des prochaines années. La hausse associée des coûts pour les entreprises sera vraisemblablement compensée par un recours accru aux contrats à temps partiel et, si les employeurs s'attendent à voir persister les niveaux de salaire plus élevés, par l'adoption de méthodes de production plus capitalistiques.

1. 208 euros en avril 2002. Le salaire minimum mensuel est de 189 euros en République tchèque, 235 euros en Pologne, 406 euros au Portugal, 473 euros en Grèce, 516 euros en Espagne et 1 009 euros en Irlande.
2. Dans le secteur public, la hausse des coûts de main-d'œuvre totaux pour un titulaire du salaire minimum est passée de 38 580 forints en 2000 à 70 500 forints en 2002, soit le même pourcentage que dans le secteur des entreprises. La différence de coût total en niveau vient de ce que les employeurs du secteur public sont exemptés d'un prélèvement de 1.5 pour cent du salaire brut au titre de la formation.
3. Les travailleurs indépendants sont autorisés à déclarer leur revenu effectif au niveau du salaire minimum, et à payer les cotisations sociales (mais non les impôts sur le revenu) sur cette base.
4. Il y a deux ans, un dixième à peine des travailleurs du secteur des entreprises étaient payés au salaire minimum. Voir OCDE (2000a), p. 115.

### Encadré 15. **Mesures récentes pour promouvoir l'activité et l'emploi**

Depuis la publication de la dernière *Étude*, les autorités ont pris cinq nouvelles mesures pour remédier aux carences de l'offre de main-d'œuvre. Premièrement, elles ont abaissé le taux de compensation, essentiellement en relevant fortement le salaire minimum. Deuxièmement, elles ont rendu l'exercice d'un emploi plus attrayant pour les retraités en exonérant totalement les pensions du calcul du revenu imposable, de façon à les inciter à revenir sur le marché du travail<sup>1</sup>. Troisièmement, elles ont autorisé les Hongrois d'origine vivant dans les pays en transition voisins à travailler en Hongrie pendant une période maximale de six mois par an<sup>2</sup>. Quatrièmement, elles ont durci les règles d'octroi des prestations de chômage, en éliminant le dispositif spécial d'aide sociale offert aux chômeurs en fin de droits. Elles ont également augmenté les prestations sociales accessibles sous la forme d'un allègement de l'impôt sur le revenu, réduit les allocations d'aide sociale et découragé l'utilisation abusive de ces prestations par un mécanisme rigoureux de reprise progressive<sup>3</sup>. Le programme d'« intégration par le travail » déjà en vigueur à la date de publication de la dernière *Étude*, encourage aussi l'activité. Enfin, pour améliorer la mobilité des travailleurs touchés par la pénurie de logements locatifs abordables, en 2001 le gouvernement a commencé à subventionner massivement la construction de logements sociaux municipaux ; le Parlement a approuvé la poursuite de ce programme en 2002.

Les autorités ont aussi cherché à stimuler la demande de main-d'œuvre par les mesures suivantes. Premièrement, les charges sociales des employeurs ont été réduites de 2 points de pourcentage par an, pour revenir de 33 pour cent en 2000 à 29 pour cent en 2002. Toutefois, le prix *relatif* de la main-d'œuvre peu qualifiée a augmenté car ces réductions en pourcentage se sont accompagnées de hausses des prélèvements forfaitaires d'assurance maladie<sup>4</sup>. Une partie des réserves du Fonds du marché du travail ont servi en 2002 à financer des aides à l'emploi en faveur des secteurs particulièrement touchés par le relèvement du salaire minimum (voir aussi l'encadré 13)<sup>5</sup>. Enfin, un allègement fiscal a été accordé aux employeurs de personnes « handicapées » ; en Hongrie, on compte quelque 600 000 « handicapés », y compris beaucoup de travailleurs d'âge moyen ayant perdu leur emploi par suite des ajustements postérieurs à la transition et qui ont bénéficié de prestations d'invalidité pour des raisons sociales et non médicales<sup>6</sup>.

1. Les pensions de vieillesse étaient déjà exonérées d'impôt, mais leur montant entrait en compte dans le calcul du revenu imposable, ce qui augmentait les revenus d'activité du pensionné pour les faire passer dans une tranche à taux d'imposition plus élevé.
2. Dans certaines professions. Sinon, la durée maximum est de trois mois par an. Par ailleurs, l'accord intergouvernemental conclu avec la Roumanie en décembre 2001 stipule que tous les citoyens roumains, quelle que soit leur nationalité, pourront rechercher des emplois temporaires en Hongrie. Dans tous les cas, les demandeurs ne pourront obtenir que des postes offerts mais non pourvus depuis au moins un mois. Cette disposition a pour but de maintenir l'accès préférentiel des citoyens hongrois aux emplois locaux. De plus, pour répondre à l'inquiétude de l'opinion publique, le gouvernement a limité à 81 000 pour n'importe quel jour de l'année le nombre des permis de travail en cours de validité délivrés à des ressortissants étrangers.

Encadré 15. **Mesures récentes pour promouvoir l'activité et l'emploi** (suite)

3. Depuis mai 2001, les autorités locales ont le droit de saisir les biens de personnes bénéficiant d'allocations d'aide sociale. Au décès d'un allocataire, la collectivité locale peut obtenir une compensation en vendant les biens du défunt.
4. La cotisation d'assurance-maladie acquittée par l'employeur représente la somme d'une taxe proportionnelle (11 pour cent du salaire brut) et d'un prélèvement forfaitaire par travailleur ; ce dernier a été porté de 3 900 forints par mois en 1999 à 4 200 forints en 2000 et à 4 500 forints en 2002.
5. Les dépenses au titre des emplois subventionnés ont dépassé 0.2 pour cent du PIB en 2000. En 2001, un nouveau type de subvention salariale a été instauré pour dédommager les petites entreprises employant des travailleurs peu qualifiés de la hausse des coûts salariaux associée au relèvement du salaire minimum. Le montant total des nouvelles subventions était relativement bas (moins de 2 milliards de forints, ou 0.01 pour cent du PIB). En 2002, le Fonds du marché du travail prévoit d'en distribuer davantage (15 milliards de forints) aux PME et aux travailleurs indépendants particulièrement touchés par la hausse du salaire minimum (la plupart des demandes devraient émaner des branches à bas salaires telles que l'hôtellerie-restauration et les textiles) ; l'éligibilité sera déterminée au cas par cas.
6. L'employeur peut déduire de son revenu déclaré une fraction des salaires versés aux travailleurs handicapés. Cette déduction au titre de l'impôt sur le revenu est plafonnée à 50 pour cent du salaire minimum ; elle a augmenté fortement avec les majorations du salaire minimum intervenues au cours de la période 2001-02.

type d'établissement à l'autre. Ce chapitre traite de questions touchant les pôles opposés du spectre éducatif et d'initiatives récentes en matière de politique scientifique et de développement. La proportion des personnes âgées de 25-64 ans ayant fait des études universitaires indique le niveau approximatif du capital humain hautement qualifié. Sa valeur en Hongrie (14 pour cent) correspond à la moyenne des pays de l'OCDE<sup>170</sup>. La part correspondante de la population active est plus élevée en Hongrie et dépasse la moyenne de l'OCDE de 1 point de pourcentage. Le *taux* d'accumulation du capital humain a augmenté de façon phénoménale en Hongrie après l'ère communiste ; le taux net d'entrée<sup>171</sup> dans l'enseignement universitaire ces dernières années excède 50 pour cent et n'est surpassé que par trois pays de l'OCDE (Nouvelle-Zélande, Finlande et Suède)<sup>172</sup>. La hausse de 72 pour cent du taux d'inscription dans l'enseignement tertiaire observée en Hongrie entre 1995 et 1999 n'a été surpassée que par la Pologne, qui a affiché une progression de 73 pour cent<sup>173</sup>. La montée rapide des inscriptions dans l'enseignement tertiaire hongrois laisse prévoir le développement d'une population et d'une main-d'œuvre à niveau d'instruction élevé et la résorption progressive du déficit actuel de qualifications<sup>174</sup>.

Un problème particulier pour la formation du capital humain tient à la nombreuse minorité tzigane, qui représente quelque 10 pour cent des élèves au niveau du primaire. En dépit du programme gouvernemental à moyen terme visant à améliorer l'intégration sociale de cette minorité ethnique, les Roms continuent de souffrir d'une scolarisation insuffisante. Faute de données officielles sur le niveau d'instruction de la minorité ethnique<sup>175</sup>, la source la plus fiable est une étude récente de chercheurs indépendants dont les estimations sont présentées au tableau 31. La proportion relativement faible de jeunes Roms qui entrent dans l'enseignement secondaire fait que leur présence dans l'enseignement post-secondaire reste extrêmement limitée, malgré les bourses d'études offertes par l'État<sup>176</sup>. S'appuyant sur les données disponibles concernant les boursiers fournies par le ministère de l'Éducation, l'OCDE estime que les tziganes représentent environ 0.2 pour cent de la population étudiante totale des établissements universitaires, soit la même proportion qu'en 1993. La majorité des enfants tziganes qui quittent l'école primaire poursuivent leurs études dans des écoles d'apprentissage dont l'enseignement ne correspond guère aux besoins du marché du travail, malgré l'existence de programmes ciblés d'enseignement et de formation financés par le gouvernement et par l'UE<sup>177</sup>.

Outre l'enseignement scolaire, la formation sur le tas dans les grandes entreprises bénéficiant d'un investissement direct étranger a contribué à mettre à niveau les compétences d'environ un demi-million de travailleurs hongrois. Les grandes entreprises nationales font elles aussi un gros effort pour améliorer les qualifications de leurs salariés, tandis que le secteur des petites entreprises sous contrôle hongrois emploie de la main-d'œuvre qualifiée mais ne dispense guère de formation<sup>178</sup>. L'emploi légal de travailleurs non qualifiés serait une pratique courante parmi les petites – à la différence des grandes sociétés qui sont mieux contrôlées (GKI, 2001*b*). Le rôle des petites entreprises dans la formation de capital

Tableau 31. **Niveau d'instruction et origine ethnique**

Pourcentage d'élèves poursuivant des études après l'enseignement de base (8<sup>e</sup> année), 1998-99

	Tziganes <sup>1</sup>	Non tziganes <sup>1</sup>	Données nationales <sup>2</sup>
Arrêt de la scolarité	14.9	3.2	4.4
École de formation professionnelle	9.4	3.2	1.8
École d'apprentissage	56.5	26.8	23.0
École secondaire spécialisée <sup>3</sup>	15.4	38.1	39.1
École secondaire générale <sup>3</sup>	3.6	18.4	31.7

1. L'échantillon couvre les élèves de 192 écoles dans lesquelles les Tziganes représentaient plus de 25 pour cent des effectifs ou étaient au nombre de plus de 100.

2. Données nationales communiquées par le ministère de l'Éducation.

3. Certificat de fin de scolarité nécessaire pour entrer dans l'enseignement tertiaire ou pour exercer un emploi dans différentes professions.

Source : Havas *et al.* (2001), ministère de l'Éducation.

humain est moins spectaculaire que celui des entreprises multinationales, mais elles permettent aux travailleurs de maintenir leurs qualifications professionnelles générales et d'acquérir une expérience de l'entreprise.

### **Politique scientifique et technologique**

Une petite économie ouverte comme la Hongrie<sup>179</sup>, qui se trouve à une phase relativement précoce du processus de rattrapage, est plus susceptible d'être un consommateur qu'un producteur d'innovations technologiques. Les indicateurs de R-D le confirment. Au cours des années 1990, l'appel massif à l'investissement étranger et l'impératif de stabilisation budgétaire ont conduit à négliger la politique scientifique et technologique. En conséquence, la dépendance technologique de la Hongrie s'est accentuée tandis que l'intensité de recherche a considérablement diminué. La première, mesurée par l'indice de dépendance standardisé, avoisine des niveaux observés récemment en Autriche, tandis que la seconde, mesurée par la proportion des dépenses de R-D dans le PIB, stagne à 1.1 pour cent en 2001, bien au-dessous de la moyenne de l'OCDE, même si les filiales hongroises de quelques grandes entreprises multinationales des télécommunications et de l'industrie pharmaceutique ont commencé à exploiter des laboratoires de recherche tout en employant de plus en plus de chercheurs locaux<sup>180</sup>. Généralement, les liens entre les établissements publics de R-D et le secteur des entreprises restent peu consistants (voir Papanek, 2000), malgré les améliorations partielles dues aux centres de recherche parrainés par les pouvoirs publics qui associent les universités et l'industrie à leurs travaux.

Devant la faiblesse dénotée par les indicateurs de R-D, les autorités ont décidé de promouvoir plus activement les inventions et innovations nationales. Le programme d'action gouvernemental 2000 pour la science et la technologie a mis en place cinq initiatives de R-D nationale, dont quatre visent à maximiser les atouts comparatifs de la Hongrie sur des segments étroitement ciblés, dans les domaines suivants : recherche pharmaceutique, technologies de l'information et des communications, recherche environnementale et sur les matériaux et biotechnologie. La cinquième initiative consiste à soutenir les recherches sociales contemporaines ayant trait à la cohésion sociale, notamment les études sur les conditions de vie de la minorité ethnique. Pour la mise en œuvre, il est prévu des taux d'amortissement élevés au titre des dépenses de R-D et un financement direct sur deux chapitres du budget central, de manière à offrir des mécanismes d'incitation pour attirer les laboratoires de recherche des sociétés multinationales en Hongrie et à accorder une aide à la R-D aux PME (ministère de l'Éducation, 2000b). Le programme du gouvernement visait à doubler la part de la R-D dans le PIB pour la porter de 0.8 pour cent en 2000 à 1.6 pour cent en 2001. Elle s'est en l'occurrence établie à 1.1 pour cent et les autorités espèrent qu'elle atteindra 1.5 pour cent en 2002 à l'aide de subventions, d'allégements fiscaux et de crédits de l'UE.

En ce qui concerne les ressources humaines pour la recherche-développement, la situation demeure peu satisfaisante. D'après l'Office statistique central, en 2000, la part des personnels hongrois de R-D dans l'emploi total était de 0.6 pour cent – cet indicateur est faible non seulement à l'aune de l'Europe occidentale mais aussi par rapport aux autres économies en transition Membres de l'OCDE. Environ 27 pour cent de ces personnels étaient employés dans les unités de R-D des entreprises, pour la plupart sous contrôle étranger. Pourtant, les entreprises représentaient 41 pour cent des dépenses courantes et 71 pour cent des dépenses en capital<sup>181</sup> – cela montre qu'elles dépensent beaucoup plus pour leur personnel et leurs équipements que les unités de R-D du secteur public à l'Académie des sciences et dans les établissements d'enseignement supérieur. Par ailleurs, les taux de croissance des dépenses de R-D dans le secteur des entreprises ont dépassé ceux observés dans le secteur public ces dernières années. Les unités de R-D du secteur public emploient apparemment un nombre excessif de chercheurs relativement âgés qui perçoivent des salaires plutôt faibles. Afin d'améliorer la situation, le gouvernement a mis au point de nouvelles incitations pour accroître la mobilité des chercheurs entre les universités et le secteur privé.

### **Problèmes du secteur public**

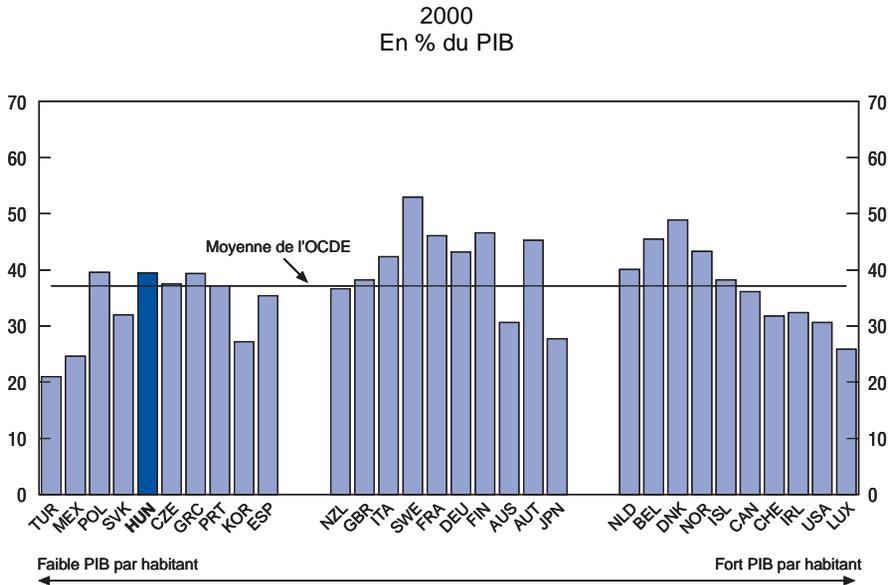
La précédente *Étude* examinait en détail le système fiscal et les effets à long terme du processus de vieillissement sur la sécurité sociale et la croissance économique. Les réformes de la fiscalité et des retraites représentent des enjeux importants pour les perspectives des entreprises hongroises et pour la capacité future de la Hongrie d'attirer les investissements directs étrangers.

### **Perspectives de la réforme fiscale**

Les réformes fiscales en Hongrie apparaissent dictées par le souci d'améliorer encore l'environnement de l'entreprise et par l'engagement d'harmoniser progressivement les réglementations nationales avec celles de l'UE. La pression fiscale globale reste relativement forte (graphique 32), surtout si l'on considère le stade de développement de la Hongrie, et elle dépasse le niveau moyen observé dans le groupe des économies de l'OCDE à bas revenu. La structure d'imposition est décrite au tableau 32. Contrairement à ce qui est le cas en moyenne dans les pays de l'OCDE, en Hongrie les recettes fiscales dépendent beaucoup plus des cotisations de sécurité sociale et des impôts sur la consommation, tandis que les parts respectives des recettes induites par les impôts sur le revenu applicables au capital et au travail et par les impôts sur la propriété demeurent relativement faibles.

La structure d'imposition s'améliore-t-elle dans le sens d'une réduction de la proportion des recettes qui faussent les décisions d'épargne et réduisent les incitations à travailler<sup>182</sup>? Ces dernières années, le gouvernement s'est efforcé de dédommager les employeurs pour la hausse massive du salaire minimum et

Graphique 32. Pression fiscale globale dans les pays de l'OCDE



Source : OCDE, Base de données analytiques, établie à partir des comptes nationaux.

l'inflation salariale généralement forte en réduisant les cotisations de sécurité sociale, qui sont passées entre 2000 et 2002 de 33 à 29 pour cent du salaire brut, se rapprochant ainsi de la moyenne de l'OCDE. Il serait souhaitable de continuer sur cette voie. La part des impôts sur la consommation dans les recettes totales a baissé depuis 1999, sous l'effet principalement de l'alourdissement automatique de la fiscalité<sup>183</sup> ; cette tendance n'est pas positive, car les impôts sur les biens et les services sont moins susceptibles que les impôts sur le revenu et la propriété de fausser les incitations à l'épargne et au travail, et donc plus à même d'encourager la croissance. Du reste, pour renforcer les perspectives de croissance du pays, les autorités devraient réduire l'utilisation des taux de TVA multiples à des fins de politique sociale<sup>184</sup>. Une action progressive dans ce sens se traduirait par une harmonisation plus étroite des règles de TVA avec l'UE. De même, les droits d'accise sur les alcools et les produits du tabac doivent être progressivement ajustés jusqu'au niveau plus élevé en vigueur dans l'UE, de façon à accroître la proportion des impôts sur la consommation dans les recettes totales. Les autorités sont encouragées à accélérer ce processus tout en réduisant les cotisations vieillesse et maladie aussi rapidement que le permet l'ajustement budgétaire à long terme évoqué ci-dessus. Dans le contexte inédit d'une inflation relativement basse (voir

Tableau 32. **Structure de la fiscalité par catégorie d'impôt**  
1999

	Impôt sur le revenu des sociétés	IRPP	Impôts non ventilables sur les revenus, les bénéfices et les plus- values	Cotisations de sécurité sociale et impôts sur les salaires	Taxes sur les biens et services <sup>1</sup>	Autres taxes, notamment taxes foncières
En pourcentage des recettes fiscales totales						
Australie	15.9	43.3	0.0	6.4	26.5	7.8
Autriche	4.1	22.9	1.9	40.5	27.9	2.6
Belgique	7.9	30.6	0.0	31.7	24.9	4.8
Canada	9.8	38.1	0.9	15.7	24.9	10.6
République tchèque	9.5	12.9	0.0	43.7	31.0	2.9
Danemark	5.9	50.6	1.7	4.8	33.1	3.9
Finlande	9.1	31.9	0.0	25.4	30.7	2.9
France	6.4	17.6	0.0	38.2	27.1	10.8
Allemagne	4.8	25.1	0.0	39.3	27.4	3.5
Grèce	8.7	14.2	3.7	31.4	37.8	4.3
<b>Hongrie</b>	<b>5.9</b>	<b>17.3</b>	<b>0.0</b>	<b>34.0</b>	<b>38.9</b>	<b>3.9</b>
Islande	4.2	34.9	0.0	7.9	45.9	7.1
Irlande	12.1	30.1	0.0	13.3	38.7	5.8
Italie	7.7	26.4	0.6	28.6	27.4	9.3
Japon	12.9	18.5	0.0	37.2	19.2	12.2
Corée	8.9	15.6	0.2	17.4	37.9	19.9
Luxembourg	17.6	18.7	0.0	26.0	26.3	11.4
Mexique <sup>2</sup>	..	..	28.6	17.8	50.0	3.6
Pays-Bas	10.1	15.2	0.0	40.0	27.8	7.0
Nouvelle-Zélande	11.1	41.8	4.7	0.8	36.0	5.6
Norvège	7.6	28.2	0.0	24.5	37.4	2.3
Pologne	7.4	23.1	0.0	28.7	34.4	6.5
Portugal	11.7	16.9	0.2	25.4	41.3	4.5
République slovaque	8.0	12.6	2.7	40.2	32.8	3.6
Espagne	8.0	19.5	0.2	34.8	29.5	7.9
Suède	6.0	35.6	0.0	32.9	21.6	4.0
Suisse	7.2	29.0	0.0	35.6	18.5	9.8
Turquie	7.6	23.8	0.0	18.5	36.1	14.0
Royaume-Uni	10.4	28.8	0.0	17.1	32.6	11.2
États-Unis	8.3	40.7	0.0	23.9	16.1	10.9
<b>Moyenne OCDE</b>	<b>8.8</b>	<b>26.3</b>	<b>1.5</b>	<b>26.1</b>	<b>31.3</b>	<b>7.1</b>

1. Couvre les taxes à la valeur ajoutée ; les chiffres de la Hongrie se réfèrent à 1998.

2. Les impôts sur le revenu des sociétés et des personnes physiques entrent dans les impôts non ventilables.

Source : OCDE, *Statistiques des recettes publiques* 2001.

les chapitres I et II), il serait souhaitable d'élargir la base d'imposition des revenus des personnes physiques en y intégrant les revenus d'intérêts. Les recettes supplémentaires induites par la taxation des revenus d'intérêts pourraient être utilisées pour financer les allègements compensatoires de la fiscalité des salaires, de manière à améliorer les incitations en faveur de l'emploi.

Le régime hongrois d'imposition du revenu offre un environnement propice au secteur des entreprises. L'impôt légal sur les bénéfiques est linéaire, et à 18 pour cent des gains c'est le plus bas de la zone de l'OCDE, tandis que le taux d'imposition effectif s'est établi à 10-12 pour cent ces dernières années<sup>185</sup>. Les incitations généreuses mentionnées ci-dessus font que les grandes sociétés peuvent obtenir des allègements fiscaux en investissant au-delà des seuils minimums – leurs bénéfiques étant alors exonérés de l'impôt sur les sociétés pendant une période maximale de 10 ans (tableau 30). Les bénéfiques rapatriés sont taxés à des taux compris entre 8 et 20 pour cent, suivant les dispositions prévues par la convention bilatérale pertinente. La facilité d'enregistrement de sociétés offshore en Hongrie offre un autre moyen de minimiser l'impôt sur les bénéfiques ; ces entreprises sont soumises à un impôt de 3 pour cent à peine sous réserve que les ressortissants hongrois forment au moins la moitié des effectifs à tous les niveaux. La rentabilité croissante du secteur des sociétés hongroises en 2000 et 2001 a reposé dans une large mesure sur la vive progression des gains de ces sociétés offshore dans le secteur des services financiers (Bulletin spécial du ministère des Finances, décembre 2001). Cependant, ce régime extraterritorial est contraire au code de conduite de l'UE et figure dans la liste des régimes « potentiellement dommageables » établie par l'OCDE<sup>186</sup>. En 2001, le gouvernement a également contribué à réduire la pression fiscale sur les PME en supprimant un impôt spécial sur le chiffre d'affaires frappant les transactions touristiques, en accélérant les remboursements de TVA et en accordant un crédit au titre de l'impôt sur le revenu égal à 40 pour cent des intérêts versés sur les prêts pour investissement, à concurrence de 6 millions de forints (voir encadré 12).

La faible fiscalité des bénéfiques va de pair avec les cotisations sociales et des taxes sur les salaires relativement élevées. Le coût direct de la main-d'œuvre est augmenté par les contributions suivantes s'ajoutant au salaire brut : retraite (18 pour cent), maladie (11 pour cent, plus une cotisation forfaitaire de 4 500 forints par salarié et par mois), chômage (3 pour cent) et formation (1.5 pour cent). Les employeurs du secteur public sont exonérés des prélèvements au titre de la formation. En outre, tous les employeurs doivent financer 33 pour cent des prestations de maladie. Bien que le taux de cotisation vieillesse ait été abaissé à plusieurs reprises ces dernières années pour revenir de 22 à 18 pour cent, la charge totale des cotisations de sécurité sociale et des taxes sur les salaires demeure lourde. A partir de 2002 le gouvernement autorise les entreprises à utiliser le montant de la taxe de formation pour améliorer les qualifications de leurs propres salariés au lieu de contribuer à un fonds général. Tout en saluant cette initiative, les représentants des entreprises ont souligné que le recouvrement des prélèvements sociaux demeure inefficace ; au lieu de collecter simultanément tous les prélèvements de sécurité sociale et toutes les taxes assises sur les salaires, les autorités continuent d'obliger les employeurs à enregistrer, déclarer et acquitter séparément les cotisations de sécurité sociale, les

cotisations de chômage et les prélèvements au titre de la formation<sup>187</sup>. Compte tenu du regroupement des agences de perception en 2000, il convient de mettre fin aux procédures séparées. Outre la simplification du recouvrement, de nouvelles réductions des taxes sur les salaires contribueraient à abaisser les coûts de main-d'œuvre et entraîneraient une hausse des niveaux d'emploi, étant donné que les taux de compensation sont faibles et que le régime de protection de l'emploi n'est pas trop strict en Hongrie. Les cotisations de sécurité sociale alourdissent le coût du travail et réduisent par conséquent la demande de main-d'œuvre, surtout pour les travailleurs peu qualifiés dont la demande est plus élastique par rapport aux prix. À cet égard, la suppression du prélèvement forfaitaire d'assurance-maladie, qui s'élève à 9 pour cent du salaire minimum, stimulerait tout particulièrement l'emploi de travailleurs peu qualifiés.

### **Où va la réforme des retraites ?**

La précédente *Étude* décrivait l'évolution de la réforme des retraites en Hongrie au cours des dernières années. Pour résumer, la réforme de la sécurité sociale de 1998 visait à améliorer la viabilité du système public de retraite en renforçant les effets positifs d'un relèvement progressif de l'âge légal de la retraite jusqu'à 62 ans, qui avait été décidé auparavant. Le système par répartition traditionnel était remplacé par un régime obligatoire à deux piliers, avec l'entrée en vigueur progressive d'un système d'indexation ajustant les prestations en fonction de la moyenne des hausses des salaires et des prix à la consommation. En l'occurrence, l'âge de la retraite a continué de croître comme prévu et atteint aujourd'hui 62 ans pour les hommes et 58 ans pour les femmes<sup>188</sup>. Le second pilier, constitué de fonds de pension obligatoires mais gérés par le secteur privé, a été mis en place, mais contrairement à ce qui était prévu, en 2001 le gouvernement n'a pas relevé de 6 à 8 pour cent la part des cotisations du régime de répartition affectée aux comptes individuels d'épargne-retraite. L'incidence financière de cette décision a été atténuée par le nombre beaucoup plus élevé que prévu de travailleurs âgés qui ont adhéré volontairement aux fonds du deuxième pilier. De plus, les autorités ont réduit beaucoup plus qu'on ne le prévoyait les cotisations patronales de retraite, qui sont passées de 22 à 18 pour cent du salaire brut entre 2000 et 2002. La nouvelle formule d'indexation a été adoptée en 2001, mais l'augmentation effective des pensions a dépassé de 3 points de pourcentage le montant légal ; le gouvernement a annoncé un dépassement identique pour 2002. À plus long terme, les engagements de l'État au titre des retraites publiques risquent d'augmenter fortement, même si, d'après les prévisions, la progression des pensions au cours de la période 2001-02 ne devrait être que légèrement supérieure à celle du salaire moyen.

Le gouvernement a récemment décidé de transformer progressivement le système par répartition en un système à cotisations définies théoriquement et

d'autoriser les participants aux fonds du second pilier étant autorisés à transférer toutes leurs cotisations de retraite au premier pilier (par répartition) jusqu'à fin 2002. La suppression du caractère obligatoire du second pilier et la garantie publique accordée aux prestations de retraite minimum produites par les fonds de pension du second pilier avaient pour but d'inciter les travailleurs âgés qui avaient adhéré aux fonds du second pilier malgré leurs chances limitées de pouvoir accumuler des cotisations suffisantes à revenir au système par répartition<sup>189</sup>. Certains calculs montrent qu'un système à cotisations théoriquement définies pur ne serait pas moins performant sur une période de 50 ans, à condition que le taux d'intérêt théorique soit égal au taux de croissance du PIB, mais les risques politiques associés sont plus grands et il n'y aurait pas d'effets bénéfiques sur les marchés de capitaux (Rocha et Vittas, 2001). De plus, la « concurrence » prochaine entre les gestionnaires privés des fonds de pension du second pilier et le système par répartition réformé pourrait compromettre sérieusement la capacité des fonds de verser à la première vague de pensionnés, vers 2015-20, ne serait-ce que les rentes minimales fixées par la législation initiale sur les retraites<sup>190</sup>.

Dans la précédente *Étude* de l'OCDE sont exposés un certain nombre d'arguments appuyés par des simulations numériques selon lesquels le gouvernement devrait rétablir à son niveau initial le montant des cotisations au second pilier. En particulier, la réforme initiale des pensions se fondait sur un scénario de croissance de la productivité et de l'emploi qui comporte un certain nombre de risques négatifs. Pour minimiser ces risques, les autorités ont été encouragées à relever la cotisation de sécurité sociale individuelle qui est affectée au compte individuel d'épargne-retraite, pour la porter à 8 pour cent du salaire brut contre 6 pour cent actuellement. Si cette mesure n'est pas prise, l'avantage comparatif inhérent à un démarrage rapide de la réforme des pensions sera perdu. Dans le contexte de l'adhésion à l'UE<sup>191</sup>, on comprend que les autorités redoutent l'impact à court terme d'une augmentation des cotisations aux comptes individuels sur le déficit public constaté, mais l'effet à long terme serait bénéfique.

La dernière *Étude* a également souligné que le niveau d'emploi particulièrement faible de la population âgée compromet la viabilité du système hongrois de sécurité sociale. Le taux d'emploi des personnes âgées a commencé de s'améliorer ces dernières années<sup>192</sup>, mais il reste très inférieur à la moyenne de l'OCDE. Afin d'encourager ce redressement très souhaitable, le gouvernement a décidé que les pensions de vieillesse seront totalement exonérées d'impôt à partir de 2002. Cette mesure améliore les incitations à travailler chez les retraités, car elle réduit le taux d'imposition marginal sur les revenus du travail, et elle est susceptible de stimuler davantage la croissance de leur activité économique.

## Notes

1. La balance courante sur la base des engagements est une estimation du Secrétariat de l'OCDE. Les statistiques hongroises sur la balance des opérations courantes sont établies sur la base des paiements nets. Afin de faciliter les comparaisons à l'échelle internationale, ces indicateurs sur la base des paiements nets ont été ajustés selon la pratique courante consistant à comptabiliser les bénéfices réinvestis comme des entrées de capitaux.
2. En termes de parité de pouvoir d'achat.
3. Le taux de chômage est relativement bas mais le taux d'activité de la population d'âge actif est encore plus faible en comparaison des autres pays – il se situe effectivement à l'avant-dernier rang des pays de l'OCDE. En 2000 et 2001, la proportion de la population exerçant un emploi en Pologne est tombée au niveau de la Hongrie, mais essentiellement en raison du taux de chômage exceptionnellement élevé (18 pour cent en Pologne contre 6 pour cent en Hongrie). Le taux d'activité en Pologne reste bien supérieur à celui de la Hongrie.
4. En décembre, l'indice composite, largement utilisé, de la confiance des entreprises et des consommateurs du GKI Co s'est inscrit en hausse, sous l'effet d'une amélioration régulière des anticipations des ménages et d'une légère reprise de la confiance des entreprises.
5. Selon les calculs du Secrétariat de l'OCDE, l'écart entre la production effective et la production potentielle serait d'environ -0.2 pour cent en 2001, le taux de croissance potentielle étant estimé à 4 pour cent par an (voir encadré 1). Cette estimation de la croissance potentielle révisé légèrement à la baisse les chiffres antérieurement obtenus (OCDE 2000a, Hviding, 1999).
6. Communication des autorités hongroises. Le taux d'utilisation des capacités estimé par la société KOPINT-DATORG affiche une tendance baissière. Il était de 81 pour cent au premier trimestre 2001, de 80 au deuxième trimestre, et de 79 pour cent aux troisième et quatrième trimestres. Ces chiffres ne sont pas ajustés ; correction faite des variations saisonnières, la baisse serait plus accusée.
7. Sur la base de statistiques établies sur la base d'enquêtes auprès des entreprises, de l'évolution des taux d'intérêt et de la hausse des prix à la consommation.
8. Salaires bruts moyens conformément à la méthodologie du SCN.
9. L'amplitude réelle de cette augmentation est sujette à controverse, en raison d'incertitudes statistiques. Voir chapitre IV.
10. Le plus important de ces ajustements concerne l'effet des augmentations du salaire minimum. La Banque centrale estime que le relèvement du salaire minimum en 2001 ne représente guère plus qu'une officialisation des paiements « au noir », et qu'il ne

s'est pas nécessairement traduit par une augmentation des salaires effectivement versés. L'indice de la Banque centrale prend également en compte les effets des changements de la composition sectorielle et structurelle de l'emploi et la variation du nombre de jours ouverts.

11. Ce mécanisme a été officiellement supprimé le 1<sup>er</sup> octobre 2001, mais il n'était plus opérationnel depuis le 4 mai 2001, date à laquelle la marge de fluctuation avait été élargie.
12. Comme les exportations hongroises sont largement tributaires des réseaux d'achat des grandes entreprises bénéficiaires d'IDE, le décalage entre l'évolution de la compétitivité et les performances à l'exportation risque de s'accroître. Les indicateurs de l'évolution de la part des exportations de la Hongrie sur les marchés internationaux font apparaître une décélération d'ampleur variable selon les méthodes de calcul utilisées. Selon le Secrétariat de l'OCDE, qui prend pour référence la structure des échanges en 2000, les performances hongroises sont restées positives au premier semestre 2001 à un taux de 0.7 pour cent, alors qu'au cours des semestres précédents les gains de part de marché étaient supérieurs à 10 pour cent (pour calculer les performances à l'exportation, on rapporte la croissance des exportations à celle des marchés d'exportation).
13. L'élasticité-salaires de la demande de main-d'œuvre aurait atteint  $-1.0$  en 1999 sur le marché des travailleurs hautement qualifiés (contre  $-0.6$  en 1996), et  $-1.8$  en 1999 pour les faibles qualifications (contre  $-1.5$  en 1996). Voir Köllö (2001b).
14. Le nombre de travailleurs à temps partiel dans le secteur privé a augmenté de 23.4 pour cent (pour s'établir à 117 000) en 2001, alors que le nombre de travailleurs à temps plein diminuait de 1.2 pour cent. Toutefois certains de ces changements pourraient n'être qu'apparences, dans le but de réduire le poids des charges sociales. Dans le secteur public, le nombre de travailleurs à temps partiel s'est accru de 6.1 pour cent pour s'établir à 40 000 en 2001.
15. Les tendances récentes peuvent s'expliquer en partie par le découragement des travailleurs peu qualifiés qui ne parviennent pas à trouver un emploi au nouveau salaire minimum. Il est également possible que le relèvement du salaire minimum ait entraîné une augmentation de l'emploi dans le secteur informel de l'économie, sous des formes qui ne sont pas visibles au niveau des taux officiels d'activité, bien que l'on n'ait pas de preuves tangibles à l'appui de cette hypothèse. Les autorités estiment que le secteur informel représente environ 20 pour cent du PIB et d'après certaines recherches récentes, ce taux a tendance à s'élever (Toth et Sik, 2001). Voir également Government of Hungary and European Commission (2001), page 5. Enfin, les obligations plus strictes d'inscription ont pu décourager les ayant droit disposant d'autres sources de revenu suffisantes.
16. Pour plus de détails, voir la précédente *Étude économique*. La différence entre le déficit commercial (net) ajusté calculé sur la base des statistiques douanières et le déficit des échanges de marchandises sur la base de la balance des paiements s'est sensiblement réduite en 2001. Les statistiques des douanes étant plus détaillées et se prêtant mieux à l'analyse économique, la Banque nationale de Hongrie a décidé de remplacer à compter de 2003 ses données sur les échanges de marchandises établies sur la base des paiements par des données établies sur la base des statistiques douanières.
17. Alors que si l'on faisait le calcul sur la base du fait générateur, comme c'est le cas dans les autres pays de l'OCDE, les revenus d'IDE seraient d'abord comptabilisés

- comme des sorties de revenus d'investissements, puis recomptabilisés comme des entrées de capitaux.
18. Bien que ce facteur soit sans doute moins pertinent en Hongrie en raison du régime fiscal favorable.
  19. La monnaie ne pouvait pas s'apprécier de plus de 2.25 pour cent par rapport à son taux de référence, qui était dévalué quant à lui de 0.2 pour cent par mois.
  20. En 2001, les entrées de capitaux non sensibles aux taux d'intérêt (qui comprennent les bénéficiaires non distribués des entreprises à participation étrangère et l'investissement direct net) se sont montées à 4.4 milliards d'euros sur l'année, tandis que les investissements de portefeuille s'établissaient à 1.7 milliard d'euros, les autres investissements enregistrant quant à eux une sortie nette de 3.3 milliards d'euros.
  21. Étant donné la position de demandeur net du secteur des administrations publiques, la BNH achète tous les jours des devises sur le marché, par tranches de même montant, et elle publie le détail de ces opérations. Le gouvernement ayant adopté une nouvelle stratégie de gestion de la dette, le conseil de la politique monétaire de la BNH a décidé au mois de novembre de suspendre ces achats quotidiens à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.
  22. D'après les estimations de la Banque centrale, le taux de change exerce une influence directe sur plus d'un tiers du panier de l'IPC, et il en affecte aussi indirectement une fraction supplémentaire de 20 à 30 pour cent.
  23. Il s'agit de l'écart de rendement annuel entre les taux implicites à terme tel qu'il est expliqué à la note 1 du graphique 16.
  24. Ces taux à moyen terme exceptionnellement favorables reflètent peut-être aussi l'existence d'une demande « excédentaire » de la part des investisseurs internationaux qui cherchent à diversifier leurs placements sur le marché étroit des actifs en forint.
  25. La Banque centrale reste néanmoins prête à intervenir en cas d'entrées exceptionnelles de capitaux, ce qui pourrait, le cas échéant, rendre nécessaires de nouvelles opérations de stérilisation.
  26. La mesure de la croissance du crédit est affectée d'un biais par défaut qui n'explique qu'une partie de la décélération récente. Le stock de crédit en devises en fin d'exercice étant actualisé en forints, alors que la monnaie s'est appréciée en 2001, le flux de crédit, mesuré par la différence entre les stocks en début et en fin d'année, ne reflète pas entièrement l'expansion du crédit au cours de la période.
  27. Dans le régime de parité à crémaillère, le coût des crédits en forints était plus élevé que celui des crédits en devises. En outre, l'appréciation du taux de change à l'intérieur de la marge élargie s'est traduite par un bénéfice financier exceptionnel dans le bilan des entreprises. Toutefois, pour les entreprises dont les positions ouvertes en devises ne jouent pas un rôle de couverture, le nouveau régime se traduit par une nette aggravation du risque de change. Face à ce changement de situation, la réaction des emprunteurs est ambiguë. D'une part, la proportion des emprunts en devises a quelque peu diminué, signe d'une volonté de limiter les positions ouvertes, mais de l'autre, les entreprises sont toujours aussi peu disposées à couvrir ces positions sur le marché à terme – et ce malgré la multiplication des actifs de couverture proposés par les banques commerciales ou disponibles sur le marché boursier.

28. La libéralisation des opérations en capital est arrivée à son terme en juillet 2001 avec la suppression des dernières restrictions applicables aux transactions à terme et sur instruments dérivés libellés en devises.
29. Dans une étude comparative portant sur cinq pays d'Europe centrale, l'écart d'inflation d'équilibre est estimé à un niveau du même ordre (1-3 pour cent) (FMI, 2001*a*). Sur la base des taux à terme, il semble que les marchés financiers tablent quant à eux sur un écart d'inflation plus faible à moyen terme vis-à-vis de la zone euro.
30. Si des hausses de prix soutenables (équilibrant les prix relatifs) s'avèrent impossibles (problème qui n'a pas été envisagé lors de la conception des institutions monétaires européennes, car le potentiel de rattrapage de la productivité et d'équilibrage des prix était alors plus faible dans d'autres pays candidats à l'adhésion tels que l'Espagne, la Grèce et le Portugal), les autorités hongroises devront peut-être alors recourir à des mesures purement formelles et temporaires pour réduire artificiellement l'inflation (par exemple retarder encore un peu plus des ajustements de prix réglementés, abaisser provisoirement les impôts indirects ou organiser ponctuellement un ralentissement de l'activité) afin de satisfaire aux critères d'entrée dans la zone euro.
31. Les élections législatives auront lieu en avril 2002 et les élections municipales sont prévues à l'automne de la même année.
32. Le ralentissement de la croissance du PIB, à 3.8 pour cent en 2001 et 3.5 pour cent en 2002, devrait entraîner une dégradation supplémentaire du solde budgétaire de 0.1-0.25 pour cent du PIB par le biais des stabilisateurs automatiques. D'après les estimations dont on dispose, 50 pour cent de la relance effectivement opérée par voie budgétaire ne se répercutent par sur le PIB intérieur en raison de la fuite des revenus vers l'étranger dont pâtit la petite économie ouverte de la Hongrie.
33. Voir gouvernement de la Hongrie (2001).
34. Ainsi, le programme de construction d'autoroutes, d'un coût de deux milliards de dollars, est financé hors budget par la Banque hongroise de développement (MFB). Voir chapitre III.
35. La revalorisation des pensions repose sur la formule d'indexation suivante (dite « formule suisse ») :  $P(t) = \frac{1}{2}IPC(t) + \frac{1}{2}W(t)$ , où  $P(t)$  correspond au pourcentage d'augmentation de la prestation l'année  $t$ ,  $IPC(t)$  représente le taux d'inflation annuel moyen et  $W(t)$  est le pourcentage de croissance des gains moyens nets.
36. Malgré un niveau de qualifications assez élevé, un grand nombre de ces personnels étaient encore rémunérés au salaire minimum au début de 2001. Toutefois, vu l'ampleur des effectifs concernés, ce rattrapage représente un coût particulièrement lourd pour le budget (voir chapitre III).
37. Voir gouvernement de la Hongrie (2001).
38. Un nouveau programme économique de préadhésion sera soumis à la CE en août 2002.
39. Après déduction de la contribution hongroise au budget de l'UE.
40. Voir les estimations de la Banque centrale à l'encadré 3.
41. Selon les estimations de l'OCDE, le déficit public dans l'optique de la SCN serait passé de 3 pour cent du PIB en 2000 à 5.2 pour cent en 2001 et devrait atteindre 5.5 pour cent en 2002.

42. Pour cette comparaison, on utilise les dépenses primaires courantes de préférence aux dépenses primaires totales dans la mesure où la formation de capital du secteur public n'est pas prise en compte de la même manière dans les comptes des administrations publiques des différents pays – selon l'organisation des services d'intérêt public.
43. On dispose pour l'année 1995 d'informations internationalement comparables sur les dépenses fonctionnelles dans l'ensemble de la zone de l'OCDE.
44. Les subventions de prix concernent pour l'essentiel les chemins de fer et les services d'autobus à longue distance ainsi que le complément du ticket modérateur pour les produits pharmaceutiques (les prix payés par les consommateurs sont inférieurs aux sommes reçues par les laboratoires pharmaceutiques). Il convient de mentionner que des transferts analogues peuvent prendre des formes moins transparentes dans d'autres pays, du fait notamment de péréquations tarifaires à l'intérieur des sociétés publiques et des caisses d'assurance, et qu'ils n'apparaissent pas toujours dans les comptes des administrations publiques.
45. Notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des pensions.
46. 20.3 pour cent de l'emploi total sans les entreprises publiques et 25.1 pour cent avec elles. Selon les données disponibles, la part de l'emploi des administrations publiques dans l'emploi total est de l'ordre de 12 à 15 pour cent dans la plupart des pays, à quoi il faut ajouter en moyenne 2 à 3 points de pourcentage du fait de l'emploi dans les entreprises publiques (sauf en République tchèque où l'emploi des entreprises publiques représente 7 pour cent de l'emploi total).
47. Polackova *et al.* (1999).
48. La Loi de finances publiques de 1992, son Amendement de 1996 et le Décret gouvernemental pour la rationalisation des finances publiques de 2000 ont donné leur forme actuelle aux procédures et aux institutions budgétaires.
49. Voir FMI (2001b).
50. Il s'agit d'organisations assurant des services spécialisés, notamment des jardins d'enfants, des écoles, des cliniques, les services d'enlèvement des ordures ménagères, etc.
51. On ne dispose de calculs actuariels des risques que pour les garanties aux institutions financières publiques.
52. Toutes les banques à l'exception de deux ont été privatisées et les entreprises industrielles et commerciales encore contrôlées par le gouvernement représentent 5 pour cent de l'emploi total.
53. La rubrique « prêts et remboursements » inscrite dans les comptes de clôture du budget 1999 était nulle.
54. Selon les calculs de l'Office statistique central, la consommation de capital fixe en 2000 aurait été de 556 milliards de forints, soit 4.2 pour cent du PIB. Le FMI avait précédemment estimé le taux d'amortissement économique du stock de capital public à 3 pour cent par an.
55. En 2000, le Service du développement territorial de l'OCDE a estimé que les investissements des collectivités locales restaient inférieurs aux taux de remplacement.
56. Conformément au système de comptabilité nationale (SCN) et aux règles spécifiques européennes dans le cadre des normes du système européen des comptes (SEC 95).

57. Elles sont de deux ordres : les arriérés fiscaux (impôts déclarés mais non versés) et la fraude fiscale (impôts attendus mais non déclarés). Le ministère des Finances a lancé un projet pour l'estimation et le contrôle de ces deux sources de pertes fiscales – on ne dispose d'aucun chiffre à ce sujet pour le moment. Les comptes établis dans l'optique de la trésorerie se caractérisent à cet égard par une certaine prudence dans la mesure où ils évitent d'enregistrer les impôts non payés comme recettes (potentiellement fictives).
58. Les notifications budgétaires à l'Union européenne accéléreront probablement ces efforts, dans la mesure où elles devront être faites conformément aux normes SEC 95. La Hongrie a déjà soumis à l'UE au printemps 2001 des prévisions budgétaires provisoires établies dans l'optique de l'exercice, et une nouvelle série de chiffres est prévue pour le printemps 2002. En revanche, on n'envisage pas encore d'utiliser la comptabilité sur la base de l'exercice pour les documents budgétaires internes.
59. On ignore la distribution finale et l'incidence de ces transferts aux transports et à l'industrie pharmaceutique entre les entreprises et les ménages qui bénéficient de transports publics et de produits pharmaceutiques à moindre prix.
60. L'efficacité du processus suppose l'exécution correcte et en temps voulu des différentes étapes. Lors des derniers exercices budgétaires, certaines de ces étapes ont dû être supprimées (le champ couvert par certains documents budgétaires ne correspondait pas au projet initial). Ces insuffisances peuvent être considérées comme des problèmes de démarrage.
61. Sur l'importance de cet élément du processus budgétaire, voir P. Atkinson et P. Van den Noord (2001) ainsi que OCDE (2001a).
62. En 2000 par exemple, pour les besoins du budget 2001-2002, le Parlement n'a pas discuté le cadre macroéconomique puisqu'il n'avait pas approuvé les directives budgétaires. Le gouvernement a décidé de conserver les directives établies pour le budget 2000.
63. Faute de quoi, si l'on en juge d'après l'expérience de bon nombre de pays et sauf en situations extrêmes de crise, les déplacements de ressources se heurtent à une forte résistance du monde politique et de la collectivité. Si les propositions de déplacement de ressources sont perçues comme « temporaires » à l'intérieur d'un budget annuel à court terme, la résistance peut être renforcée et les réformes risquent de marquer le pas.
64. Selon des estimations du ministère des Finances en 2001, les dépenses obligatoires *au sens intermédiaire* (non compris les dépenses de santé, les pensions vieillesse, les transferts sociaux, les subventions aux transports et à l'industrie pharmaceutique et le service de la dette, mais non compris les traitements des fonctionnaires) représentaient cette année-là 53 pour cent des dépenses des administrations publiques. Si l'on exclut les dépenses de santé et les subventions à l'industrie pharmaceutique, le pourcentage tombe à 45 pour cent.
65. En décembre 2000, le gouvernement a annoncé une augmentation supplémentaire exceptionnelle de 2,6 pour cent des pensions vieillesse. Une augmentation analogue de 1,5 pour cent a été également accordée en décembre 2001. La loi autorise ces deux augmentations : les pensions doivent être augmentées en novembre (avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier de la même année) si les anticipations concernant la hausse de l'IPC et des salaires nets pendant l'année en cours dépassent d'au moins 1 pour cent les prévisions utilisées dans le calcul du taux de progression des pensions au début de l'année. C'est ce qui s'est produit tant en 2000 qu'en 2001.

66. Les dépenses de santé sont en fait rationnées, et leur niveau dépend des ressources budgétaires disponibles. Du point de vue économique, elles ne sont donc pas exogènes mais endogènes pour le budget. Voir Orosz et Burns (2000).
67. Si les prix réglementés des produits pharmaceutiques augmentent, des pressions à la hausse s'exercent sur les subventions à l'industrie pharmaceutique.
68. Différents scénarios sont examinés par le ministère des Finances mais non par le Parlement.
69. Un autre scénario disponible dans le programme économique préparé en vue de l'accession n'était pas sensiblement différent des prévisions de référence.
70. Les élasticités des entrées et des sorties budgétaires par rapport à l'inflation sont asymétriques en Hongrie et se traduisent par des plus-values fiscales nettes. L'inflation ayant une incidence plus forte que prévu sur la pression fiscale effective, quelle que soit la croissance de la production, la prévisibilité des résultats budgétaires s'en trouve affaiblie.
71. Les recettes propres, notamment les redevances d'utilisation, des institutions budgétaires centrales et locales peuvent couvrir dans certains cas jusqu'à 30 ou 40 pour cent de leurs dépenses.
72. Le Décret du gouvernement de l'automne 2000 sur la réorganisation du Trésor public a créé trois nouveaux organismes : un Bureau des finances publiques qui a repris la plupart des fonctions du Trésor, un Bureau de gestion financière, et une Agence chargée de la gestion de la dette publique. Cette Agence avait été créée dès 1996 mais elle a été réorganisée en 2001 et transformée en société anonyme (vraisemblablement pour lui laisser plus de souplesse au niveau du financement, de l'embauche et de la gestion du personnel).
73. ... et peut-être l'installation de ménages (OCDE, 2001f).
74. Banque mondiale (2000a).
75. Les initiatives dans ce sens sont une façon de répondre aux besoins du marché mais les autorités devraient veiller en permanence à trouver le juste équilibre entre les incitations à l'investissement privé et les intérêts des usagers.
76. Par le biais de la Loi de 1990 sur les collectivités locales.
77. La moitié des municipalités ont donc une population inférieure à 1 000 personnes, et 300 d'entre elles (10 pour cent de l'ensemble des municipalités) comptent moins de 200 habitants. La forte différence entre le nombre moyen et le nombre médian d'habitants s'explique par le poids de la municipalité de Budapest où vivent 18 pour cent des habitants du pays.
78. Par exemple, en France et en République tchèque, la population moyenne des municipalités est plus faible qu'en Hongrie.
79. La concurrence pour l'obtention de *marchés* reste en principe possible dans le domaine des services locaux qui sont des monopoles naturels. Cette concurrence est assurée grâce à des appels d'offres pour l'obtention de concessions de services publics de durée limitée. Néanmoins, l'organisation de ces appels d'offres exige des capacités développées de gestion (les municipalités doivent ainsi établir des contrats qui prennent en compte à la fois la protection des investisseurs contre les risques commerciaux et la protection des consommateurs contre les prix abusifs).

80. La seule incitation financière mineure qui pourrait pousser les municipalités à constituer des associations pour l'offre conjointe de services, est l'augmentation de 1 pour cent des subventions de l'administration centrale.
81. Un niveau supplémentaire a été récemment créé pour la mise en œuvre de la politique régionale : pour veiller à ce que la politique régionale du pays soit conforme aux exigences de l'UE et puisse bénéficier des fonds structurels, sept régions statistiques ont été créées en 1996 (niveau NUTS2) mais elles n'ont pas de véritables compétences administratives.
82. La Cour des comptes est effectivement chargée de vérifier la gestion financière des quelque 3 200 collectivités locales, du point de vue de la légalité, de l'opportunité et – théoriquement – de l'efficacité. Outre les différents audits individuels, la Cour des comptes présente aussi chaque année au Parlement une évaluation générale de la gestion financière des collectivités locales. Elle n'est cependant pas en mesure de réaliser près de 3 200 audits chaque année, et d'effectuer notamment des analyses de performance et d'efficacité. Pour renforcer le contrôle financier, la Loi de 1995 sur les collectivités locales a prévu des audits externes indépendants. Les comtés, les villes ayant des droits comparables à ceux d'un comté, la capitale, les districts de Budapest, ainsi que toute collectivité locale dont les dépenses sont supérieures à 100 millions de forints et ayant des prêts ou des crédits en cours, sont tenus de nommer un auditeur. Conformément à la loi, les municipalités doivent procéder à un contrôle financier interne, mais seules quelques collectivités locales ont les connaissances techniques ou les moyens d'y procéder de manière efficace. La réalisation de tels audits devrait permettre à l'avenir aux municipalités de contracter plus facilement des emprunts sur le marché des capitaux, ce qui devrait les inciter à se conformer plus strictement à la loi. Conscientes de la faiblesse de leur capacité d'audit interne, certaines collectivités locales ont créé des associations pour coopérer dans ce domaine.
83. Sauf dans des cas particuliers dans lesquels interviennent des secrets d'État.
84. Un groupe de travail composé de représentants du Service public d'audit, du ministère des Finances, de la Banque centrale et d'autres organes publics examine actuellement les moyens d'améliorer encore la qualité des comptes de la dette publique. On envisage notamment de suivre l'évolution du coût de la dette davantage dans l'optique de l'exercice, de définir des principes concernant la comptabilisation de la dette publique en valeur nominale ou en valeur de marché, et de convertir les engagements libellés en devises dans le cadre d'un système de taux de change flottant. Une question tout aussi importante qu'il convient de préciser et sur laquelle il n'a guère été fait de progrès est le suivi des engagements totaux des institutions quasi budgétaires hors budget (notamment le holding public APV, la banque de développement MFB et la compagnie de chemins de fer MAV) dont les engagements financiers et autres sont en fait couverts par les administrations publiques. La prise en compte insuffisante des dépenses de ces établissements dans le budget général entraîne des lacunes dans le suivi de la dette publique totale.
85. Un cadre budgétaire à moyen terme est établi dans le contexte du programme économique de préadhésion soumis à la Commission européenne, mais il ne s'inscrit pas dans les travaux nationaux.
86. Selon les estimations du gouvernement, le coût total de la mise en conformité avec les réglementations environnementales de l'UE serait de l'ordre de 1 820 milliards de forints sur la période 2000-15, dont 470 milliards pour la seule période 2010-15, soit

- un coût annuel total égal à 0.8 pour cent du PIB pendant la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle (2000-09).
87. Les différences régionales semblent s'être aggravées dans le passé récent, du fait de la « municipalisation » des services publics alors que les bases d'imposition locale ne sont pas uniformes.
  88. L'état de santé de la population laisse actuellement à désirer et il s'est dégradé à de nombreux égards. La Hongrie se situe de ce fait au dernier rang des classements de l'OCDE. Voir OCDE *Éco-Santé*, 2001.
  89. Selon plusieurs indicateurs, la minorité tzigane, qui représente entre 5 et 10 pour cent de la population, est à la traîne dans différents domaines du développement social. En particulier, le niveau d'instruction et les résultats sur le marché du travail des membres de ce groupe sont extrêmement préoccupants. Seul 1.6 pour cent des Tziganes obtiennent un diplôme d'enseignement secondaire contre 23.8 pour cent pour les autres groupes de la population, et 0.24 pour cent d'entre eux obtiennent un diplôme universitaire contre 9.45 pour cent. Le taux de non-emploi des Tziganes atteindrait 70 pour cent. Voir US Department of State (2002). Voir aussi Banque mondiale (2000a).
  90. L'objectif du gouvernement est de faire en sorte que le système public de R-D, hérité d'une brillante tradition scientifique, réponde mieux aux besoins du marché, grâce à une augmentation du financement conjoint (privé/public) des projets de recherche. Le gouvernement vise à doubler la part des dépenses de R-D dans le PIB, pour la porter de 0.8 pour cent à 1.6 pour cent au début des années 2000. Ceci suppose un renforcement des facilités publiques de recherche, notamment d'équipement, et une amélioration de la qualité du personnel.
  91. Lors de son accession à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en 1998, la Hongrie s'est engagée à porter ses dépenses militaires de 1.5 à 1.8 pour cent du PIB pendant les années 2000.
  92. Celles-ci n'ont pas été transférées au secteur marchand. Elles sont encore exploitées par des entreprises qui appartiennent exclusivement à l'État ou à des collectivités locales.
  93. Un exemple particulièrement révélateur est l'autoroute nationale M1, principale autoroute entre Budapest et l'Europe occidentale (voir encadré 10).
  94. Communication des autorités hongroises à l'OCDE.
  95. Voir Banque mondiale (1999), FMI (2000).
  96. L'exercice des droits des actionnaires en matière d'information et de gouvernement d'entreprise au sein de la MFB est, selon le statut spécial de cette institution (paragraphe 13), la prérogative du « ministre désigné par le gouvernement ». Cette tâche a été redistribuée à plusieurs reprises dans le passé entre différents ministères, et est actuellement exercée par le ministre qui dirige le Cabinet du Premier ministre (MEH). Les autres ministères obtiennent les informations avec retard : « Le détenteur des droits d'actionnaire » rend compte au cabinet des activités menées sur douze mois avant le 30 juin de l'année suivante. Du fait de cette réglementation, le gouvernement n'exerce aucun contrôle sur les activités de la banque.
  97. Voir *Financial Times* (2001).
  98. 57 pour cent des 500 entreprises industrielles et commerciales interrogées en mai 2001 ont estimé que le Plan Szechenyi contribuait à la croissance économique à long terme et au dynamisme du pays.

99. Voir par exemple la discussion de la méthode Partenariat public-privé pour le développement des infrastructures dans le document destiné au Groupe de travail n° 1 de l'OCDE (2002*b*).
100. On trouvera dans OCDE (2001*b*) le détail des résultats des tests dans différentes disciplines en 1995 et 1999.
101. Programme pour le suivi international des acquis des élèves, Voir OCDE (2002*a*).
102. Lors d'une consultation avec des experts du ministère de l'Éducation, il est apparu que les autorités avaient parfaitement conscience du problème.
103. Les élèves hongrois sont le groupe où l'écart type des résultats a le plus augmenté (de 6 points) entre 1995 et 1999. Voir OCDE (2001*b*).
104. Lorsque les municipalités locales sont de taille trop réduite pour accueillir une école secondaire, ce sont les comtés qui en assurent le financement et la gestion.
105. La plupart de ces nouvelles institutions ont été créées par des fondations dépendant de groupes civils, ethniques et religieux. Elles reçoivent les mêmes subventions de l'administration centrale que les écoles municipales, subventions qu'elles complètent par leurs ressources propres. En 2001, elles représentaient 6.5 pour cent des établissements scolaires et accueillaient 5.2 pour cent des élèves au niveau du primaire (8<sup>ème</sup> année) et, au niveau du secondaire, 17.4 pour cent des établissements et 10.1 pour cent des élèves.
106. Voir OCDE (2001*e*).
107. OCDE (2001*e*).
108. Des subventions supplémentaires sont offertes aux établissements d'enseignement qui participent à ces efforts. Dans le même temps, les écoles primaires et secondaires désireuses de conserver leurs programmes initiaux d'enseignement peuvent le faire si elles satisfont au contrôle de qualité des autorités nationales et si elles reçoivent leur agrément.
109. En principe, les coûts scolaires moyens qui sont pris en compte pour déterminer le niveau des subventions normatives peuvent être calculés sur la base des pratiques optimales en matière d'enseignement. L'application de ce principe suppose que l'on connaisse dans le détail les dépenses liées à des contextes géographiques et sociaux différents (et à des types différents de groupes d'élèves).
110. Des bases nationales de données concernant les programmes d'enseignement, les pratiques et les matières enseignées ont été mises au point et constituent d'utiles instruments de référence. Leur utilisation effective dépend des incitations et des aptitudes des directeurs d'écoles et des enseignants.
111. La cohorte 15-19 ans d'élèves du secondaire comptait 856 000 membres en 1995 et de 654 000 en 2000.
112. Dans l'enseignement primaire, le nombre moyen d'élèves par enseignant était de 12.1 en 1991, 10.8 en 1996 et 11.2 en 2000. Dans l'enseignement secondaire, les moyennes correspondantes étaient de 14.4 en 1991, 13 en 1996 et 12.4 en 2000.
113. Le pourcentage est supérieur à la moyenne de l'OCDE dans l'enseignement supérieur.
114. Avec des salaires annuels moyens de 10 000 dollars sur la base des parités de pouvoir d'achat pour les enseignants confirmés (15 années d'expérience) du secondaire en 1999, la Hongrie est, avec la République tchèque et la Turquie, le pays qui rémunère le moins les enseignants dans la zone de l'OCDE. Elle est l'un des quatre pays membres où les salaires moyens des enseignants sont inférieurs au PIB par habitant.

115. En 1998, les salaires réels des enseignants du primaire et du secondaire ne représentaient que 64 pour cent de leur niveau de 1990. Une politique de rattrapage, lancée en 1999, leur a accordés une augmentation en termes réels de 7.6 pour cent cette année-là, 3.3 pour cent en 2000, 6.7 pour cent en 2001, et le gouvernement a déjà annoncé une augmentation de 15 pour cent pour 2002. L'objectif déclaré est de compenser d'ici la fin de 2002 l'essentiel des pertes accumulées précédemment.
116. En 1999, la Hongrie était l'un des pays où les établissements scolaires étaient parmi les moins bien équipés en ordinateurs, avec un pourcentage de 48 pour cent alors que la moyenne de l'OCDE était supérieure à 70 pour cent (OCDE, 2000*b*). World Information Technology and Services Alliance (2000) confirme ce retard comparatif de la Hongrie au niveau des TIC dans le secteur de l'éducation ; voir la section sur l'équipement mondial en PC dans le domaine de l'éducation.
117. Des programmes innovants de formation en cours d'exercice ont été lancés par le ministère de l'Éducation. Les subventions financent non pas les organisations existantes de formation d'enseignants mais sont directement versées aux acheteurs de services (écoles et enseignants) qui peuvent travailler avec les établissements de leur choix – y compris de nouveaux prestataires de services à but lucratif (commerciaux). Le ministère de l'Éducation certifie les qualifications acquises de ces organisations privées et leur délivre un agrément pour participer au programme.
118. Jusqu'à ces derniers temps, il était courant que les élèves venant des milieux les plus défavorisés soient orientés vers des voies sans issue, y compris vers des institutions pour enfants mentalement handicapés. En 1999, une modification de la Loi sur l'enseignement public a tenté de réduire ces dérives en augmentant les ressources disponibles pour la solution de ce problème. Aujourd'hui, l'invalidité ne peut être prononcée que par des « Commissions de réintégration » sur la base d'examens complexes. 3.6 pour cent des élèves du primaire sont actuellement inscrits dans des écoles pour handicapés, 82 pour cent d'entre eux présentant un léger handicap mental. Un réexamen est obligatoire pour orienter les élèves vers des établissements normaux lorsque c'est possible.
119. Voir Schreyer et Koechling (2002), p. 4.
120. Une bonne illustration de cette tendance est la décision prise l'année dernière par la société allemande Mannesmann de fermer son unité de production à faible valeur ajoutée d'autoradios en Hongrie et de la délocaliser en Chine. D'autres entreprises multinationales ont quitté la Hongrie depuis 2000, notamment une unité japonaise d'assemblage de cassettes et une cimenterie germano-suisse. Voir G. Jahn, « Global firms leave Hungary », Associated Press, 1<sup>er</sup> janvier 2001.
121. Pour une étude approfondie des facteurs de croissance immédiats, sous-jacents et fondamentaux, voir Australian Productivity Commission (1999).
122. Le processus de privatisation en Hongrie s'est caractérisé par la prédominance de ventes directes de participations majoritaires à des investisseurs étrangers. Cette méthode a favorisé les transferts de savoir-faire et l'adoption de pratiques commerciales internationales exemplaires. Voir Kaminski et Riboud (2000).
123. Néanmoins, la nouvelle loi sur l'électricité n'exclut pas la privatisation ultérieure de MVM.
124. La seule opération de privatisation réalisée par la Banque hongroise de développement à ce jour a été la vente de l'aciérie Salgotarjan à un groupe de dirigeants de cette entreprise en février 2002.

125. La loi 39 de 1995 établit la liste des participations minimales de longue durée de l'État dans plusieurs entreprises. L'État détient encore à l'heure actuelle dans certaines entreprises des participations supérieures au minimum stipulé par la loi ; celle-ci limite par exemple à une action spécifique la participation de l'État dans le conglomérat énergétique à capitaux privés MOL, alors qu'il détient toujours aussi 25 pour cent des actions ordinaires de cette entreprise.
126. La Hongrie a commencé à attirer l'investissement direct étranger plus tôt et plus efficacement qu'aucun autre ex-pays socialiste. Outre sa politique d'incitations financières, sa proximité des marchés occidentaux comme des marchés d'Europe de l'Est et les accords passés avec l'UE, la Hongrie post-socialiste offrait aux investisseurs étrangers un environnement politique stable, une main-d'œuvre relativement qualifiée à un coût modéré, ainsi que des infrastructures satisfaisantes à Budapest et dans le nord-ouest du pays. Dès la deuxième moitié des années 90, les entreprises sous contrôle étranger étaient prédominantes dans les grands secteurs de l'économie, notamment les industries manufacturières, les services publics, les échanges et les services financiers.
127. Bon nombre des conditions nécessaires à d'importants apports d'IDE sont les mêmes que celles qu'exige une forte croissance de la productivité, mais cette dernière ne résulte pas automatiquement des IDE si le pays ne parvient pas à absorber efficacement l'investissement étranger. La Hongrie y est apparemment parvenue dans la mesure où, comme certains pays d'Europe de l'Ouest après la guerre, elle offrait de bonnes conditions de départ pour une croissance à forte intensité de productivité. Voir Doyle *et al.* (2001).
128. L'importance des investissements en installations nouvelles est analysée dans OCDE (1999a) ; voir aussi Antaloczy et Sass (2000).
129. Voir Eltetö (2001a). La part des exportations de haute technologie de la Hongrie vers l'Union européenne a atteint 35 pour cent en 1998, soit bien davantage que celle que de l'Estonie (22 pour cent), de la République tchèque et de la Slovaquie (17 pour cent) et de la Pologne (14 pour cent) ; la part des entreprises bénéficiaires d'IDE dans les exportations manufacturières de la Hongrie s'est élevée à 86 pour cent en 1988, ce qui est bien supérieur aux 50 pour cent enregistrés en République tchèque et en Pologne et aux 35 pour cent de l'Estonie et de la Slovaquie. Voir Eltetö (2001b).
130. Les entreprises à capitaux étrangers sont en général de plus grande taille, mieux capitalisées et plus efficaces que les entreprises hongroises. Hamar (2001) montre cependant que certaines entreprises locales se sont développées de façon très dynamique et ont eu des résultats supérieurs à ceux des entreprises à capitaux étrangers dans certains secteurs industriels.
131. La Hongrie a un système unique en son genre de réglementation simple et libérale des zones franches industrielles qui peuvent être créées autour d'une seule usine. Une entreprise individuelle peut donc créer plusieurs zones franches. Fin 1999, 115 zones franches avaient été créées par 101 sociétés. Voir Antaloczy et Sass (2000).
132. Ce système couvre 31 pays, notamment les membres de l'UE, de l'ALENA et dix candidats à l'Union européenne. La Hongrie l'a rejoint en juillet 1997. Les exportateurs situés dans les zones franches hongroises et utilisant des produits intermédiaires provenant de pays non membres du système de cumul ne peuvent pas se faire rembourser les droits de douane connexes, c'est-à-dire qu'ils n'ont plus d'accès en franchise aux marchés de l'UE, qui représentaient 94 pour cent de leurs ventes à l'étranger en 1997. Kaminski et Riboud (2000), p. 27.

133. Selon le ministère des Affaires économiques, la part des entreprises hongroises en tant que fournisseurs des sociétés locales affiliées aux multinationales est passée de 16 pour cent en 1999 à 21 pour cent en 2000.
134. En 2001, les entreprises opérant dans le secteur des zones franches ont été à l'origine d'un excédent commercial de quelque 3 milliards de dollars. En revanche, les entreprises n'opérant pas dans le secteur des zones franches ont généré un déficit supérieur à 6 milliards de dollars.
135. Ainsi, le plan de rationalisation des activités de Danone en Hongrie s'est heurté à une forte résistance des autorités locales et à des pressions de la part de l'administration centrale. Il apparaît donc que, de même que sur le marché d'origine de la société Danone, la sortie est plus difficile que l'entrée.
136. Le *World Competitiveness Yearbook* 2001 de l'International Institute for Management Development basé en Suisse indique que la Hongrie est en retard sur les économies avancées mais aussi sur l'Estonie et la Slovaquie sur deux points : les pots-de-vin et la corruption dans le secteur public, et la bureaucratie douanière qui nuit à la bonne circulation des biens. Les autorités hongroises ont cependant mis au point un certain nombre de mesures pour accélérer le dédouanement. Des procédures simplifiées ont été adoptées l'an dernier qui permettent un dédouanement local par le transfert électronique de données aux autorités douanières. De plus, il est désormais possible d'utiliser une procédure de dédouanement accélérée (tous les documents douaniers étant remplis en ligne et en temps réel).
137. La Chambre de commerce américaine a fait une enquête auprès de 560 entreprises membres qui ont investi en Hongrie depuis 1989. Cette enquête met en évidence les lacunes de la loi sur les marchés publics : les soumissionnaires qui ne sont pas retenus n'ont pas la possibilité d'examiner la proposition du gagnant, le public n'a pas la possibilité de suivre la mise en application des contrats, et les sanctions financières à l'encontre des contrevenants sont trop faibles. Voir Transparency International (2001), p. 128.
138. Pour connaître les principales conclusions de ce rapport, voir Economist Intelligence Unit – Country Economic News, « Hungary Economy : Worldwide business cost ranking », 2 janvier 2002.
139. Pour ce qui est de la corruption, la Hongrie se place au 15<sup>e</sup> rang des 31 pays examinés par l'EIU. D'après Transparency International (2001), un indice de corruption apparente place la Hongrie au 31<sup>e</sup> rang (comme Trinidad et la Tunisie) des 91 pays couverts par l'enquête, derrière les économies avancées de l'OCDE mais également derrière le Botswana, Taiwan, l'Estonie et la Namibie. Les autres pays de l'OCDE en transition, c'est-à-dire la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie, viennent respectivement aux 44<sup>e</sup>, 47<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup> rangs.
140. Pour plus de détails, voir Kornai (2001) et OCDE (2001a).
141. GKI (2001b) indique qu'en Hongrie les coûts de mise en conformité administrative par salarié s'accroissent lorsque la taille de l'entreprise diminue. Ceci confirme l'expérience des PME des autres pays de l'OCDE. Voir OCDE (2001d).
142. Le cadre législatif pertinent a été défini par la loi de 1999 sur le développement des PME.
143. En Hongrie, l'essentiel des coûts de mise en conformité administrative des petites et moyennes entreprises est lié aux obligations découlant des réglementations fiscales – voir GKI (2001b).

144. Les prix réglementés de l'énergie prennent en compte un élément coût sur la base d'une rentabilité des actifs de 8 pour cent, sous réserve que certaines normes d'efficacité soient respectées.
145. Le coût de la politique gouvernementale consistant à maintenir les prix de l'électricité pour les ménages à des niveaux artificiellement bas est supporté par les entreprises nationales du secteur de l'énergie. Le groupe MVM détenu par l'État a annoncé que le plafond de 5 pour cent imposé par le gouvernement en janvier 2002 sur les prix de détail de l'électricité se traduira par une perte de 42 milliards de forints (soit 10 pour cent des revenus annuels de MVM).
146. Le président directeur général de MOL a déclaré publiquement qu'en raison du plafonnement des hausses des prix du gaz imposé par le gouvernement, sa société avait perdu 800 millions de dollars en 2000-2001.
147. Pour une description plus complète des problèmes actuels du secteur hongrois de l'énergie, voir Eddy (2001).
148. Les raisons qui justifient l'indépendance de MEH ont été exposées dans AIE(1999) et réaffirmées dans la précédente *Étude économique*.
149. Faute de quoi, ils devront payer une prime de 20 pour cent sur les prix d'accès.
150. Les autorités réglementaires avaient demandé à Matav d'assurer la portabilité des numéros vers la fin de 2001, mais l'opérateur estime qu'il lui faudra au moins 18 mois pour remplir cette obligation.
151. C'est le cas du deuxième opérateur de téléphonie fixe détenu par la société française Vivendi, qui est obligé de subventionner ses concurrents prestataires de services de téléphonie mobile. Les opérateurs de téléphonie fixe doivent payer une taxe terminale de 37 forints par minute aux opérateurs de téléphonie mobile au titre des appels passés d'un fixe à un mobile. La taxe terminale des opérateurs de téléphonie mobile pour les appels de mobile à fixe n'est que de 5 forints par minute. Matav, en position dominante sur les deux marchés, ne souffre pas de ces subventions croisées. Vivendi, qui a investi environ 600 millions de dollars pour développer son réseau de téléphonie fixe, s'est plaint à plusieurs reprises de devoir subventionner la téléphonie mobile et de la perte de clients au profit de ses concurrents de téléphonie mobile qui bénéficient de subventions indues. Voir Reuters, « Vivendi hurt in Hungary's telecoms race » 1<sup>er</sup> décembre 2001.
152. Outre l'Eximbank détenue par l'État qui apporte un soutien financier aux PME exportatrices, les institutions qui participent au financement des PME sont l'Organisme de gestion des subventions et contributions (TJKSZ) et la Fondation rurale de garantie des crédits (AVHA).
153. Ibusz par Innova Invest Rt., Eravis et Pick par Arago, Graboplast par ABC Management – contrôlée par des anciens dirigeants de Graboplast –, Skala-Coop par Callum Vagyonkezelő Rt.
154. Les investisseurs étrangers sont prépondérants sur les marchés d'actions hongrois et représentent 70 à 80 pour cent de la capitalisation boursière.
155. La capitalisation boursière en proportion du PIB est comparable à celle de la République tchèque et de la Pologne. Elle dépasse 50 pour cent du PIB en Allemagne et 100 pour cent du PIB aux États-Unis.
156. MOL (la compagnie pétrolière et gazière hongroise) a émis en placements privés deux séries d'emprunts obligataires en devises, l'un sur dix ans d'un montant nominal de 72 millions de dollars et l'autre sur douze ans pour un montant nominal de

- 53 millions de dollars. La Banque hongroise de développement a également émis en placements privés un emprunt obligataire en devises à cinq ans, d'un montant nominal de 450 millions d'euros.
157. Le seuil au delà duquel une offre publique d'achat à tous les actionnaires devient obligatoire a été ramené de 33 à 25 pour cent.
  158. Dans la jurisprudence hongroise, le pouvoir réglementaire est en général réservé au gouvernement. C'est probablement la raison pour laquelle le Parlement fait preuve de réticence à l'idée de déléguer ce pouvoir à des autorités de surveillance indépendantes. Toutefois, l'Autorité de réglementation des télécommunications (HIF) a été dotée d'un pouvoir réglementaire propre en 2001.
  159. Synergon (1999) et Graphisoft (2000).
  160. Les entreprises cotées dans la catégorie « B » ont des obligations de communication d'informations sur leur situation financière qui sont moins strictes que celles applicables aux entreprises de la catégorie « A » et le seuil de valorisation n'est que de 100 millions de forints (environ 0.4 million d'euros).
  161. Voir *Budapest Business Journal*, 19-25 novembre 2001, p.11
  162. Étant donné le coût assez élevé des transports en commun, on estime que dans les régions relativement pauvres de Hongrie le bassin d'emploi effectif ne dépasse pas un rayon d'une quinzaine de kilomètres.
  163. Dans les années 90, 2,3 pour cent en moyenne de la population d'âge actif changeaient de résidence chaque année ; environ un quart des salariés pratiquaient un navettage quotidien entre leur domicile et leur lieu de travail. Ces deux indicateurs sont restés pratiquement constants en dépit des transformations socioéconomiques fondamentales survenues au cours de la décennie. Voir gouvernement de Hongrie et Commission européenne (2001).
  164. Le taux de chômage hypothétique serait de l'ordre de 15 pour cent si l'on devait prendre en compte l'extrême faiblesse de l'emploi à temps partiel en Hongrie. Il y a dix ans, le taux d'activité de la Hongrie était égal à celui des États-Unis, c'est-à-dire *supérieur* à la moyenne de l'OCDE. Voir OCDE (1995), p. 42.
  165. Sur la base du salaire brut. Un salaire minimum brut de 50 000 forints en janvier 2002 représente un salaire net de 37 750 forints.
  166. Les ministères et la Banque centrale.
  167. La Banque centrale estime qu'en 2001 les salaires effectifs n'ont été pratiquement pas affectés par le relèvement du salaire minimum. Celui-ci peut apparaître très anodin, si l'on y ajoute les programmes gouvernementaux destinés à neutraliser l'effet de la hausse du salaire minimum sur les industries à forte intensité de main-d'œuvre peu qualifiée (voir encadré 14). Selon la Banque centrale, la nouvelle hausse de 25 pour cent appliquée en janvier 2002 devrait avoir une incidence sensiblement plus forte.
  168. Pour l'année 2001 dans son ensemble, les salaires moyens ont augmenté de 15.5 pour cent dans le secteur de la santé, de 20.9 pour cent dans l'enseignement et de 27.2 pour cent dans l'administration publique.
  169. Le coefficient de Gini est revenu de 0.35 en 2000 à 0.33 en 2001, tandis que le ratio du décile supérieur au décile inférieur est tombé de 4.9 à 4.2. Ces deux indicateurs dénotent une réduction significative de l'inégalité des gains.

170. Voir OCDE (2001*b*), p. 42. La comparaison concerne le niveau à l'inclusion des programmes tertiaires de type A et des programmes de recherche avancée.
171. Le taux net d'entrée est égal au nombre des primo-entrants dans l'enseignement universitaire rapporté à la population totale du même groupe d'âge.
172. Le taux d'entrée de la Pologne en 1999 est légèrement supérieur à celui de la Hongrie, mais comme il a été calculé sur une base brute (à l'inclusion des réentrées), les deux chiffres ne sont pas directement comparables. Voir OCDE (2001*b*), p. 155.
173. Voir OCDE (2001*b*), p. 158.
174. « Alors qu'il y a une décennie 11 pour cent des jeunes de 18 à 23 ans étaient inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur, aujourd'hui la proportion atteint 35 pour cent. » Ministère de l'Éducation (2000), p. 250.
175. Depuis 1993, la législation relative à la protection de la vie privée interdit à l'Office statistique central de recueillir des données détaillées sur la minorité ethnique.
176. Si l'on considère l'utilisation effective de ces bourses, à peine quelques centaines de Roms sont inscrits dans des établissements universitaires en Hongrie.
177. Le gouvernement a notamment prévu des crédits supplémentaires pour l'enseignement des minorités ethniques, des programmes de mise à niveau et des bourses spéciales, tandis que l'UE apporte un concours financier aux projets visant à améliorer l'accès des jeunes tziganes aux jardins d'enfants, le développement des infrastructures scolaires au niveau du primaire, des cours de formation pour promouvoir l'emploi des jeunes tziganes, etc.
178. Les autorités espèrent que la nouvelle loi sur l'éducation des adultes se traduira par une nette amélioration à cet égard.
179. En Hongrie, la valeur du commerce extérieur de biens et de services avoisine 140 pour cent du PIB.
180. Cela peut expliquer pourquoi les demandes de brevets de résidents en Hongrie, corrigées de la taille de la population, sont plus nombreuses que dans les autres économies en transition ainsi qu'en Grèce et au Portugal, et se situent au même niveau qu'en Espagne.
181. Voir Office statistique central (2001), p. 12.
182. Selon la théorie de la croissance endogène, les impôts ayant des effets de distorsion sont les impôts sur le revenu des personnes physiques et des sociétés, les impôts assis sur les salaires, les impôts sur la propriété et les cotisations de sécurité sociale. Les impôts sans effet de distorsion sont les impôts sur la consommation. Voir Bleaney *et al.* (2001). Comme le montre Joumard (2001), outre qu'ils sont relativement neutres vis-à-vis des décisions d'épargne et d'investissement, les impôts sur la consommation engendrent moins de contre-incitations à travailler que les autres formes de fiscalité et n'altèrent pas la compétitivité extérieure.
183. En Hongrie, les tranches de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ne sont pas entièrement indexées sur l'inflation ; en conséquence, la part de l'IRPP dans les recettes totales tend à croître.
184. La précédente *Étude* présentait des estimations des subventions implicites au titre de la TVA et de leurs effets sur les déciles de revenu qui illustraient l'inefficacité de ce type de redistribution. Le ministère des Finances a communiqué au Secrétariat des calculs qui confirment *grosso modo* ces résultats. Si l'on utilise les données des

- enquêtes sur les ménages, il n'apparaît pas de différence significative. Une autre estimation du ministère des Finances fondée sur le système de pondération utilisé pour les calculs de l'IPC met en évidence un effet redistributif un peu plus marqué au niveau des terciles ; toutefois, le tercile regroupant les revenus les plus élevés perçoit encore plus de la moitié des subventions implicites.
185. S'agissant du taux légal de l'impôt sur le revenu des sociétés, la Hongrie sera probablement détrônée par l'Irlande car celle-ci doit adopter un taux de 12½ pour cent en 2003.
  186. Le Code de conduite de l'UE sur la fiscalité des entreprises n'est pas juridiquement contraignant ; toutefois, si des allègements fiscaux sont jugés équivalents à des subventions monétaires, ils sont soumis aux dispositions du Traité de Maastricht relatives aux aides d'État. Voir Joumard (2001), annexe II.
  187. Voir *Budapest Business Journal*, 21-17 janvier 2002, p. 3.
  188. L'âge légal de la retraite pour les femmes augmentera tous les deux ans pour atteindre 62 ans en 2009.
  189. Le caractère obligatoire du second pilier a été supprimé par le Parlement en novembre 2001. La nouvelle législation entrée en vigueur en janvier 2002 autorise les nouveaux entrants sur le marché du travail à adhérer ou non au second pilier, alors que les membres des fonds du second pilier peuvent retourner avec leurs cotisations cumulées au système par répartition jusqu'en décembre 2002. Voir Kun (2001), p. 73. La garantie publique du niveau minimum de performance des fonds de pension du second pilier a été du même coup supprimée.
  190. La règle de la rente minimum dispose que les participants au système public de retraite à deux piliers recevront au moins 93 pour cent de la pension intégrale du régime par répartition.
  191. Les règles d'Eurostat n'autorisent pas de réduction du déficit budgétaire sur la base d'un transfert partiel du système par répartition au système de pension entièrement capitalisé, même si cet ajustement se justifie d'un point de vue économique. Par conséquent, les pays candidats qui ont mis en œuvre une réforme des retraites de ce type (Hongrie et Pologne) sont confrontés à une aggravation de leur déficit budgétaire déclaré à l'UE, puisque les cotisations de retraite sont reversées aux comptes individuels alors même qu'elles ont amélioré la viabilité à long terme des finances publiques.
  192. Le taux d'emploi de la population ayant dépassé l'âge actif légal n'a cessé de baisser pendant plusieurs années, pour atteindre un point bas de 3.9 pour cent en 1998. Il a recommencé de croître en 1999 et s'est établi à 5½ pour cent en 2000.

## Glossaire

<b>APV</b>	Société hongroise de privatisation et de gestion des biens de l'État
<b>BNH</b>	Banque nationale de Hongrie
<b>BSE</b>	Bourse de Budapest
<b>IDE</b>	Investissement direct étranger
<b>MATAV</b>	Compagnie hongroise de télécommunications
<b>MAV</b>	Chemins de fer hongrois
<b>MOL</b>	Compagnie hongroise du pétrole et du gaz
<b>MVM</b>	Compagnie hongroise d'électricité
<b>PszAF</b>	Surveillance ds marchés financiers
<b>SCN</b>	Système de comptabilité nationale

## Bibliographie

- Antaloczy, K. et M. Sass (2000),  
« Greenfield investment in Hungary : is it better than privatization-related FDI? » A paper presented at the UNCTAD/Oesterreichische Nationalbank Seminar on Foreign Direct Investment and Privatization in Central and Eastern Europe. Vienne, 2-3 mars.
- Atkinson, P. et P. Van den Noord (2001),  
« Managing Public Expenditure : Some Emerging Policy Issues and a Framework for Analysis », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 285, février.
- Australian Productivity Commission (1999),  
*Microeconomic Reforms and Australian Productivity : Exploring the Links*, Canberra.
- Bleaney, M. *et al.* (2001),  
« Testing the endogenous growth model : public expenditure, taxation and growth over the long run », *Revue canadienne d'économie*. Vol. 34, n° 1, 36-57.
- Chalk, N. et R. Hemming (2000),  
« Assessing Fiscal Sustainability in Theory and Practice », *IMF Working Papers*, n° 00/81.
- De Broeck M. et T. Slok (2001),  
« Interpreting Real Exchange Rate Movements in Transition Countries », Bank of Finland Institute for Economies in Transition Discussion Paper, n° 7.
- Doyle, P. *et al.* (2001),  
« Real Convergence to EU Income Levels : Central Europe from 1990 to the Long Term », *IMF Working Papers*. N° 01/146, septembre.
- BERD (2001),  
« How do foreign investors assess the quality of labour in transition economies? Results from a postal survey ». Bureau de l'Economiste en chef, BERD, Londres, document interne.
- CE (2001),  
2001 *Rapport régulier sur les progrès réalisés par la Hongrie sur la voie de l'adhésion*, Bruxelles, novembre.
- CE (2002),  
« Evaluation of the 2001 pre-accession economic programmes of candidate countries », *Enlargement Papers*, n° 7, Direction générale des affaires économiques et financières.
- Eddy, K. (2001a),  
3 Controversy surrounds the question of how to fund improvements to the country's overcrowded motorways and overhaul the loss-making railways", *Financial Times*, 20 novembre 2001.

- Eddy, K. (2001*b*),  
« Hungary : leading transition economy or foreign investors' disaster area? », *Energy Economist*, 28 septembre 2001.
- EIU (2001),  
*World Investment Prospects*, Londres.
- Éltető, A. (2001*a*),  
« The competitiveness of Hungarian companies », *The Hungarian Academy of Sciences Working Papers*, n° 118, août.
- Éltető, A. (2001*b*),  
« Changes in foreign trade structure and intra-industry trade in five CEECs », *Hungarian Statistical Review*, Special n° 6.
- Financial Times* (2001),  
Numéro spécial sur la Hongrie, Article sur l'administration des contrats de construction routière, [5] décembre 2001.
- GKI (2001*a*),  
*Economic Outlook for Hungary 2001-2002*. Budapest, novembre.
- GKI (2001*b*),  
*Small and Medium Size Enterprises : Business Environment and Role in Job Creation*, Budapest, juillet.
- Gouvernement de Hongrie (2001),  
*Programme économique de préadhésion de la République de Hongrie*, Budapest, avril.
- Gouvernement de la Hongrie et Commission européenne (2001),  
*Joint Assessment of the Employment Policy Priorities of Hungary*, Budapest and Brussels, novembre.
- Gupta, S. L., Leruth, L. de Mello et S. Chakravati (2001),  
Transition Economies : How Appropriate Is the Size and Scope of Government?, *IMF Working Paper*, n° 01/55.
- Hamar, J. (2001),  
« Dual economy, role of the MNC-s in Hungary and the EU-accession. » KOPINT-DATORG Discussion Paper n° 63.
- Havas, G. *et al.* (2001),  
« Cigány gyerekek az általános iskolákban », *Papers of the Hungarian Institute for Educational Research*, n° 231.
- Havlik, P. (2000),  
« Trade and Cost Competitiveness in the Czech Republic, Hungary, Poland and Slovenia », *Rapports techniques de la Banque mondiale*, n° 482, novembre.
- Hviding, K. (1999),  
« Potential Output Growth in Hungary », dans *Hungary – Selected Issues*, FMI, EUI, 3 février.
- Hungarian Central Statistical Office (2001),  
*Foreign Direct Investment in Hungary : 1998-1999*, Budapest.
- Hunya, G. et S. Richter (2001),  
« Hungary : FDI, Profit Repatriation and the Current Account », *WIIW Research Reports*, n° 281, octobre, pp. 100-106.
- AIE (1999),  
*Energy Policies of Hungary : 1999 Review*, OECD/IEA, Paris.

- FMI (2001a),  
*On the Road to EU*, Washington, DC.
- FMI (2001b),  
 Report on the Observance of Standards and Codes : Hungary, IMF, 18 avril 2001.
- Institute for Small Business Development (2000),  
*State of Small and Medium Sized Business in Hungary*, Budapest.
- Joumard, I. (2001),  
 « Tax systems in European Union countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 301.
- Kaminski, B. et M. Riboud (2000),  
 « Foreign Investment and Restructuring : The Evidence from Hungary », *Rapports techniques de la Banque mondiale*, n° 453, mars.
- Kiss, G. et G. Szapary (2000),  
 « Fiscal Adjustment in the Transition Process : Hungary, 1990-1999 », *Post-Soviet Geography and Economics*, vol. 41, n° 4.
- Köllö, J. (2001a),  
 « The patterns of non-employment in Hungary's least developed regions », *Budapest Working Papers on the Labour Market*, n° 2001/1.
- Köllö, J. (2001b),  
 Contribution to the minimum wage debate, *Economic Review (Kozgazdasagi Szemle*, in Hungarian), décembre 2001.
- Kopanyi, M., S.Daher, D.Wetzel, M.Noel, A.Papp (2000),  
 « Hungary : Modernising the Subnational Government System », *Document de synthèse de la Banque mondiale*, n° 417.
- Kornai, J. (2001),  
 « Hardening of the budget constraint : The experience of the post-socialist countries », *European Economic Review*, vol. 45, 1573-99.
- Kovacs, M.A. (2001) « The Equilibrium Exchange Rate in Hungary », *NBH Background Studies*, n° 3.
- Kun, J. (2001),  
 « Old-age pension systems in the Czech Republic, Hungary and Poland », *Focus on Transition*, n° 2, The Austrian National Bank, Vienne.
- Kuttner K. et A. Posen (2001),  
 « Beyond Bipolar : A Three-Dimensional Assessment of Monetary Frameworks », *Oesterreichische Nationalbank Working Paper*.
- Lorant, K. (2001),  
 « The Development of Productivity », *Economic Trends*. n° 3, Ecostat, Budapest.
- Lorant, K. (2002),  
 « A magyar "csoda" », *Cégvezetés*, février, pp. 90-99.
- Lutz, M., E. Ruggiero, P. Bernd Spahn et E. Sunley (1997),  
 « Hungary », in T. Teer-Minassian ed., *Fiscal Federalism in Theory and Practice*, International Monetary Fund.
- Ministère des Affaires économiques (2001),  
*Széchenyi Plan*, Budapest, février.
- Ministère de l'Éducation (2000a),  
*Higher Education in Hungary in the Year of the Millenium*. Budapest.

- Ministère de l'Éducation (2000*b*),  
*Science and Technology 2000 : The Hungarian Government's Action Program*, Budapest.
- BNH (2001*a*),  
*Quarterly Report on Inflation*, Budapest, mars.
- BNH (2001*b*),  
*Quarterly Report on Inflation*, Budapest, août.
- BNH (2001*c*),  
*Quarterly Report on Inflation*, Budapest, novembre.
- BNH (2002),  
*Quarterly report on Inflation*, Budapest, février.
- Nyers, J. (2001),  
« Companies in the Hungarian Economy », *Economic Trends*, n° 2, Ecostat, Budapest.
- OCDE (1995),  
*Politiques sociales et de l'emploi en Hongrie*, Paris.
- OCDE (1999*a*),  
*Étude économique de la Hongrie*, Paris.
- OCDE (1999*b*),  
*Examen thématique sur la transition de la formation initiale à la vie active : Hongrie*, Paris.
- OCDE (2000*a*),  
*Étude économique de la Hongrie*, Paris.
- OCDE (2000*b*),  
*Examens de l'OCDE sur l'investissement direct étranger : Hongrie*, Paris.
- OCDE (2001*a*),  
*Étude économique de la République tchèque*, Paris.
- OCDE (2001*b*),  
*Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE*, Paris.
- OCDE (2001*c*),  
*Les impôts sur les salaires : 1999/2000*, Paris.
- OCDE (2001*d*),  
*Businesses' Views on Red Tape : Administrative and Regulatory Burdens on Small and Medium-sized Enterprises*, Paris.
- OCDE (2001*e*),  
*Gestion des établissements : De nouvelles approches*, Paris.
- OCDE (2001*f*),  
*Examens territoriaux de l'OCDE : Hongrie*, Paris.
- OCDE (2001*g*),  
*Finances publiques dans les administrations infranationales : Hongrie*, Direction des affaires financières, fiscales et des entreprises, Paris.
- OCDE (2001*h*) « OECD Best Budget Practices », PUMA.
- OCDE (2002*a*),  
*Connaissances et compétences : Des atouts pour la vie. Premiers résultats de PISA 2000*, Paris.
- OCDE (2002*b*),  
« Policies to enhance efficiency in publicly funded services : issues and experiences among OECD countries », ECO/CPE/WPI (2002)6, Paris.

- Office for National and Ethnic Minorities (2000),  
*Measures taken by the state to promote the social integration of Roma living in Hungary*, Budapest, Ministry of Foreign Affairs.
- Orosz Eva et Andrew Burns (2001),  
« Health Reform in Hungary », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*.
- Papanek, G. (2000),  
« The relationship between science, industry and government, a country in transition », Communication à la 3<sup>e</sup> Conférence Helix à Rio de Janeiro.
- Podkaminer, L. (2001),  
« Nominal Wage Growth, Exchange Rate and Productivity », *WIIW Research Reports*, n° 281, octobre, pp. 90-99.
- Polackova, H. (1998),  
« Government Contingent Liabilities : A Hidden Risk to Fiscal Stability », *Document de travail de la Banque mondiale consacré à la recherche sur les politiques*.
- Polackova, H., A. Papp et A. Schick (1999),  
« Fiscal Risks and the Quality of Fiscal Adjustment in Hungary », *Document de travail de la Banque mondiale consacré à la recherche sur les politiques*, n° 2176.
- Redmond, G. et P. Kattuman (2001),  
« Employment polarisation and inequality in the UK and Hungary », *Cambridge Journal of Economics*, vol. 25, 467-480.
- Rocha, R. et D. Vittas (2001),  
« Pension Reform in Hungary : A Preliminary Assessment », *Document de travail de l'OCDE consacré à la recherche sur les politiques*, n° 2631, juillet.
- Schreyer, P. et F. Koechlin (2002) « Purchasing power parities 1999 benchmark data », OCDE, [www.oecd.org/pdf/M00025000/M00025222.pdf](http://www.oecd.org/pdf/M00025000/M00025222.pdf).
- Stevenson, L. et A. Lundström (2001),  
*Patterns and Trends in Entrepreneurship/SME Policy and Practice in Ten Economies*, Swedish Foundation for Small Business Research, Stockholm.
- Szapary, G (2001),  
« Maastricht and the Choice of Exchange Rate Regime in Transition Countries During the Run-Up to EMU », *European Network of Economic Policy Research Institutes Working Paper* n° 6.
- Toth, J. I. et E. Sik (2001),  
« Hidden Economy in Hungary 1992-1999 », unpublished manuscript.
- Transparency International (2001),  
*Global Corruption Report*, Berlin.
- US State Department (2002),  
*2001 Country Reports on Human Rights Practices : Hungary*, Washington, DC, 4 mars.
- Banque mondiale (1999),  
*Hungary : On the Road to the European Union*, Washington, DC.
- Banque mondiale (2000a),  
*Modernising the Subnational Government System in Hungary*, Washington, DC.
- Banque mondiale (2000b),  
*Social Development Report in Hungary*, Washington, DC.
- World Information Technology and Services Alliance (2000),  
*Digital Planet 2000 : The Global Information Economy*, [www.witsa.org/dplanet](http://www.witsa.org/dplanet).

## Annexe I

**Ajustements apportés par l'OCDE aux comptes SFP en Hongrie**

Les données de l'OCDE concernant les dépenses publiques en Hongrie qui sont utilisées dans la présente *Étude* sont tirées des données officielles SFP, mais on a procédé à plusieurs ajustements pour en améliorer la comparabilité internationale, dans la mesure où l'on ne dispose pas encore de comptes SCN93 (ou SEC95)<sup>1</sup>.

Les principales modifications concernent le traitement du produit des privatisations, celui des « prêts moins remboursements » qui sont considérés comme des postes de financement et non comme des transactions *au-dessus de la ligne* (qui affectent le solde budgétaire), et l'inclusion d'une estimation des investissements d'infrastructure réalisés par des sociétés hors budget. Les cotisations de la sécurité sociale versées par le gouvernement pour les agents publics, cotisations qui sont généralement consolidées dans les comptes des administrations publiques selon la méthode SFP, sont ajoutées à la fois aux recettes et aux dépenses publiques conformément aux principes du SCN93. De plus, le solde net de l'Agence de privatisation et de gestion des biens de l'État (APV), qui est classée par Eurostat comme faisant partie du secteur des administrations publiques, est ajouté aux dépenses globales – mais non aux recettes et dépenses consolidées en raison de l'absence de données. L'ajustement final qui affecte le solde et le niveau des dépenses publiques concerne l'ajustement des paiements d'intérêts et des taxes à la valeur ajoutée sur la base du fait générateur. Pour ces chiffres, l'OCDE se réfère aux données estimées par la Banque nationale de Hongrie.

Pour améliorer la comparabilité internationale des composantes des dépenses, les différents postes de dépenses sont réorganisés de la manière suivante en fonction de leur nature. Les paiements pour traitement médical effectués par le régime d'assurance obligatoire, qui sont comptabilisés comme transferts de revenus dans les SFP, sont reclassés dans la consommation publique non salariale. De même, les subventions indirectes de prix aux ménages, qui sont classées comme transferts de revenus dans les comptes SFP, sont reclassées avec les subventions aux entreprises – elles couvrent les subventions au transport des étudiants et des personnes âgées, et les subventions au titre des produits pharmaceutiques. Les dépenses (et les recettes) non affectées sont supposées constituer une partie des transferts de capitaux dans la mesure où l'on ignore la nature des dépenses<sup>2</sup>.

Bien que ces ajustements aient pour objet de rapprocher les comptes publiés SFP des normes du SCN, les chiffres ne correspondent peut-être pas totalement à ceux du SEC95 qui seront disponibles dans le proche avenir (à l'heure actuelle, on ne dispose des chiffres du déficit et de la dette sur la base SEC95 que pour la période 1997-2000, et il semble bien qu'il s'agisse de chiffres préliminaires éventuellement sujets à révision). Ainsi, la couverture des administrations publiques dans les SFP sur laquelle l'OCDE a fondé ses ajustements est plus étroite que celle du SEC95. Bien que le *solde* de l'APV soit inclus dans celui des administrations publiques, l'absence de détails plus précis sur les recettes et les dépenses de l'APV ne permet pas de tenir pleinement compte des activités de cet organisme dans les comptes

des administrations publiques. De la même façon, les activités budgétaires de 120 organisations à but non lucratif – qui sont laissées à l'extérieur des comptes SFP mais qui doivent être incluses parmi les administrations publiques par le SEC95 – sont exclues du calcul des dépenses des administrations publiques (encore que, fort heureusement, les déficits de ces institutions soient généralement couverts par des transferts du budget de l'État et soient donc déjà inclus dans le solde budgétaire). Les dépenses de la société nationale d'autoroutes sont prises en compte dans les chiffres de l'OCDE et du SEC95 mais sont exclues des comptes SFP. De plus, l'absence d'informations assez précises a conduit l'OCDE à ne procéder à l'ajustement sur la base du fait générateur des *paiements nets d'intérêts* que du côté des dépenses. Aucune imputation n'a été faite pour l'amortissement du capital fixe du secteur public.

Les estimations de l'OCDE correspondent à peu près au solde budgétaire calculé sur la base SEC95 pour les années pour lesquelles on dispose de ces deux séries, et les tendances chronologiques des estimations de l'OCDE sont analogues à celles de la Banque nationale de Hongrie.

## Notes

1. On a utilisé une méthode analogue pour convertir les données officielles SFP en données compatibles avec le SCN dans le cas de la République tchèque dont les dépenses publiques ont été examinées dans la dernière *Étude économique de la République tchèque*.
2. Ainsi, les dépenses non affectées de 120 milliards de forints en 2000 semblent avoir servi à financer un relèvement exceptionnel des salaires et des pensions vieillesse, des programmes de logements locatifs et des subventions à l'APV, tandis qu'une partie de ces dépenses sont restées sur les comptes du Trésor et ont été utilisées en 2001.

## Annexe II

**La croissance de la productivité en Hongrie : tendances générales**

Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, la croissance de la productivité à long terme, mesurée par le PIB par habitant, a été en moyenne de 1.95 pour cent par an en Hongrie<sup>1</sup>. Après s'être ralentie au cours de la période 1978-88 pour revenir à son taux tendanciel historique et avoir ensuite accusé un nouveau fléchissement de 1989 à 1992 du fait du profond remaniement des institutions économiques et politiques, la croissance de la productivité s'est redressée pour s'établir en moyenne à 3½ pour cent au cours de la période 1993-2001. Jusqu'au milieu des années 90, l'amélioration de la productivité a principalement résulté des suppressions d'emplois dues aux privatisations et à la restructuration tandis que la croissance de la production restait modérée. La seconde moitié des années 90 s'est caractérisée par une croissance rapide de la production et une augmentation de l'emploi. A l'heure actuelle, on peut résumer comme suit la productivité en Hongrie.

En ce qui concerne la *structure du capital*, la productivité du travail dans les sociétés multinationales du secteur des entreprises non financières est 2.7 fois supérieure à celle des sociétés hongroises comparables tandis que les coûts salariaux y sont 1.9 fois plus élevés. Il semble donc bien que la rentabilité des entreprises multinationales soit supérieure à celle des entreprises hongroises, situation renforcée par de généreuses incitations budgétaires. On ne dispose pas de données sur le stock de capital à prix constants selon les différentes structures de propriété et il n'est donc pas possible de procéder à une comparaison des intensités de capital. Les différences de la productivité du travail entre les sociétés multinationales et les entreprises à capitaux hongrois varient selon les branches, l'écart étant particulièrement important dans la construction de véhicules automobiles et les télécommunications (5 à 6 fois) et particulièrement faible dans la métallurgie, la production de machines, les transports et l'entreposage (environ 1 fois ½).

En ce qui concerne la *taille*, les grandes entreprises (250 salariés et plus) ne représentent que 0.1 pour cent du nombre total d'entreprises, mais environ 31 pour cent de l'emploi industriel, 56 pour cent du PIB et 75 pour cent des exportations<sup>2</sup>. La composante la plus dynamique de l'économie est constituée d'une centaine de filiales de sociétés multinationales situées dans leurs propres zones franches – au cours de la période 1994-2000, ces entreprises ont assuré plus de 60 pour cent de la croissance du PIB et dégagé un excédent commercial grandissant<sup>3</sup>. En règle générale, l'efficacité et la rentabilité des entreprises hongroises sont corrélées positivement avec leur taille. Il existe également une corrélation entre le pourcentage de capitaux étrangers et la taille, allant de 28-29 pour cent dans les micro-entreprises (moins de 9 salariés) et les petites entreprises (10-49 salariés), à 35 pour cent dans les entreprises de dimension moyenne (50-249 salariés) et 44 pour cent dans les grandes entreprises<sup>4</sup>.

Des gains potentiels de PIB par habitant ont été perdus pendant les années 90 du fait de l'utilisation relativement faible du travail. Selon une étude récente de l'Office statistique

central, l'emploi a baissé de 11 pour cent au cours de la période 1990-2001. L'emploi global n'a cessé de se réduire jusqu'en 1997 et bien qu'il se soit redressé les années suivantes, son niveau en 2001 est seulement égal à celui de 1993. Les départs annuels sont toujours supérieurs aux nouvelles entrées sur le marché du travail ; néanmoins, l'écart entre les départs et les entrées qui était de 60 pour cent en 1993 n'était plus que de 5 pour cent en 2000.

## Notes

1. Ce paragraphe et le suivant s'inspirent de Lorant (2001) et Lorant (2002).
2. Voir ministère des Affaires économiques (2001).
3. Selon des données provisoires de l'Office statistique central, le secteur des zones franches a dégagé un excédent commercial égal à environ 6 pour cent du PIB en 2001 alors que l'ensemble des entreprises ont enregistré un déficit commercial environ deux fois plus important.
4. Voir Nyers (2001), p. 15.

*Annexe III*  
**Chronologie économique**

**2001**

**Janvier**

Le salaire minimum légal est augmenté de 57 pour cent et porté à 40 000 forints par mois.

Le gouvernement relève de 6 pour cent les tarifs des transports locaux, du téléphone et des services postaux.

La Banque centrale (BNH) ramène son principal taux directeur à 11½ pour cent.

**Février**

La BNH ramène son principal taux directeur à 11¼ pour cent.

**Avril**

La BNH ramène l'ajustement mensuel du taux de change à 0.2 pour cent.

**Mai**

La BNH élargit la marge de négociation du forint, de 4½ à 30 pour cent.

**Juin**

La BNH adopte un système de ciblage de l'inflation.

Les dernières restrictions aux opérations en capital sont levées par un décret du cabinet.

Le Groupe d'action financière (GAFI) de l'OCDE inscrit la Hongrie sur une liste de 19 pays non coopérants.

**Juillet**

Entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la Banque centrale.

Le principal taux directeur inchangé de la BNH devient le taux de base.

Le gouvernement autorise un relèvement du prix du gaz naturel de 6 pour cent jusqu'à la fin de l'année.

**Août**

En accord avec le gouvernement, le Conseil monétaire de la BNH accepte d'abandonner la dévaluation progressive du forint à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2001.

**Septembre**

Le gouvernement annonce que les prix du gaz naturel ne seront pas modifiés jusqu'à la fin de juin 2002.

La BNH ramène son taux de base à 11 pour cent.

**Octobre**

La BNH supprime la dévaluation progressive du taux officiel de parité centrale.

La BNH ramène son taux de base à 10¼ pour cent.

**Novembre**

Le Parlement approuve une nouvelle législation supprimant le caractère obligatoire du second pilier du système de pension pour les nouveaux entrants et autorise tous les participants au second pilier à revenir au système par répartition jusqu'à la fin de 2002. Les nouvelles règles entrent en vigueur en janvier 2002.

Le Parlement approuve un collectif budgétaire qui autorise le gouvernement à dépenser 285 milliards de forints de recettes exceptionnelles.

La BNH ramène son taux de base à 10¼ pour cent.

**Décembre**

Le Parlement approuve une nouvelle législation contre le blanchiment de capitaux.

Le Parlement approuve une nouvelle loi sur l'électricité, qui prévoit l'ouverture progressive du marché à partir de 2003.

Entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur les télécommunications, qui prévoit une intensification de la concurrence dans ce secteur.

La BNH ramène son taux de base à 9¾ pour cent.

**2002****Janvier**

Le salaire minimum légal est augmenté de 25 pour cent et porté à 50 000 forints par mois.

La Poste hongroise prend le contrôle intégral de Postabank.

Le gouvernement relève les tarifs de l'électricité de 5 pour cent.

Le Premier ministre annonce que le gouvernement a l'intention d'acheter la division gaz naturel, déficitaire, du groupe énergétique MOL à capitaux privés, de la gérer comme une société entièrement publique et de laisser les tarifs du gaz hongrois converger vers les niveaux du marché mondial sur une période de huit ans.

La BNH ramène son taux de base en deux étapes à 9 pour cent.

**Février**

Le groupe énergétique MOL annonce son intention d'engager des négociations exclusives sur la vente de sa division gaz, déficitaire, avec la Banque hongroise de développement à capitaux publics.

La BNH ramène son taux de base à 8½ pour cent.

# Table des matières

<b>Évaluation et recommandations</b>	9
<b>I. Évolution récente et perspectives</b>	23
Vue d'ensemble	23
La croissance du PIB se ralentit	25
La situation du marché du travail cesse de s'améliorer	30
Le forint s'est stabilisé et la désinflation a repris	35
Amélioration du solde extérieur	37
Perspectives à court terme	42
<b>II. Gestion macroéconomique</b>	47
Politique monétaire	47
Politique budgétaire	61
<b>III. Améliorer la gestion des dépenses publiques</b>	71
La Hongrie demeure un pays où la fiscalité est relativement lourde et les dépenses relativement élevées	71
Les procédures budgétaires doivent être encore renforcées	76
Les problèmes posés par la réaffectation des ressources dans une perspective à moyen terme : le cas des infrastructures	97
Les structures existant pour la fourniture des services pourraient être sensiblement améliorées : le cas de l'éducation	102
Recommandations d'action et résumé	107
<b>IV. Renforcer la croissance économique grâce aux politiques structurelles</b>	111
Les performances économiques remarquables de la Hongrie sont le fruit de réformes structurelles audacieuses...	111
... qui devraient être poursuivies	111
Marchés de produits	115
Le secteur de l'IDE	118
Les marchés de capitaux	129
Problèmes du marché du travail	136
Problèmes du secteur public	146
Notes	152

Glossaire	169
Bibliographie	170
<i>Annexes</i>	
I. Ajustements apportés par l'OCDE aux comptes SFP en Hongrie	175
II. La croissance de la productivité en Hongrie : tendances générales	177
III. Chronologie économique	179
<b>Liste des encadrés</b>	
1. Production potentielle et différents scénarios de rattrapage	45
2. Incidence de l'adhésion à l'UE et à l'UEM sur les politiques monétaire et budgétaire	48
3. Le ciblage de l'inflation	50
4. La mesure de l'orientation budgétaire	62
5. Les trois composantes du budget consolidé des administrations publiques en 2001	66
6. Fonds extra-budgétaires	77
7. Le calendrier de la préparation du budget	85
8. Règles régissant les emprunts des collectivités locales	92
9. Subventions de l'administration centrale pour le financement des services fournis au niveau local	94
10. Développement du réseau routier dans le cadre du Plan Szechenyi	99
11. Améliorer la gestion des dépenses publiques	108
12. Anciennes et nouvelles incitations à l'investissement	121
13. Quelle est l'ampleur des réserves de main-d'œuvre ?	137
14. Incidence de l'augmentation du salaire minimum	141
15. Mesures récentes pour promouvoir l'activité et l'emploi	142
<b>Liste des tableaux</b>	
1. Produit intérieur brut trimestriel	26
2. Le compte des ménages	27
3. Produit intérieur brut trimestriel par secteur	29
4. Augmentations de salaires, recommandées et effectives	32
5. Balance des opérations courantes	40
6. Balance des paiements : comptes financiers	41
7. Balance des paiements : flux de capitaux	41
8. Prévisions à court terme	43
9. Différentes prévisions à moyen terme	46
10. Facteurs d'incertitude pesant sur l'évolution de l'IPC	55
11. Monnaie et crédit	60
12. Comptes des administrations publiques, base OCDE	63
13. Recettes et dépenses consolidées des administrations publiques, base OCDE	65
14. Comptes non consolidés de l'administration centrale, dans l'optique des SFP	66
15. Solde des caisses de sécurité sociale, dans l'optique des SFP	67
16. Comptes des collectivités locales, dans l'optique des SFP	68
17. Dette brute des administrations publiques	70
18. Progression et risques des garanties de prêts	79
19. Dépenses de certaines sociétés publiques	81
20. Différences entre les comptes sur la base de la trésorerie et les comptes sur la base de l'exercice	82
21. Dépenses fiscales	83

22. Aides de l'État	84
23. Le rôle croissant des impôts locaux	91
24. Responsabilités des collectivités locales en matière de services publics	94
25. Personnel enseignant et non enseignant dans le secteur de l'éducation	105
26. Surveillance structurelle : principaux domaines	113
27. Entreprises gérées par l'APV, par secteur	116
28. Indicateurs économiques du secteur des entreprises non financières	119
29. Apports d'investissement direct étranger	120
30. Incitations fiscales	120
31. Niveau d'instruction et origine ethnique	144
32. Structure de la fiscalité par catégorie d'impôt	148

### Liste des graphiques

1. Performance macroéconomique	24
2. L'écart de richesse et ses composants	25
3. Morosité du secteur privé	28
4. Estimation de la croissance potentielle et de l'écart entre la production effective et la production potentielle	30
5. Emploi, chômage et population active	31
6. Productivité, salaires et indicateurs de compétitivité	34
7. Taux d'activité dans différents pays	35
8. Inflation	36
9. Performance commerciale	37
10. Les chiffres du commerce extérieur – statistiques douanières et données de la balance des paiements	38
11. Déficit cumulé de la balance courante	39
12. Le forint dans sa marge de fluctuations	52
13. Interventions sur le taux de change	53
14. Taux directeurs et primes de risque	57
15. Conditions monétaires	58
16. Courbe de rendement	59
17. Dépenses publiques	72
18. Dépenses des administrations publiques par catégorie économique	74
19. Principales composantes des dépenses primaires des administrations publiques	75
20. Emploi et salaires dans le secteur public	76
21. Hypothèses macroéconomiques retenues dans les prévisions budgétaires	88
22. Les dépenses d'éducation par élève sont conformes à la richesse nationale mais sont financées plus qu'ailleurs par le secteur public	103
23. Productivité : taux de croissance et niveaux	112
24. Emploi et production dans le secteur des entreprises non financières	124
25. Prix de l'énergie : comparaison internationale	127
26. Tarifs des télécommunications	130
27. Internet = Prix d'accès et hôte	131
28. Crédits par secteur	132
29. Liquidité de la Bourse de Budapest	134
30. Trois mesures du chômage	138
31. L'augmentation du salaire minimum et son incidence sur la structure des salaires	140
32. Pression fiscale globale dans les pays de l'OCDE	147

STATISTIQUES DE BASE DE LA RÉPUBLIQUE DE HONGRIE  
2001

**LE PAYS**

Superficie (km <sup>2</sup> )	93 036
Superficie agricole (km <sup>2</sup> )	44 998

**LA POPULATION**

Population (en milliers, fin d'année)	10 005	Grandes villes (milliers d'habitants) :	
Population urbaine (en pourcentage de total)	64	Budapest	1 812
Population rurale (en pourcentage de total)	36	Debrecen	204
Population prévue en 2005 (1995 = 100)	96	Miskolc	172
Emploi (milliers)	3 803	Emploi par secteur (pourcentage de total) :	
Taux de chômage (pourcentage de la population civile active)	5.8	Agriculture	6
Taux d'activité des personnes âgées de 15 à 64 ans	60.2	Industrie	35
		Services	59

**LE PARLEMENT**

Nombre de sièges	386
Nombre de partis politiques (élections d'avril 2002)	4
Pourcentage des sièges détenus par la coalition au pouvoir	51
Prochaines élections	2006

**LA PRODUCTION**

PIB (HUF milliard, aux prix courants)	14 876
PIB par tête (au PPA courant en USD)	13 232
Consommation (privée, en pourcentage du PIB)	52
Formation brute de capital fixe (en pourcentage du PIB)	22

**LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

Solde du budget du gouvernement central (en pourcentage du PIB)	-2.8
Recettes des administrations publiques (en pourcentage du PIB)	44.1
Solde des administrations publiques (en pourcentage du PIB)	-5.2

**LE COMMERCE EXTÉRIEUR**

Exportations de biens et services (en pourcentage du PIB)	60
Importations de biens et services (en pourcentage du PIB)	63
Réserves officielles (moyenne, or inclu, DTS milliard)	9
Dette extérieure brute totale (euros milliards)	38
Dette extérieure brute totale (en pourcentage du PIB)	65

**LA MONNAIE**

Forints par euro :		Forints par USD :	
Moyenne, 2001	256.68	Moyenne, 2001	286.54
Fin mars 2002	243.50	Fin mars 2002	279.18

*Cette étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays Membres.*

•

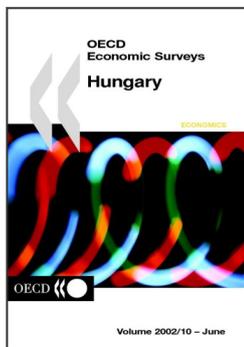
*La situation économique et les politiques de la Hongrie ont été évaluées par le Comité le 28 mars 2002. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière de la discussion et finalement approuvé par le Comité plénier le 24 avril 2002.*

•

*Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Rauf Gönenç et Jaromir Cekota sous la direction de Andreas Wörgötter.*

•

*L'étude précédente des Pays-Bas a été publiée en novembre 2000.*



Extrait de :  
**OECD Economic Surveys: Hungary 2002**

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/eco\\_surveys-hun-2002-en](https://doi.org/10.1787/eco_surveys-hun-2002-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2003), « Renforcer la croissance économique grâce aux politiques structurelles », dans *OECD Economic Surveys: Hungary 2002*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/eco\\_surveys-hun-2002-6-fr](https://doi.org/10.1787/eco_surveys-hun-2002-6-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).